



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

21021

Distr. LIMITEE

IRD.5(SPEC.)
30 janvier 1995

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Original: FRANCAIS



RAPPORT*

Atelier sous-régional sur l'impact de la dévaluation du franc CFA sur le secteur manufacturier des pays de la Communauté Economique et Monétaire en Afrique Centrale**

**Brazzaville (CONGO)
30 novembre - 3 décembre 1994**

* Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

** Cet atelier a été organisé par l'ONUDI, avec le concours du Gouvernement congolais.

PREFACE

1. L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) a organisé à Brazzaville du 30 novembre au 3 décembre 1994, avec le concours du Ministère du Développement Industriel et de l'Energie de la République du Congo, un atelier sous-régional sur l'impact de la dévaluation du franc CFA (F.CFA) sur le secteur manufacturier des pays de la Communauté Economique et Monétaire en Afrique Centrale (CEMAC).

2. Le 11 janvier 1994 les quatorze pays africains membres de la Zone Franc (PAZF), réunis à Dakar, avaient en effet pris la décision de dévaluer le F.CFA de 50% par rapport au franc français, après le maintien pendant 46 ans d'une parité fixe de 50 F.CFA pour un franc français. Cette décision, qui survenait au terme de quelques années de controverses entre les partisans de la dévaluation, dont notamment les institutions de Bretton Woods, et ses opposants, représente un événement économique majeur dans le cadre des programmes d'ajustement structurel en cours dans la plupart des pays membres de la Zone.

3. Les partisans de la dévaluation voyaient dans cette mesure la seule solution à la restauration de la compétitivité du secteur productif et au rétablissement des équilibres macro-économiques des pays concernés, face à l'échec des programmes d'ajustement et de stabilisation mis en place pour relancer la croissance.

4. Ses opposants soutenaient par contre que les gains espérés de cette mesure tels qu'un accroissement des recettes d'exportation en F.CFA, une redistribution des revenus nationaux en faveur du monde agricole, un accroissement de la compétitivité des productions locales sur les marchés intérieur et extérieur, et des perspectives de substitution à des conditions compétitives de productions locales aux importations, ne pouvaient pas compenser ses effets négatifs, entre autres le renchérissement du coût des intrants importés, l'augmentation du service de la dette extérieure, les limitations de la capacité manufacturière existante et sa faible diversification, ainsi que les difficultés de reconversion des unités de production.

5. Les industriels de la sous-région ont par ailleurs développé le sentiment non seulement que leurs intérêts ne sont pas suffisamment pris en compte par cette opération, mais également que peu a été et est fait pour les aider à surmonter les difficultés qui en découlent. Les premières mesures d'accompagnement, prises à l'issue de la dévaluation, étaient essentiellement de nature conjoncturelle; elles avaient avant tout un caractère social et anti-inflationniste, et tendaient à atténuer ses effets négatifs sur les couches les plus défavorisées de la population.

6. L'ONUDI, dont le mandat est d'appuyer la promotion industrielle dans les pays en développement, ne pouvait rester indifférente à une décision d'une telle envergure aux lourdes implications pour le secteur manufacturier des pays concernés. Il a donc été estimé que l'opportunité devait être donnée au secteur manufacturier de mieux faire connaître ses problèmes et ses préoccupations.

7. C'est la raison pour laquelle, l'ONUDI a organisé, à Bamako du 13 au 15 juin 1994, un premier atelier sur l'impact de la dévaluation du F.CFA sur le secteur manufacturier des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), auquel ont pris également part différentes institutions multilatérales et bilatérales telles que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), le Centre du Commerce International (CCI), la Banque Mondiale, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Agence Canadienne pour le Développement (ACDI). Cet atelier a conclu sur une série de recommandations portant sur la nécessité d'envisager un ensemble de mesures d'accompagnement à plus long terme visant à apporter des mutations structurelles indispensables à la réussite de la dévaluation dans le secteur manufacturier.

8. L'atelier de Brazzaville s'inscrit dans la suite logique de celui de Bamako, et vise les mêmes objectifs, à savoir:

- clarifier les arguments économiques de la dévaluation, évaluer son impact sur le secteur industriel et identifier les avantages et les inconvénients qui en découlent;

- susciter un débat ouvert avec tous les acteurs - secteur public, secteur privé, bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux - en vue de dégager un consensus sur les stratégies à adopter par les uns et les autres, pour maximiser les effets bénéfiques de la dévaluation, notamment au niveau du secteur manufacturier;

- discuter de l'intégration et de la coopération industrielles sous-régionales dans le cadre de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique (DDIA), à la lumière du contexte nouveau créé par la dévaluation.

9. Cinquante (50) participants ont été enregistrés dont: quatre du Cameroun; onze du Congo; trois du Gabon; quatre de la Guinée Equatoriale; quatre de la République Centrafricaine; trois du Tchad; deux du Zaïre, pays invité à titre d'observateur compte tenu de sa proximité avec Brazzaville et de son appartenance à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC); un de la CNUCED; deux du PNUD; un de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA); deux de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC); deux de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC); un de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC); un de la CEEAC; un de la Caisse Française de Développement (CFD); un de la Mission Française de Coopération; trois de l'ONUDI et quatre consultants. La liste détaillée et nominative des participants figure en annexe 1 du présent rapport.

10. En dehors de quelques modifications mineures, l'atelier s'est déroulé conformément au programme initial résumé ci-après:

Journée du mercredi, 30 novembre 1994

Inscription des participants suivie de la cérémonie d'ouverture par S.E. Monsieur Jean ITADI, Ministre du Développement Industriel et de l'Energie, et Monsieur H. DIAWARA Représentant résident a.i. du PNUD et Coordonnateur du système des Nations Unies au Congo.

Communication présentée par M. Olivier VALLEE¹ sur "La dévaluation du F.CFA et l'activité manufacturière" suivie de débats.

Exposés portant sur les effets de la dévaluation sur les secteurs manufacturiers respectifs des PAZF dans la sous-région (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, Guinée Equatoriale et Tchad), suivis de débats (voir annexes 2a à 2f).

Journée du jeudi, 1 décembre 1994

Communications de Mme Anne-Marie GEURJON et M. Gérard CHAMBAS² sur le thème "Quelles incitations pour le secteur manufacturier après la dévaluation", suivies de débats.

Exposés de l'après-midi:

- "Les effets combinés du Programme de Réformes Régionales (PRR) et de la dévaluation du F.CFA sur le secteur manufacturier de la sous-région" par M. Mahamat ADOUM GOCK, Chef du Service du Commerce au Secrétariat de l'UDEAC (voir annexe 3a).

- "Perspectives de la coopération industrielle sous-régionale suite à la dévaluation du F.CFA, notamment dans le contexte de la deuxième Décennie du Développement Industriel de l'Afrique (DDIA)" par M. Christian Penda EKOKA³.

- "La politique de crédit de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) dans la période après-dévaluation et son incidence sur le redémarrage du secteur manufacturier" par Rigobert Roger ANDELY, Adjoint au Directeur de la Recherche et de la Prévision aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé.

¹ Olivier VALLEE est un expert des questions monétaires et financières et auteur du livre "Le prix de l'argent CFA - Heure et Malheurs de la Zone Franc".

² Anne-Marie GEURJON est Maître de conférences au Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CEPDI), expert des questions douanières et de politique de commerce extérieur.

Gérard CHAMBAS est Chargé de recherches CNRS au CERDI, expert des questions fiscales et budgétaires, auteur du livre "Fiscalité et développement en Afrique subsaharienne".

³ Christian EKOKA est Expert en économie industrielle, ancien Directeur des études et des projets à la Société Nationale des Investissements (SNI) du Cameroun.

Journée du vendredi, 2 décembre 1994

Communication du représentant de la CEEAC, M. Carlos Alberto BONFIM, Directeur du Commerce et des Douanes, sur "La coopération entre la CEEAC et la CEMAC dans la promotion du secteur manufacturier dans la sous-région" (voir annexe 3b).⁴

Elaboration de recommandations dans le cadre de trois groupes de travail restreints sur les thèmes:

- Comportement des entreprises manufacturières après la dévaluation.
- Adaptation des politiques nationales après la dévaluation.
- Coopération industrielle sous-régionale dans le cadre de la deuxième Décennie du Développement Industriel de l'Afrique (DDIA).

Journée du samedi, 3 décembre 1994

Approbation des grandes lignes du rapport et cérémonie de clôture présidée par le Directeur de cabinet du Ministre du Développement Industriel et de l'Energie, et le Représentant résident a.i. du PNUD et Coordonnateur du système des Nations-Unies au Congo.

11. Les thèmes discutés se sont enrichis, d'une communication et d'un débat à l'autre, de nouvelles réflexions et de nouveaux éclairages. Le présent rapport, qui n'est pas un procès-verbal, ne reproduit ni l'ordre chronologique ni l'intégralité des exposés ou des débats. Il présente l'essentiel des contributions ou préoccupations par thème selon un ordre logique, allant de la problématique de la dévaluation du F.CFA à la formulation d'une nouvelle dynamique d'industrialisation.

12. Ce rapport est ainsi organisé autour de sept chapitres:

- le premier présente la dévaluation du F.CFA dans le contexte des programmes d'ajustement structurel des pays membres de la CEMAC;
- le deuxième chapitre, qui concerne la réforme fiscal-douanière, analyse les perspectives et les limites des incitations fiscal-douanières par rapport au secteur manufacturier dans le contexte d'après-dévaluation;
- le chapitre trois résume le bilan onze mois après la dévaluation de ses effets sur le secteur manufacturier des pays de la CEMAC;
- le chapitre quatre présente l'enjeu de la coopération industrielle sous-régionale à la lumière du premier bilan de la dévaluation et dans le contexte de la deuxième Décennie du Développement Industriel de l'Afrique;

⁴ Les textes des communications des autres intervenants mentionnés ci-dessus ne sont pas annexés au présent rapport vu leur longueur; ils sont disponibles sur demande au Service des Etudes et Recherches de l'ONUDI.

- le chapitre cinq porte sur les orientations nouvelles de la politique de crédit de la BEAC dans la période après-dévaluation et explique notamment sa prise en compte des préoccupations du secteur manufacturier;

- le chapitre six contient une série de recommandations aux pouvoirs publics, au secteur privé et aux organisations internationales multilatérales et bilatérales;

- le chapitre sept présente les enseignements à tirer de l'atelier et conclut le présent rapport.

Table des matières

CHAPITRE	Page
I. LA DEVALUATION DU FRANC CFA DANS LE CONTEXTE DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL DES PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE D'AFRIQUE CENTRALE	1
- La détérioration des termes de l'échange	1
- La perte de compétitivité	2
- La parité forte du F.CFA	3
- L'accumulation des arriérés publics	3
- Le coût de la Zone Franc pour la France	3
- La crise de compétitivité et d'inefficacité de la gestion publique	5
II. L'ENJEU DE LA REFORME FISCALO-DOUANIÈRE APRES LA DEVALUATION	6
- Les faiblesses du régime fiscal et douanier antérieur	6
- L'enjeu de la réforme fiscalo-douanière	7
- La réforme du système de protection à l'occasion de la mise en place du PRR	7
- La fiscalité interne, fondement du prélèvement public	9
III. LE BILAN DES EFFETS DE LA DEVALUATION SUR LE SECTEUR MANUFACTURIER DES PAYS DE LA CEMAC	11
- Les structures du secteur manufacturier de la CEMAC	11
- Les performances jusqu'en 1993 (avant la dévaluation)	12
- Le bilan des premiers effets de la dévaluation	13
- Les entreprises bénéficiaires de la dévaluation	15
- Tableau: Impact de la dévaluation du F.CFA p catégorie d'entreprises manufacturières de la Zone BEAC	16
IV. LA COOPERATION INDUSTRIELLE SOUS-REGIONALE SUITE A LA DEVALUATION DU F.CFA DANS LA CONTEXTE DE LA DEUXIEME DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE	18
- Les flux commerciaux et financiers internationaux	18
- Les changements technologiques	19
- Les changements de stratégie industrielle	20
- L'impact de l'Uruguay Round	20
- L'émergence de blocs économiques régionaux	21
- L'importance de la coopération industrielle sous-régionale en Afrique	22
- La définition et la mise en oeuvre d'un stratégie d'intégration	23
- Schéma de mise en oeuvre du Programme Sous-Régional pour l'Afrique Centrale (PRSAC)	25

CHAPITRE	Page
V. LA POLITIQUE DE CREDIT DE LA BEAC DANS LA PERIODE APRES-DEVALUATION ET SON INCIDENCE SUR LE REDEMARRAGE DU SECTEUR MANUFACTURIER	26
- La politique de crédit de la BEAC avant la dévaluation	26
- La nouvelle méthode de fixation des plafonds de crédit: la programmation monétaire	27
- La révision de la politique de crédit après la dévaluation du F.CFA et son intérêt pour le secteur manufacturier	27
- Tableau: Structure du coût final du credit a moyen terme au 15.01.1994	30
- Tableau: Structure du coût final du credit a court terme au 25.11.94	31
VI. RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER	33
- Recommandations concernant le comportement des entreprises manufacturières	33
- Recommandations concernant l'adaptation des politiques nationales	34
- Recommandations concernant la coopération industrielle sous-régionale	36
VII. CONCLUSIONS: LES ENSEIGNEMENTS A TIRER D L'ATELIER	38
- Exporter plus de valeur ajoutée	38
- Etre compétitif au niveau mondial	39
- Favoriser la coopération sous-régionale	40
- Initier des actions concrètes de suivi	40
ANNEXES	
1. Liste des participants	43
2a. Les effets de la dévaluation du franc CFA sur le secteur manufacturier au Cameroun; cas de la société PRINTPAK	52
2b. Les effets de la dévaluation du franc CFA sur le secteur manufacturier au Congo	62
2c. Les effets de la dévaluation du franc CFA sur le secteur manufacturier au Gabon	67
2d. Les effets de la dévaluation du franc CFA sur le secteur manufacturier en Guinée Equatoriale	71
2e. Les effets de la dévaluation du franc CFA sur le secteur manufacturier en République Centrafricaine; cas de la société HUSAKA	76
2f. Les effets de la dévaluation du franc CFA sur le secteur manufacturier au Tchad	88
3a. Les effets combinés du Programme de Réformes Régionales (PRR) et de la dévaluation du franc CFA sur le secteur manufacturier de la sous-région (présentation de l'UDEAC)	94
3b. La coopération entre la CEEAC et la CEMAC (présentation de la CEEAC)	98

CHAPITRE 1

LA DEVALUATION DU FRANC CFA DANS LE CONTEXTE DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL DES PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE D'AFRIQUE CENTRALE

13. L'exposé qui a traité du sujet et les débats qui ont suivi, ont permis de restituer la dévaluation du F.CFA dans le cadre des changements récents du contexte douanier, financier et économique de la CEMAC, mutations elles-mêmes indissociables des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) en cours dans les pays de la Communauté.

14. La dévaluation du F.CFA, dite mesure d'ajustement nominal, est la conséquence des limites démontrées par l'ajustement réel, les PAS qui visaient la transformation profonde des secteurs productifs par l'élimination de leurs dysfonctionnements et la réduction du coût des facteurs. Les programmes de stabilisation et d'ajustement n'ont malheureusement pas réussi à relancer la croissance: sur le plan financier, la plupart des pays de la sous-région ont continué à connaître des difficultés budgétaires, tandis que sur le plan économique, la croissance des exportations s'est régulièrement ralentie et les investissements se sont effondrés. Le taux de croissance du produit national brut (PNB) autrefois satisfaisant est devenu dérisoire de 1980 à 1986, puis négatif (environ -6%) dans la période 86-92.

15. La décision de dévaluer a été entraînée par différentes causes, analysées ci-après, qui d'ailleurs se conjuguent et se renforcent.

La détérioration des termes de l'échange

16. La détérioration des termes de l'échange, résultant de la baisse dramatique depuis 1977 des cours des produits d'exportation d'origine agricole (café, cacao, coton...) ou minérale (pétrole), a considérablement réduit les recettes fiscales des Etats de la CEMAC. A titre d'exemple, de 1977 à 1982, les prix exprimés en dollars du café et du cacao ont diminué respectivement de 40% et 54%. Cette situation a aggravé le déséquilibre des finances publiques (augmentation des déficits budgétaires et détérioration de la balance des paiements) des Etats membres et conduit à l'accumulation des arriérés publics sur les créances extérieures et intérieures (entreprises, agriculteurs et fonctionnaires).

17. Les perspectives de cette évolution paraissent d'autant plus graves qu'elles semblent devoir perdurer, car, alors que la structure des échanges mondiaux a changé au fil des années au profit des produits manufacturés, les exportations des pays de la sous-région sont restées fortement tributaires des matières premières. D'après le Rapport sur le Développement mondial (édition 1994) publié par la Banque mondiale, les produits primaires ou d'origine minérale représentaient en 1992 en pourcentage des exportations respectives des pays de la sous-région : 95% pour le Tchad; 56% pour la République

Centrafricaine; 83% pour le Cameroun; 97% pour le Congo (dont 92% provenant du pétrole); 96% pour le Gabon (dont 89% provenant du pétrole et des métaux). Il faut souligner que les trois derniers pays représentent plus de 85% du total du PIB des pays membres de la CEMAC, pourcentage dans lequel environ 48% constitue la part du Cameroun. Une telle dépendance des recettes à l'égard de deux ou trois produits primaires écoulés sur le marché international a constitué un facteur d'instabilité majeur.

La perte de compétitivité

18. La perte de compétitivité des économies de la sous-région reflétée par la détérioration du taux de change effectif réel⁵ va entraîner une invasion de produits manufacturés importés (tels que les chaussures, le textile, les huiles raffinées, le savon, etc.) en provenance soit des pays d'Asie, soit d'autres pays Africains, tel que le Nigéria.

19. L'industrie manufacturière de la sous-région, protégée de la concurrence extérieure par différentes mesures institutionnelles, telles que barrières tarifaires et mesures de contingentement, octroi sélectif de privilèges fiscaux relevant des codes d'investissements, homologation des prix par l'Administration, est en outre restée tournée vers les marchés domestiques. Cet arsenal de mesures protectionnistes, en créant des situations de rente et de monopole, n'a pas favorisé dans la sous-région, sauf pour une toute petite minorité d'entreprises tournées vers l'exportation, le développement de capacités concurrentielles à l'échelle mondiale ou à tout le moins régionale.

20. Ces mesures ont, au contraire, entraîné des conséquences préjudiciables: prix élevés, baisse de la qualité, arrêt de l'innovation. En se concentrant sur des marchés domestiques protégés, la survie des entreprises dépendait essentiellement de quelques consommateurs qui subventionnaient en fin de compte la hausse des coûts résultant des inefficiences de gestion. Le maintien en vie d'entreprises marginales inefficaces et subventionnées constituait le résultat d'un niveau de prix intérieur plus élevé que celui du marché international supporté par le contribuable.

21. Devant la libéralisation progressive des économies, l'industrie manufacturière des pays membres de la Zone Franc a révélé sa fragilité et sa faible compétitivité face à la concurrence extérieure. On a constaté d'ailleurs, avant la mise en place des mesures de libéralisation une recrudescence des importations frauduleuses du fait de la surprotection fiscale et douanière ainsi que de la perte de compétitivité qui, comme il sera indiqué dans le chapitre concernant la réforme fiscal-douanière, ont accru la marge existante entre les prix internationaux et les prix locaux.

⁵ Le taux de change effectif réel (TCER) permet d'apprécier le niveau de compétitivité d'une économie en rapprochant les coûts internationaux et les coûts locaux. Le TCER est égal au rapport entre les prix internationaux exprimés en monnaie locale des biens échangeables et les prix locaux des biens non échangeables. Si par exemple dans une économie les prix des biens non échangeables (tels que les transports internes, l'énergie, les salaires, des loyers, etc.) montent plus vite que les prix des biens échangeables, le niveau de compétitivité d'une telle économie va baisser.

La parité forte du F.CFA

22. La parité forte du F.CFA du fait de son arrimage au franc français, devise forte, et sa convertibilité assurée par le trésor français ont également produit deux effets pervers pour les économies des pays de la Zone Franc:

(i) en encourageant par le biais d'une monnaie surévaluée la consommation de produits importés concurrençant les productions locales des industries légères, ce qui avait des répercussions négatives sur les débouchés, les résultats et les investissements des entreprises locales;

(ii) en favorisant le développement d'une industrie d'import-substitution intensive en capital et tournée vers les marchés domestiques, avec pour effet l'intensification de l'acquisition de biens d'équipement étrangers et une baisse de la part du travail dans les processus manufacturiers.

L'accumulation des arriérés publics

23. L'accumulation des arriérés publics sur les créances des agents économiques, notamment les entreprises et les agriculteurs, a eu des effets néfastes sur le fonctionnement des circuits économiques et financiers. Elle a précipité les crises de trésorerie des entreprises disposant de capitaux propres insuffisants, qui de ce fait pouvaient difficilement honorer leurs engagements vis à vis des banques qui ont ainsi dû accumuler des créances douteuses sur ces entreprises.

24. Les Etats, en gonflant leur dette interne à l'égard des entreprises et des banques, mettaient ainsi beaucoup de ces institutions en quasi cessation de paiement. Les impayés aux agriculteurs non seulement réduisaient leur pouvoir d'achat déjà affecté par la baisse du prix des produits agricoles, mais ils compromettaient toute possibilité de relance du secteur agricole. Cette crise de solvabilité interne conduisait inexorablement à la faillite des Etats, des systèmes financiers et des mécanismes de la Zone Franc.

Le coût de la Zone Franc pour la France

25. Les évolutions précédentes ont résulté en une aggravation du coût de la Zone pour la France qui rendait la dévaluation du F.CFA de plus en plus incontournable. Le tableau d'une dévaluation était en effet économiquement dressé. Les modifications durant la fin des années 1980 et le début des années 1990 dans l'importance et la structure des échanges entre la France et les Etats membres de la Zone vont peser dans le sens d'une modification de parité.

26. On constate ainsi, en se basant sur les statistiques françaises, une baisse significative de l'excédent commercial français depuis 1986 et une montée des transferts du secteur officiel de la France vers la Zone Franc. A côté de cette diminution de l'excédent commercial français, le maintien et l'augmentation des transferts de la France vers les PAZF sur la même période se fait sans contreparties réelles en termes de rémunération de facteurs de production ou de marchandises.

27. A côté de cette aggravation nominale de la charge de la Zone pour la France, il faut rappeler qu'une partie des flux qui sont compensés par des apports français résulte de la fuite des capitaux. Cette manifestation de la fraude, de la corruption et de l'absence de confiance dans les mécanismes de la Zone donne une image erronée de chaque ligne de la balance des paiements, causée par des sous-facturations d'exportations, des surfacturations d'importations, des services et des intérêts comptabilisés d'une façon incertaine.

Tableau
Rachat des billets CFA aux correspondants hors Zone
(en millions de francs français)

	1985	1986	1987	1988
UMOA	2540	1720	3960	4020
BEAC	2380	2680	3760	4980
Total	4920	4400	7720	9000

Source: Comité monétaire de la Zone Franc.

28. Cette détérioration de la position extérieure des pays membres de la Zone se manifeste par l'évolution de leurs avoirs extérieurs nets. C'est l'UEMOA qui affiche en 1989 les avoirs extérieurs négatifs les plus importants avec un solde déficitaire de 11,68 milliards de francs français. La Côte d'Ivoire est pour sa seule part débitrice au compte d'opérations de 6 milliards de francs. Dans le sous-ensemble BEAC, la situation négative des avoirs extérieurs nets s'élève à 2,34 milliards de francs français et où le Cameroun pèse lourdement puisqu'il enregistre un solde négatif de 3,88 milliards compensé par les avoirs positifs du Tchad, de la République Centrafricaine et des services centraux. Après une amélioration entre 1990 et 1991 sous l'effet de la progression des recettes pétrolières, la situation des avoirs extérieurs nets de dégrade de nouveau clairement en 1993.

29. Cette montée du besoin de financement de la Zone Franc, malgré l'effort de la France, et de la charge sur le compte d'opérations, nécessite un recours croissant aux ressources du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale. Cet appel au FMI et à la Banque Mondiale est lourd de contraintes pour le service de la dette des PAZF. Les échéances à court terme des financements du FMI et le caractère non rééchelonnable des prêts du groupe de la Banque Mondiale pèsent en effet sur les charges à court et à moyen terme de la balance des paiements de la Zone. Le caractère stratégique des accords avec le FMI et la Banque Mondiale pour mobiliser les autres bailleurs de fonds dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, met aussi la France dans une position vulnérable. Toute interruption ou suspension d'un accord entre les institutions de Bretton Woods et les PAZF aurait comme conséquence d'accroître la charge de financement pour le trésor français et la Caisse Française de Développement.

La crise de compétitivité et d'inefficacité de la gestion publique

30. En conclusion de ce chapitre, on doit retenir que la crise des pays membres de la CEMAC est d'abord une crise de compétitivité et d'inefficacité de la gestion publique. Elle se manifeste, au niveau du secteur productif par une perte des marchés traditionnels à l'extérieur de la zone, et au niveau des Etats, par les déséquilibres des finances publiques. Elle exige une transformation profonde des structures productives de la sous-région afin qu'elles soient capables de produire et de vendre à des conditions concurrentielles. Comme on le verra dans la suite de ce rapport, la dévaluation, quoiqu'étant une condition nécessaire à la restauration de la compétitivité des économies de la sous-région, n'est pas suffisante. Elle doit être complétée par d'autres réformes portant sur la création d'un environnement physique et institutionnel plus favorable au secteur productif, et notamment manufacturier.

CHAPITRE 2

L'ENJEU DE LA REFORME FISCALO-DOUANIERE APRES LA DEVALUATION

Les faiblesses du régime fiscal et douanier antérieur

31. Les deux raisons principales de l'inefficacité des systèmes de protection des pays de l'UDEAC avant l'adoption du Programme Régional de Réformes (PRR) étaient leur trop grande complexité et une protection excessive inégalement répartie entre les différentes activités.

32. En fait la complexité des mécanismes de protection tarifaire, caractérisés par une multitude de taux et de catégories de taxes, des difficultés pour apprécier la valeur en douane, des exonérations nombreuses, à laquelle s'ajoute la possibilité de recours éventuel à des instruments de protection non tarifaire, essentiellement des restrictions quantitatives, rend très difficile la mesure des effets économiques du système de protection, si bien qu'il ne peut être utilisé comme un outil efficace de politique économique. De plus, des systèmes aussi complexes ne peuvent correctement être appliqués dans les pays où la capacité des administrations concernées est particulièrement faible. Dans ces conditions, ils constituent un facteur de développement de la fraude qui avec la proximité du Nigéria trouve un terrain particulièrement favorable.

33. Les différentes études qui ont mesuré la protection dans les pays de la CEMAC, dont celle de la Banque Mondiale d'octobre 1991 intitulée "Evaluation des taux de protection en 89/90", ont mis en évidence l'importance tant du niveau moyen de protection offerte aux entreprises produisant pour le marché local, que des écarts existant entre les avantages accordés aux différentes activités et aux différentes unités de production. De telles distorsions entraînent un gaspillage des ressources productives de la Nation; elles compromettent notamment le développement des industries d'exportation puisqu'en protégeant les industries de substitution des importations, on attire dans ces activités des ressources provenant de secteurs exportateurs ou susceptibles de le devenir.

34. Il est par ailleurs important de noter que les entreprises peuvent être désavantagées par une protection élevée qui, dans certaines conditions, peut les rendre plus vulnérables à la fraude. Dans de tels cas relativement fréquents dans les pays de la sous-région avant l'adoption du PRR, une réduction du niveau de la protection légale offerte à l'entreprise entraîne paradoxalement, grâce à un effet favorable sur la fraude, un accroissement de la protection réelle dont celle-ci bénéficie effectivement.

35. Enfin, comme on le verra aux chapitres 3, 4 et 5 il serait illusoire, compte tenu de l'étroitesse des marchés intérieurs, d'espérer développer un secteur manufacturier vigoureux dans les pays de la sous-région sur la base d'une stratégie de substitution à l'importation qui est, par nature, incompatible avec le développement d'un secteur d'exportation.

L'enjeu de la réforme fiscal-douanière

36. L'évolution des recettes publiques est cruciale pour la réussite de la dévaluation. Une évolution défavorable des recettes publiques entraînerait l'échec de la dévaluation pour quatre raisons essentielles:

- l'accumulation d'arriérés publics et donc blocage de l'activité économique et financière;
- la perte de crédibilité pour mobiliser les financements extérieurs;
- la modification de la structure des prix relatifs au détriment des prix des biens échangeables;
- le déséquilibre des soldes avec l'extérieur.

37. La réussite de la dévaluation implique donc de mobiliser des ressources publiques suffisantes. Elle nécessite aussi de modifier la structure de prélèvement public afin de rendre les entreprises plus compétitives.

La réforme du système de protection à l'occasion de la mise en place du PRR

38. Les trois objectifs principaux de la réforme dans ce domaine sont:

- La simplification du système, pour que celui-ci puisse devenir un outil efficace de politique économique correctement maîtrisé et que son opacité excessive ne soit plus une raison de son inapplicabilité par des administrations ayant une capacité particulièrement faible. Dans ce but, il convient d'éliminer les restrictions quantitatives, de diminuer les taux, le nombre de taxes, et de réduire les exonérations.
- La réduction du niveau moyen de protection offerte et des écarts existants entre les avantages accordés aux différentes activités. En effet, les systèmes mis en place à l'occasion des politiques de substitution à l'importation menées au cours des décennies précédentes, se sont révélés inefficaces et ont créé un handicap au développement du secteur d'exportations qui se trouve pénalisé par le réenchérissement des intrants et parce que les ressources productives sont attirées vers les secteurs les plus protégés. Pour réduire le niveau de la protection, les taux ont été baissés et les écarts entre les différents taux réduits.
- L'harmonisation des systèmes en place dans les différents pays, afin de favoriser l'intégration régionale indispensable pour les entreprises handicapées par l'étroitesse du marché national. Un Tarif Extérieur Commun (TEC) et un Tarif Préférentiel Généralisé (TPG) ont ainsi été adoptés.

39. Les objectifs principaux de la réforme et ses grandes orientations apparaissent donc justifiés dans le contexte des systèmes de protection en vigueur jusqu'alors. La dévaluation a été l'occasion d'accélérer le processus de mise en oeuvre de cette réforme, et cette précipitation a été la cause principale de ses difficultés d'application.

40. A l'occasion de la mise en place du TEC, les produits ont du être classés dans les quatre catégories prévues. Une étude préalable sur l'impact de ces mesures après la dévaluation aurait permis de limiter les incohérences tarifaires graves qui, dans certains cas, pénalisent gravement les entreprises et encouragent l'accroissement des sous-facturations, du fractionnement des opérations et de la corruption.

41. En ce qui concerne les exonérations, certains pays ont déjà pris la décision drastique de la suppression des régimes fiscaux privilégiés. Dans le contexte de la dévaluation, une telle mesure adoptée brutalement sans prévoir d'aménager une période transitoire pour que l'entreprise rejoigne le droit commun, risque, malgré la baisse des tarifs, de pénaliser les entreprises concernées. Ce traitement hâtif des exonérations pourrait être à l'origine de "dérapages" tels que l'abus des exonérations exceptionnelles, ou le détournement de marchandises exonérées dans le cadre de certains régimes douaniers comme le transit.

42. Compte tenu de ce constat, deux remarques principales peuvent être faites:

- Dans la précipitation, l'importance de la définition d'un calendrier des mesures à prendre, afin de prévoir l'ordre logique dans lequel les différentes mesures auraient dû se succéder et à quel rythme dans les différents pays, a été négligé. Ainsi, la réduction des exonérations aurait pu être la conséquence de deux catégories de mesures, celles visant à améliorer le régime de droit commun et qui réduisent donc l'avantage relatif de ces régimes particuliers, et celles, d'ordre administratif, destinées à instaurer un contrôle effectif et un suivi des exonérations pour en limiter les abus et mieux cerner leurs conséquences budgétaires.

- Le principe général de la réforme en ce qui concerne la protection, malgré les critiques faites sur ses modalités d'application, ne doit pas être remis en cause; certains acquis existent: l'abandon des restrictions quantitatives, la réduction du nombre de taux, du nombre de taxes, la convergence des systèmes des différents pays et la prise de conscience du problème posé par les exonérations.

43. Dans ces conditions, il faut pour préserver ces acquis, être conscient qu'il existe, compte tenu des difficultés actuelles, un risque de retour en arrière. En effet, les incohérences tarifaires, la suppression hâtive des régimes fiscaux privilégiés peuvent inciter les opérateurs économiques à faire pression sur les autorités pour obtenir des avantages compensatoires qui risqueraient de remettre en cause les principes mêmes et la crédibilité de la réforme fiscal-douanière, par le retour à des restrictions quantitatives, la prolifération des exonérations non prévues par les textes, des divergences accrues entre les systèmes des différents pays.

44. Trois propositions peuvent alors être faites:

- évaluer rapidement les conséquences actuelles de la réforme afin de définir des aménagements au système en place;
- renforcer simultanément les capacités des administrations chargées d'appliquer les mesures, au risque de compromettre le succès de la réforme;
- développer la communication (publication et diffusion des textes officiels notamment) et la concertation entre les administrations et le secteur privé afin que celui-ci soit convaincu du bien-fondé des mesures proposées et réagisse positivement au système d'incitation qui en découlent.

La fiscalité interne, fondement du prélèvement public

45. Un des objectifs essentiels de la RFD est de mettre en oeuvre une Taxe sur le Chiffre d'Affaires (TCA) dotée d'un système d'imputation. Cette TCA a pour vocation d'évoluer vers une Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) d'application générale qui, complétée par des droits d'accise, devrait constituer le fondement du prélèvement public.

46. Le choix de la TCA, comme ressource publique essentielle, est justifié par la nécessité de diminuer l'apport relatif de la fiscalité tarifaire et les qualités économiques d'une TVA d'application générale:

- absence de taxation des exportations y compris des taxes incluses dans les consommations intermédiaires;
- neutralité vis-à-vis du degré d'intégration des entreprises;
- absence de charge fiscale sur les investissements;
- traitement identique des importations et des productions locales.

47. Cependant, l'expérience des pays de l'Afrique de l'Ouest appliquant la TVA depuis plus de trente ans montre que ces qualités ne subsistent pas si l'application de cet impôt est déficiente:

- Une entreprise qui exporte, qui investit lourdement ou qui est assujettie à un taux d'imposition sur ses ventes plus faibles que celui concernant ses consommations intermédiaires se trouve, en raison du système d'imputation, créditrice de TVA. Si ces crédits ne sont pas remboursés en raison de l'insolvabilité de l'Etat, la TVA cesse d'être économiquement neutre, puisqu'elle pénalise les exportateurs ou les investissements.
- Si la TVA fait l'objet de fraudes importantes, là encore la neutralité de l'impôt disparaît: la charge de la TVA tend à se reporter du consommateur vers les entreprises collectrices de cet impôt.

48. Une administration efficace de l'impôt est indispensable à la réussite de la RFD. En simplifiant les systèmes fiscaux, en uniformisant les régimes, la RFD introduit une condition préalable à une meilleure administration. Cependant, la capacité de gestion des administrations reste particulièrement insuffisante en Afrique centrale. Le risque actuel est de procéder à une réforme de système sans s'assurer des conditions nécessaires à une application efficace de l'impôt.

49. La RFD prévoit que la TCA doit être complétée par les droits d'accise frappant des biens de consommation finale dont la demande est peu sensible aux prix (alcools, tabacs...). Malheureusement, en Afrique centrale, les administrations ne parviennent pas à maîtriser la fraude dès lors qu'un certain niveau de taxation, variable selon les pays et les produits est atteint. L'Etat perd alors des recettes, tandis que le producteur local éventuel est victime d'une concurrence déloyale. De plus, la faiblesse des revenus de la Zone consécutive à la dévaluation, a accru la sensibilité de la demande par rapport aux prix. La mise en oeuvre d'accises nécessite donc une démarche pragmatique pour déterminer les conditions de taxation; là encore, un renforcement des capacités administratives est indispensable.

50. En résumé, ce chapitre a montré la justification économique de la réforme fiscal-douanière par rapport au système antérieur, ainsi que son importance pour la promotion des entreprises manufacturières à l'exportation et pour l'amélioration des recettes publiques. Enfin il a proposé des solutions susceptibles d'atténuer les difficultés d'application qui ont pu naître soit de l'insuffisance en moyens de l'administration fiscale et douanière, soit de la précipitation observée dans sa mise en oeuvre. Il convient néanmoins de ne pas surestimer le rôle de la fiscalité dans le développement des entreprises manufacturières.

Chapitre 3

**LE BILAN DES EFFETS DE LA DEVALUATION SUR LE SECTEUR
MANUFACTURIER DES PAYS DE LA CEMAC**

La structure du secteur manufacturier de la CEMAC

51. D'après le Rapport sur le Développement mondial de la Banque mondiale (édition 1994), la contribution par pays du secteur manufacturier au PIB a évolué entre 1970 et 1992 comme suit dans les pays membres de la CEMAC:

PAYS	PIB en millions \$US		INDUSTRIE en % du PIB		dont MANUFACTURE en % du PIB mil.\$US		
	1970	1992	1970	1992	1970	1992	1992
CAMEROUN	1.160	10.397	19	30	10	22	2287
CONGO	274	2.816	24	35	..	13	366
GABON	322	5.913	48	46	7	5	296
GUINEE EQ.*	...	155	2	3
R.C.A.	169	1.251	26	13	7
TCHAD	302	1.247	18	21	17	16	199

* Le chiffre du PIB de la Guinée Equatoriale provient du rapport annuel de la Zone Franc, édition 1992.

52. Ce tableau fait ressortir l'importance et la contribution variées du secteur manufacturier dans les économies respectives des pays de la CEMAC, allant de 2% du PIB en Guinée Equatoriale à 22% au Cameroun, en passant par 5%, 13% et 16% respectivement pour le Gabon, le Congo et le Tchad. Mais en valeur absolue, le secteur manufacturier du Cameroun vient en tête et représente un peu moins de 70% de la valeur ajoutée manufacturière des PAZF en Afrique centrale.

53. Relativement important et diversifié, le secteur manufacturier du Cameroun occupe environ 8% de la population active (estimée à 4 millions de personnes) et porte sur des activités telles que la transformation des métaux (laminage pour la fabrication des ronds à béton et des profilés, fonderie, fabrication de tubes, production d'aluminium à partir de l'électrolyse d'alumine, les industries alimentaires, les industries du bois, les industries textiles, la production de ciment, les manufactures de cigarettes, les industries chimiques, etc.).

54. L'activité manufacturière occupe une place relativement faible dans l'économie des autres pays de la CEMAC avec une forte concentration sur les industries agro-alimentaires, suivies des industries brassicoles, de la transformation du bois (Gabon, Congo et RCA), de la fabrication de cigarettes, de la production de ciment et d'autres matériaux de construction, de la production des plastiques, etc.

55. De manière générale et selon les pays, le secteur manufacturier peut être subdivisé en trois catégories:

- les industries transformant des matières premières ou produits intermédiaires importés pour le marché local et qui comprennent: les cimenteries, les brasseries, les fabriques de boissons gazeuses, les minoteries, les préparations alimentaires, les produits laitiers, les emballages en polyéthylène ou en PVC, les articles en plastique, les articles de quincaillerie, les ouvrages métalliques, le montage de bicyclettes et de cyclomoteurs, les produits de parapharmacie, les savons et détergents, les articles de parfumerie, le laminage de ronds à béton et de petits profilés en acier, le blanchiment des écrous et l'impression des tissus, la fabrication d'ustensiles de cuisine en aluminium, les manufactures de cigarettes, la fabrication de chaussures, les câbles électriques, divers autres produits chimiques (insecticides, soude caustique, solvants), etc.

- les industries utilisant les matières premières locales pour la fabrication de produits finis destinés au marché local telles que les raffineries de sucre de canne, le raffinage de pétrole, la fabrication de chocolat et de confiserie, le raffinage d'huile de palme brute, l'industrie du textile (filature, tissage, impression de tissus, confection), le raffinage d'huile de coton, la production de savons à partir de la stéarine de palme, les usines d'aliments de bétail, les maireries, etc.

- les industries utilisant les matières premières ou produits intermédiaires locaux ou importés dont les productions sont essentiellement destinées à l'exportation (aluminium et beurre de cacao au Cameroun); cette catégorie d'industrie est rare dans les pays de la CEMAC.

Les performances jusqu'en 1993 (avant la dévaluation)

56. En 1992/93, la persistance de la baisse du pouvoir d'achat des ménages, résultant du marasme économique dans la sous-région, a entraîné une nouvelle contraction du chiffre d'affaires de la plupart des entreprises manufacturières. Elles ont continué à être confrontées à la concurrence étrangère et à la fraude.

57. Les résultats des entreprises se sont considérablement détériorés pendant cette période. Pour les plus performantes, les profits ont régressé (industries brassicoles, manufactures de cigarettes, raffinages d'huile), à l'exception de celles tournées vers les exportations (aluminium, industries du bois, etc.) qui ont pu profiter de la conjoncture mondiale des cours de leurs produits. Pour les plus touchées, il a fallu soit fermer, soit procéder à d'importantes restructurations (incluant très souvent des compressions d'effectifs).

Le bilan des premiers effets de la dévaluation

58. Onze mois après la dévaluation du F.CFA, le bilan de cette opération ne peut être que provisoire; mais les tendances sont suffisamment claires aujourd'hui pour entrevoir les potentiels gagnants et perdants de cette décision. Les observations qui suivent sont tirées des exposés faits par les délégations concernant les effets de la dévaluation du F.CFA sur le secteur manufacturier de leurs pays respectifs, ainsi que des débats qui les ont suivis.

59. Sur le plan économique en général, l'incidence de la dévaluation au cours des huit premiers mois de l'année 1994 peut s'analyser comme suit:⁴

- Au niveau du secteur agricole, bien que le volume de production ait baissé ou n'ait que faiblement augmenté dans la plupart des pays, la fermeté des cours mondiaux a "amplifié les effets mécaniques de l'ajustement monétaire", favorisant ainsi le retour à l'équilibre financier des filières agricoles. La redistribution du revenu national en faveur du monde agricole a incité les planteurs à restaurer leurs plantations. Les effets de la dévaluation sont bien entendu restés limités dans les pays n'ayant pas une forte tradition agricole ou dans les filières confrontées à des problèmes de restructuration (cas du tabac en RCA).

- Au niveau des secteurs miniers et des hydrocarbures, les effets mécaniques de la dévaluation ont contribué à l'augmentation des recettes d'exportation en francs CFA. L'ajustement monétaire a coïncidé avec la baisse de la production de pétrole au Cameroun et au Congo, liée à l'épuisement de certains gisements, et à la contraction continue des cours et des ventes de manganèse et d'uranium au Gabon.

- En ce qui concerne l'exploitation forestière, on a observé une nette reprise des exportations de grumes liée à la dévaluation, au raffermissement des cours et à une plus grande compétitivité des bois africains par rapport aux bois concurrents du sud-est asiatique. Par contre, au Congo et au Gabon l'exploitation forestière n'a pas pu profiter de cette conjoncture favorable en raison soit des difficultés d'évacuation liées aux mauvaises conditions de transport, soit d'autres contraintes; l'exportation des rondins d'eucalyptus a cependant enregistré une augmentation sensible au Congo.

- Au niveau de la maîtrise des salaires et des prix, condition majeure du succès de la dévaluation, les Etats ont bien contenu l'évolution de la masse salariale dont les augmentations, variables selon les pays, n'ont pas excédé 15%. Les taux d'inflation cumulés du 11 janvier à août 1994 sont respectivement de 38,9% pour le Cameroun; 36,6% pour la RCA; 31,4% pour le Congo; 48,3% pour le Gabon; 42,7% pour la Guinée Equatoriale; 56,8% pour le Tchad et 41,9% (moyenne cumulée) pour la zone BEAC.

⁴ La plupart des informations contenues dans cette section sont tirées des rapports de la BEAC.

60. Les industriels, quant à eux, semblent de manière générale sceptiques sur les effets positifs de la dévaluation. L'incidence de celle-ci dépend essentiellement de la nature et de l'orientation commerciale de l'activité en question.

61. A titre d'exemple, le Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM), qui représente une part importante de l'activité manufacturière camerounaise, note un accroissement du chiffre d'affaires TTC de 42,9% entre le dernier semestre de 1993 et le premier semestre de 1994. Mais pour les industriels ayant augmenté leurs prix de vente de l'ordre de 46% suite aux effets mécaniques de la dévaluation, le volume des ventes a en réalité chuté; le SYNDUSTRICAM estime la baisse du volume des ventes à l'intérieur du pays à 16,4%. L'observation est valable pour l'ensemble des entreprises manufacturières de la sous-région, notamment celles desservant principalement les marchés intérieurs.

62. Concernant les mesures d'accompagnement prises par les pouvoirs publics après la dévaluation, les industriels ont déploré l'inefficacité dans le pilotage de leur mise en oeuvre ainsi que l'absence de concertation avec le secteur privé.

63. La dévaluation, ainsi que la décision prise par la BEAC de suspendre les transferts à la veille de cette mesure, ont entraîné différents surcoûts pour les entreprises tels que: le doublement du montant des engagements en devises et des pertes de change sur les transactions en cours avec l'étranger.

64. L'application du programme de réformes régionales (PRR) a connu de nombreuses difficultés à cause, d'une part, de la carence en ressources humaines et matérielles des administrations chargées de les appliquer, et d'autre part, de la non prise en compte des effets de la dévaluation par le PRR; à titre d'exemple, un industriel s'est plaint que les taux des droits de douanes sont restés les mêmes alors que l'assiette de calcul avait doublé du fait de la dévaluation. Les industriels ont souhaité la révision du PRR afin qu'il intègre les effets de la dévaluation.

65. La politique de crédit s'est resserrée après la dévaluation, avec une hausse considérable des taux d'intérêt, rendant davantage difficile l'accès au crédit. Dans le même ordre d'idées, les industriels ont déploré l'inexistence de lignes de crédit à l'exportation.

66. D'après les opérateurs présents, le fonds de soutien de la Caisse Française de Développement ne semble pas avoir profité à beaucoup d'entreprises locales; à titre d'exemple, la société HUSACA de la RCA s'est plainte du doublement de son encours auprès de la CFD après la dévaluation, sans qu'elle ait pu obtenir de celle-ci une renégociation des conditions de ce crédit.

Les entreprises bénéficiaires de la dévaluation

67. Parmi les effets positifs de la dévaluation sur l'activité manufacturière il faut noter:

- un accroissement considérable des exportations au sein de la CEMAC; à cet effet la note de conjoncture au 30 juin 1994 du Syndicat des Industriels du Cameroun rapporte qu'entre le deuxième semestre de 1993 et le premier semestre de 1994 le chiffre d'affaires des exportations vers les pays de la CEMAC a augmenté de 65,8%. Sur le même plan la délégation gabonaise a indiqué que l'effet mécanique de la hausse des prix des produits importés sur le marché intérieur a pu être atténué grâce à l'arrivée des produits de substitution en provenance du Cameroun.

- la valorisation du pouvoir d'achat du monde agricole qui a un effet positif sur la demande de produits manufacturés dans la sous-région.

68. Le tableau de la page suivante fait ressortir l'impact de la dévaluation sur les entreprises manufacturières de la sous-région en termes de gain de compétitivité (prix) par rapport aux concurrents et de gains financiers en fonction du poids des intrants locaux ou importés dans la structure du prix de revient de l'entreprise, ainsi que les perspectives commerciales sur les marchés locaux, sous-régionaux et internationaux.

69. En classant les entreprises manufacturières par ordre croissant de gains de compétitivité et financiers, on obtient une première catégorie d'entreprises caractérisées par un poids important d'intrants importés (forte valeur ajoutée importée). Elles écoulent essentiellement leurs productions sur les marchés locaux et sous-régionaux et avaient avant la dévaluation peu de concurrence de produits importés. Ces entreprises sont durement éprouvées par la dévaluation du fait, d'une part de la contraction des marchés domestiques et sous-régionaux en raison de la récession, et d'autre part, de la hausse du coût des intrants importés qui se répercute sur leurs prix, aggravant davantage la baisse de la demande.

70. Ces entreprises doivent déployer des stratégies appropriées pour la substitution d'intrants locaux aux intrants importés, améliorer la qualité de leurs produits et conquérir des parts de marchés à l'exportation. On note dans le cas de celles-ci l'émergence de productions locales, surtout artisanales, concurrentes, notamment dans le domaine des aliments et des boissons. Des exemples d'entreprises de cette catégorie sont constitués par les manufactures de tabac, les brasseries, les minoteries.

71. Une deuxième catégorie d'entreprises caractérisées par un poids important d'intrants locaux, sont celles qui écoulent comme les précédentes la quasi-totalité de leurs productions sur les marchés domestiques et sous-régionaux et qui connaissent avant la dévaluation la concurrence de productions importées. Elles ont connu après la dévaluation un regain de compétitivité par rapport aux produits importés, et ont enregistré des gains financiers du fait de l'élargissement de leurs marchés aux produits concurrents jusque-là importés dans la sous-région.

Tableau: Impact de la dévaluation du FCFA par catégorie d'entreprises manufacturières de la Zone BEAC

Exemples de branches d'activité	Caractéristiques des entreprises				Gain de compétitivité (Prix) par rapport aux concurrents extérieurs à la Zone BEAC			Gains financiers	Perspectives
	Poids (1) des intrants locaux	Poids des intrants importés	Marchés desservis locaux s/ régionaux	Marchés desservis internationaux	Sur marchés domestiques	Sur marchés s/régionaux Zone BEAC	Sur marchés internationaux		
- Brasseries - Minoteries - Cigarettes - Cimenterie - Métallurgie	++	++++	++++	+	+	+	-	- + - Les marchés locaux et s/régionaux sont en contraction en raison de la récession économique et de la hausse des prix résultant de la hausse des coûts des intrants importés	Ces entreprises doivent faire des efforts pour la substitution des intrants locaux aux intrants importés, et rechercher des débouchés à l'exportation. On observe une concurrence croissante de productions locales artisanales (bières, aliments, cigarettes)
- Raffinage d'huile de palme ou de coton - Textiles - Sucreries - Chocolaterie, autres agro-industries	++++	++	++++	-	++++	++++	+	++	Ces entreprises ont capté les parts de marché de produits concurrents importés dans la s/région BEAC; perspectives d'exportation intéressantes sous réserve de la maîtrise d'autres facteurs (qualité, marketing)
- Aluminium - Bois - Produits textiles à base coton	++	++	+	+++	++	++	++ (2)	+++ notamment produits cotés en devises	Perspectives très intéressantes à l'exportation, toutes choses égales par ailleurs
Branches n'existant pratiquement pas	++++	+	+	+++	+++	+++	+++	+++	Absence manifeste de telles entreprises. Il s'agirait d'entreprises à très forte VA locale et tournées vers l'exportation avec une forte intégration verticale et horizontale

(1) Il s'agit du poids en valeur des intrants importés ou locaux sur la structure du prix de revient.

(2) L'incidence de la baisse du coût des intrants locaux en équivalent-devises peut ne pas jouer pour les produits cotés en devises et dont la détermination des prix dépend d'autres facteurs; mais les gains financiers en monnaie locale sont substantiels en raison de la dévaluation.

72. Pour ces entreprises le potentiel d'exportation hors CEMAC peut être intéressant sous réserve de la maîtrise des autres facteurs de compétitivité tels que la qualité, le marketing, la promotion des exportations. Dans cette catégorie on trouve les industries du textile à base de coton local, la fabrication d'huiles raffinées à partir de matières premières locales (huile de palme brute, coton, arachides, maïs), les produits à base de cacao ou café (chocolat).⁷

73. Viennent ensuite les entreprises industrielles dont les produits comprennent de manière plus ou moins équilibrée une part d'intrants locaux et une part d'intrants importés, leurs productions étant essentiellement orientées vers l'exportation internationale. Ces entreprises connaissent un gain de compétitivité sur les marchés mondiaux et celles dont les produits sont cotés en devises enregistrent un important gain financier. Entrent par exemple dans cette catégorie les industries du bois à l'exportation (sciages, placages) et ALUCAM au Cameroun qui exporte l'aluminium.

74. Au sommet de la pyramide des bénéficiaires de la dévaluation, il y aurait les entreprises dont les produits seraient à forte valeur ajoutée locale et tournées vers l'exportation. Cette situation idéale d'entreprises ayant des effets très positifs sur l'économie à cause, d'une part, des liaisons intra et inter-sectorielles, et d'autre part, de leurs orientations vers l'exportation, est presque inexistante au niveau de la sous-région. Le fonctionnement des zones franches auraient pu en favoriser le développement.

75. En résumé, les effets les plus négatifs de la dévaluation sont ressentis au niveau des entreprises à faible valeur ajoutée locale et écoulant leur production sur les marchés locaux, tandis que les effets les plus positifs concernent les entreprises à forte valeur ajoutée locale exportant leurs produits sur les marchés internationaux et dans une certaine mesure régionaux. Or comme le note SYNDUSTRICAM, dans le cas du Cameroun, les exportations toutes destinations ne représentent que le quart du chiffre d'affaires de l'ensemble de ses adhérents, et seulement 10% des entreprises exportent hors UDEAC, tandis que 40% se partagent les exportations en UDEAC qui ne représentent que 6% du Chiffre d'Affaires Toutes Taxes Comprises (CATTIC).

⁷ Il faut cependant noter la situation différente des entreprises utilisant les matières premières locales dont les prix sont fixés sur le marché mondial, tels le café et le cacao, et celles utilisant les matières premières locales dont les prix sont fixés en fonction du marché intérieur. Dans le premier cas le gain de compétitivité est fortement influencé par le degré de valeur ajoutée apportée par l'entreprise.

Chapitre 4

LA COOPERATION INDUSTRIELLE SOUS-REGIONALE SUITE A LA DEVALUATION DU F.CFA DANS LE CONTEXTE DE LA DEUXIEME DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE.

76. L'intérêt et l'importance de ce thème ne peuvent pleinement se comprendre si on les dissocie du contexte des évolutions mondiales majeures sur les plans commercial, financier, économique et technologique, qui non seulement ont marqué le monde au cours des deux dernières décennies, mais vont également déterminer demain qui seront les gagnants et les perdants dans un monde en mutation et plus particulièrement dans les pays en voie de développement.

77. Une claire compréhension des implications de ces tendances doit également permettre de mieux cerner l'importance des réformes inscrites dans les différents programmes d'ajustement structurel, notamment la portée et les limites de la dévaluation du F.CFA, la justification et les conditions de développement d'un secteur privé compétent dans le cadre plus précisément de la coopération industrielle sous-régionale, le rôle nouveau des gouvernements dans la promotion du secteur manufacturier dans un contexte d'économie de marché ouvert à la compétition internationale.

78. Ce chapitre décrit les changements majeurs dans l'environnement économique dans lequel l'industrie manufacturière des pays africains et particulièrement celle de la sous-région d'Afrique centrale, est appelée à évoluer dans un avenir prévisible. Il met l'accent sur les dangers que court l'Afrique de se trouver en marge des tendances majeures que connaît actuellement le monde.

Les flux commerciaux et financiers internationaux

79. On constate que les échanges commerciaux et le flux des investissements internationaux se sont considérablement accrus au cours des récentes années, avec une tendance marquée à la mondialisation des échanges d'une part, et à la réduction de l'espace économique d'autre part. Le rôle des entreprises internationales ou multinationales dans ces échanges s'est renforcé. Ces échanges et flux sont néanmoins inégalement répartis, avec une forte intensité en Europe occidentale, en Amérique du Nord et en Asie (Chine, Japon et les nouveaux pays industrialisés du sud-est asiatique), tandis que les pays africains au sud du Sahara y contribuent de manière tout à fait marginale. On note que seuls les pays en développement d'Asie et d'Amérique latine disposant d'une capacité concurrentielle sont capables d'attirer les flux d'investissements étrangers.

80. Entre 1965 et 1986, la part du commerce mondial des produits manufacturés de l'Afrique sub-saharienne et des nouveaux pays industrialisés du sud-est asiatique est passée respectivement de 0,4% à 0,2%, et de 1,5% à 8,5%. La part des exportations de l'Afrique à destination du reste du monde est passée de 3,9% en 1975 à 1,9% en 1992, soit de 33,7 et 70,1 milliards de dollars US. Quant à l'Inde et la Chine, ces deux pays font l'objet d'attraction dans ces échanges grâce à leur potentiel commercial extraordinaire.

81. Entre 1982-1987 l'Afrique avait reçu 3% du montant des investissements étrangers directs, tandis qu'en 1992 elle n'en a plus reçu que 2%; une bonne part de ces investissements notamment dans la sous-région, concerne essentiellement le secteur pétrolier. Combien de nouvelles unités manufacturières se sont implantées dans la sous-région au cours de dix dernières années?

Les changements technologiques

82. On a assisté au cours de récentes années à une émergence rapide et accélérée de nouvelles technologies dans les domaines de la micro-électronique, de l'informatique, de la biotechnologie et des nouveaux matériaux. Leurs applications ont affecté toutes les sphères de l'activité humaine: industrie, agriculture, service et infrastructures. La principale conséquence de ces changements technologiques est l'émergence de nouveaux déterminants de compétitivité: alors qu'il y a quelques années la disponibilité d'une matière première naturelle et d'une main-d'oeuvre peu chère étaient des facteurs d'attraction des investissements industriels, l'utilisation des nouvelles technologies a modifié les exigences de la compétition internationale qui nécessite aujourd'hui la disponibilité d'une gamme variée de savoir-faire opérationnel, technique et de gestion, la maîtrise de technologies sophistiquées et des réseaux d'informations, la capacité de prospection des marchés extérieurs et la maîtrise des circuits de distribution à l'échelle internationale.

83. A ces facteurs, il faut ajouter le fait qu'une industrie compétitive exige aujourd'hui un environnement physique et institutionnel capable de lui fournir différents services à des conditions compétitives de coûts et de qualité, tels que services de transport, financiers, de fourniture d'équipements, de maintenance, de télécommunications, juridiques, auxquels s'ajoute la sécurité des investissements.

84. Ces nouvelles exigences de la compétition économique internationale montrent la marginalisation continue de la disponibilité des matières premières et d'une main-d'oeuvre peu chère, facteurs traditionnels d'attrait des investissements en Afrique au sud du Sahara. Elles montrent en même temps la nécessité d'une réorientation des stratégies industrielles dans le sens de la maîtrise de ces nouveaux facteurs de compétitivité si l'Afrique veut continuer à faire partie du monde.

Les changements de stratégie industrielle

85. Depuis une vingtaine d'années le monde a entamé une révolution libérale qui s'est intensifiée au début des années 80. De nombreux pays, y compris ceux du monde antérieurement socialiste, ont réorienté leur stratégie d'industrialisation vers l'exportation, suite à l'échec de la stratégie traditionnelle d'import-substitution. A l'instar du Japon du début des années 60 et de la Corée du Sud il y a une quinzaine d'années, les nouveaux pays industrialisés d'Asie et ceux en cours d'industrialisation, tel que la Chine, ont encouragé leurs industries à participer aux échanges commerciaux mondiaux. Les marchés internationaux furent considérés non seulement comme un lieu d'échanges, mais également comme un moyen d'apprentissage et de transfert de technologies au travers des contacts avec les fournisseurs et la concurrence des produits étrangers.

86. Au vu des résultats, cette stratégie visant l'exportation semble rapidement payante. En 1989, la part des produits manufacturés dans les exportations de la Thaïlande était de 80% et celle de la Malaisie de 50%; celle de la Chine était en 1990 de 74,4%. Au cours de la même période, l'industrie manufacturière sub-saharienne est restée tournée vers les marchés domestiques et protégée par une batterie de mesures institutionnelles à l'égard de la concurrence extérieure: barrières tarifaires ou mesures de contingentement, octroi sélectif des privilèges fiscaux relevant des codes d'investissements, fixation des prix par l'administration, etc.

87. Cet arsenal de mesures protectionnistes contribua à détruire toute aptitude à la compétition économique et entraîna, comme déjà indiqué au paragraphe 20, la survie d'entreprises marginales inefficaces et subventionnées aux dépens du contribuable. L'industrie manufacturière africaine, et de la sous-région en particulier, doit s'ajuster aux exigences compétitives résultant de la mondialisation de l'économie si elle veut survivre. Un tel objectif, comme nous le verrons plus loin, dépasse le simple cadre de l'ajustement macro-économique.

L'impact de l'Uruguay Round

88. La finalisation des accords du GATT, en avril 1994, à Marrakech, marque une étape importante dans le mouvement de libéralisation des échanges internationaux, qui devra aboutir à long terme à un accroissement considérable du volume du commerce mondial. Pour la plupart des pays en développement, notamment ceux de l'Afrique sub-saharienne, l'impact du GATT, ne serait-ce qu'à court terme, va être négatif à cause de la disparition des accords préférentiels qui leur étaient accordés dans le cadre de la Convention de Lomé et du Système généralisé de préférence.

89. D'après des prévisions fondées sur un modèle de projections élaboré par la Banque Mondiale et la CNUCED, la suppression par le Japon, les Etats-Unis et l'Union Européenne du régime de la nation la plus favorisée se traduira, sur le plan des exportations, par une perte de près de 200 millions de dollars US. La plus grosse menace porterait sur les marchandises suivantes: produits agricoles des zones tropicales ou tempérées, produits de l'exploitation des ressources naturelles, cuirs et articles en cuir, textiles et habillement.

90. S'il semble probable qu'il y ait un relèvement des prix mondiaux des produits agricoles des zones tempérées, à court ou moyen terme, du fait de la diminution de ces productions dans les pays développés, la baisse des droits frappant les produits agricoles tropicaux devrait par contre réduire progressivement la marge préférentielle dont bénéficient actuellement de nombreux pays d'Afrique. Dans d'autres cas, la suppression des subventions pour certains produits importés par les pays africains tels que les céréales, les produits laitiers, la viande ou les huiles végétales va se traduire par une augmentation substantielle du coût de leurs importations.

91. Cette menace impose aux pays africains de revoir de manière radicale la structure de leurs échanges, jusque-là fondée sur l'exportation de matières premières d'origine agricole ou minérale et l'importation des produits manufacturés, pour adapter leurs appareils productifs à la nouvelle donne internationale aux plans commercial, financier et technologique.

L'émergence de blocs économiques régionaux

92. En même temps qu'on assiste à une globalisation des échanges commerciaux, la tendance vers la création de groupements économiques régionaux se consolide, avec par exemple le renforcement de l'Union Européenne, l'entrée en vigueur de l'Accord de Libre-échange Nord-Américain (ALENA) regroupant les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, le développement de l'Association des Nations du Sud-est Asiatique (ANSEA), la mise en place des premiers jalons de la Coopération Economique Asie-Pacifique décidée en mi-novembre dernier à la réunion de Bogor en Indonésie entre 18 nations en vue de construire avant l'an 2020 une zone de libre-échange autour du bassin du Pacifique.

93. Ces espaces économiques régionaux apparaissent de plus en plus comme les sous-ensembles du jeu économique mondial. Chaque sous-ensemble ou espace économique régional forme ainsi le terrain privilégié du libre-échange et de la libre concurrence entre ses membres. A l'intérieur du sous-ensemble régional s'opère une libre circulation des biens, des personnes, des capitaux et d'autres services. On observe aussi au sein de ces espaces économiques l'élaboration de politiques industrielles ou agricoles à l'échelle régionale, telle que la politique agricole commune en Europe par exemple.

94. La zone de libre-échange Asie-Pacifique en émergence représente plus de 40% du commerce mondial. Dans le cadre d'une telle zone de libre-échange, la même entreprise industrielle peut fabriquer différentes pièces dans différents pays et les assembler à un seul endroit. Les entreprises elles-mêmes cherchent à se donner une dimension régionale pour rester compétitives par le jeu de fusions, d'acquisitions ou de participations croisées.

L'importance de la coopération industrielle sous-régionale en Afrique

95. L'Afrique ne peut rester en marge d'un tel mouvement de mondialisation de l'économie qui est dicté par une triple logique:

- la concurrence économique mondiale;
- la mise en commun des moyens;
- les avantages compétitifs.

96. Primo, les différentes industries nationales ayant jusqu'ici fonctionné dans un environnement protégé, ne peuvent être exposées du jour au lendemain à l'âpreté de la concurrence économique mondiale, sans courir le risque de leur démantèlement. Si nous partageons largement les objectifs des différentes mesures des programmes d'ajustement structurel en cours dans la plupart des pays de la sous-région, notamment pour ce qui a trait aux politiques macro-économiques, aux réformes institutionnelles relatives à la libre concurrence, à l'élimination des entraves au commerce international, à la reformulation du rôle des Etats et au renforcement de celui du secteur privé dans la promotion du développement industriel, nous pensons néanmoins que le renforcement de l'espace économique sous-régional doit constituer un objectif intermédiaire vers l'ouverture à l'économie mondiale. Cette thèse est justifiée par les différents accords régionaux de libre-échange qui reconnaissent le principe de plusieurs vitesses d'intégration pour permettre aux pays les moins avancés de se mettre à niveau.

97. Secundo, des stratégies sous-sectorielles ou de filières conçues et mises en oeuvre à l'échelle régionale, par exemple dans la filière bois, textile, des industries alimentaires, des industries des matériaux de construction, de l'outillage agricole, des industries animales ou des industries pharmaceutiques, permettent une meilleure utilisation des ressources par la mise en commun de certains moyens dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation et du développement de nouveaux produits, de la prospection de nouveaux marchés, et par la concertation entre opérateurs du même sous-secteur ou de la même filière sans pour autant éliminer la concurrence entre eux.

98. Tertio, nous espérons que l'expérience de l'UDEAC aura une fois pour toutes convaincu les décideurs politiques que la coopération industrielle régionale ne saurait s'assimiler à une partie de "Monopoly", où des industries sont allouées à chaque pays membre d'une communauté économique indépendamment de leurs avantages compétitifs ou de leurs atouts concurrentiels.

99. D'où l'importance de la coopération industrielle sous-régionale promue par l'ONUDI dans le cadre de la deuxième Décennie du Développement Industriel de l'Afrique (DDIA). Dans cette perspective l'ONUDI a contribué au financement et à la mise en oeuvre d'une série d'activités, telle que l'élaboration d'une stratégie de coopération industrielle, l'organisation d'une réunion de concertation des opérateurs relatives à la promotion de la coopération industrielle en Afrique centrale. Les conclusions de ces divers travaux ont fait l'objet de discussions et de recommandations lors d'un atelier qui s'est tenu à Libreville du 4 au 8 octobre 1993.

100. Après avoir pris connaissance du diagnostic du secteur manufacturier de la sous-région et revu les contraintes et les opportunités de la coopération industrielle sous-régionale, la réunion de Libreville a adopté:

- une proposition de stratégie intitulée "Programme Sous-Régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique Centrale" (PSRAC);
- un "Projet de Plan d'Exécution Stratégique", qui trace les grandes lignes du programme et les diverses modalités de sa mise en oeuvre. Ce plan qui constitue une démarche opérationnelle est divisé en trois phases, dont une d'urgence.

La définition et mise en oeuvre d'une stratégie d'intégration

101. Les principes de base qui sous-tendent la stratégie de coopération industrielle dans la CEEAC, telles qu'envisagées dans le Plan d'Exécution Stratégique, sont les suivants:

- l'identification d'un certain nombre de sous-secteurs ou de filières prioritaires dans lesquels la sous-région dispose d'avantages comparatifs;
- le rôle moteur du secteur privé dans la mise en oeuvre de cette stratégie;
- le rôle déterminant de l'Etat en matière de création d'un environnement propice à l'émergence d'un secteur industriel dynamique.

102. L'objectif est de développer au sein de ces sous-secteurs moteurs identifiés une large gamme de produits ou de services de très haute qualité destinés aussi bien aux marchés régionaux que mondiaux. Ces sous-secteurs moteurs seraient soutenus par des filières de support telles que l'emballage et la distribution, l'ingénierie et la maintenance, l'informatique, etc. Ces sous-secteurs, en tirant véritablement l'économie, par la conquête des marchés intérieurs et extérieurs, fourniront du travail aux sous-secteurs de support. Par un jeu dynamique d'interactions, les sous-secteurs de support contribueront par des intrants de qualité à améliorer la productivité des sous-secteurs moteurs.

103. En misant ainsi à partir de quelques filières sur la production de biens et services à forte valeur ajoutée et de qualité mondiale, il se produira une émulation de l'ensemble des autres sous-secteurs. Une telle dynamique est de nature à contribuer à l'amélioration du bien-être économique de l'ensemble des populations de la sous-région, et à susciter de nouveaux besoins satisfaits par le développement de nouveaux sous-secteurs ou par une innovation accrue au sein des sous-secteurs existants.

104. Il convient de souligner que dans cette optique la CEEAC avait déjà identifié un certain nombre de sous-secteurs prioritaires dans la sous-région tels que les agro-industries et industries connexes (bois, textile et habillement), les industries mécaniques (machines et outillages agricoles, pièces de rechange), les industries chimiques (engrais, pesticides et produits pétrochimiques), les industries métallurgiques.

105. Tandis que le secteur privé doit jouer un rôle moteur dans la mise en oeuvre de ce programme, l'Etat, quant à lui, doit créer un environnement aussi bien institutionnel que physique favorable au développement des affaires, à travers la promotion de l'économie de marché, la diminution des ingérences étatiques dans le secteur productif, l'harmonisation du cadre institutionnel dans la sous-région (droit des affaires, fiscalité, système bancaire, etc.), l'amélioration des moyens de communication (transports routier, aérien et maritime).

106. Sur base des conclusions et des recommandations des travaux des filières industrielles prioritaires de la CEEAC et sur base des actions de restructuration entreprises au niveau des Etats de la sous-région et du secrétariat de l'UDEAC, il a été suggéré de diviser le Plan d'Exécution Stratégique de la DDIA dans la sous-région en trois phases consistant respectivement à :

- poursuivre d'abord et en priorité les programmes des réformes tendant à lever les contraintes qui pèsent sur l'industrie sous-régionale, notamment en prenant les mesures créant les conditions propices au bon fonctionnement et à la relance de l'investissement productif (phase No 1, dite d'urgence, de 1993 à 1995);
- réaliser ensuite un programme de consolidation des entreprises existantes, tout en poursuivant l'amélioration de l'environnement immédiat qui conditionne leur bon fonctionnement (phase No 2, dite phase de consolidation, de 1996 à 1998).
- poursuivre l'expansion des activités industrielles entamées sous la phase précédente sous la forme de créations nouvelles d'unités dans les sous-secteurs prioritaires (phase No 3, dite d'expansion, de 1999 à 2002).

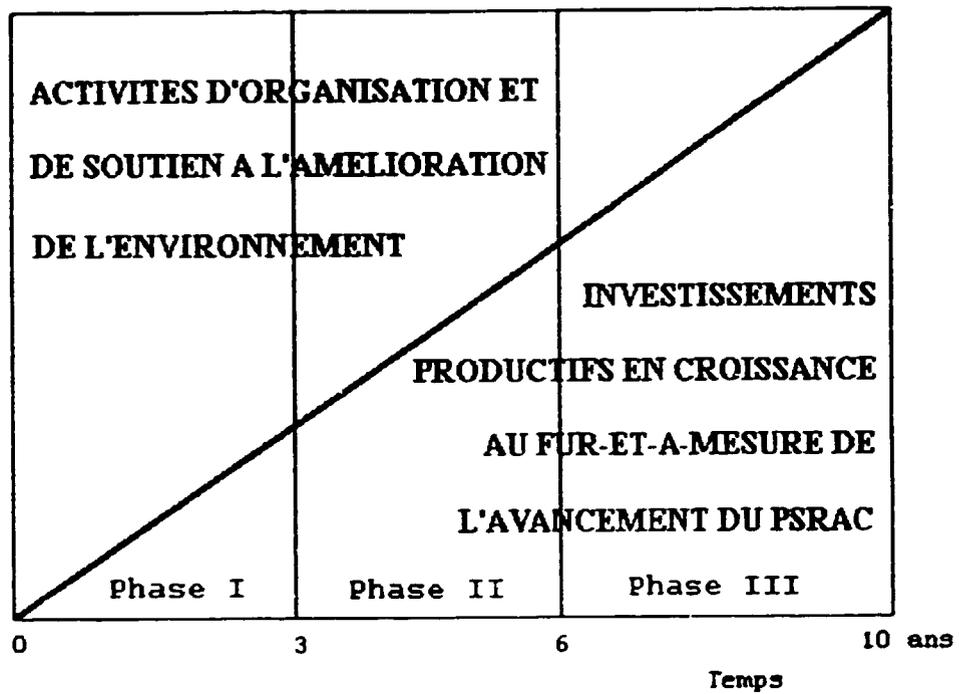
107. Les obstacles et contraintes qui ont sérieusement affecté les performances du secteur industriel et son développement en Afrique centrale ont des causes qui touchent à l'environnement, tant physique qu'institutionnel ou réglementaire, dans lequel opèrent les entreprises industrielles. C'est ce constat qui est également à l'origine de la présente proposition de diviser le Plan d'Exécution Stratégique en trois phases successives, où la place de l'investissement productif croît au fur-et-à-mesure que les différentes activités d'organisation et de soutien à l'amélioration de l'environnement socio-économique aboutissent à des résultats qui en augmentent l'efficacité.

108. Le schéma de la page suivante explicite cette progression croissante des investissements, selon les résultats bénéfiques des activités de soutien à l'amélioration de l'environnement.

109. Malheureusement les difficultés, liées à la conjoncture politique et économique, n'ont pas permis la mise en oeuvre de ce programme. Ceci est à déplorer compte tenu de la nécessité urgente de l'intégration économique de la sous-région devant la dégradation de sa situation économique.

**Schéma de mise en oeuvre du Programme Sous-Régional
pour l'Afrique Centrale (PRSAC)**

Investissements



Chapitre 5

LA POLITIQUE DE CREDIT DE LA BEAC DANS LA PERIODE APRES-DEVALUATION ET SON INCIDENCE SUR LE REDEMARRAGE DU SECTEUR MANUFACTURIER

110. Ce chapitre présente brièvement les réformes de politique de crédit entreprises par la BEAC à la suite de la récession économique, ainsi que les adaptations ou révisions opérées après la dévaluation du F.CFA et son intérêt pour le secteur manufacturier.^a

La politique de crédit de la BEAC avant la dévaluation

111. Avant la crise économique actuelle, la politique de crédit de la BEAC était principalement basée sur la fixation des plafonds globaux de crédit par pays, par banque et parfois par entreprise. En outre, les taux d'intérêt bas et la sélectivité du crédit pratiqués durant cette période visaient à favoriser l'émergence des PME nationales et à soutenir les secteurs jugés prioritaires par les autorités nationales.

112. Cette politique a incontestablement permis une augmentation considérable du volume de crédit, ainsi que l'éclosion de certaines unités de production nationales; elle a enfin contribué à la forte croissance enregistrée au cours de cette période. Mais les effets de la crise économique décrits au chapitre 1, dont notamment le pourcentage élevé d'impayés sur les crédits consentis à l'économie ont conduit à une série de faillites bancaires qui a affecté tous les Etats. Dans son bilan au 31 octobre 1994, la BEAC continue ainsi de porter 257,5 milliards de F.CFA de crédits consolidés sur les trésors nationaux à la suite de ces faillites.

113. Ces évolutions ont amenés la BEAC à mettre en place de nouvelles procédures de politique de crédit plus adaptés à la situation de ces économies.

^a Ce chapitre résume le contenu de la nouvelle politique de crédit de la BEAC, les détails relatifs aux procédures d'octroi de crédit, aux taux d'intérêt, aux dispositions en faveur du secteur manufacturier ainsi qu'au fonctionnement du marché monétaire. Il est basé sur l'exposé du représentant de la BEAC trop long cependant pour être reproduit ici en entier. Le document complet est disponible sur demande au Service de la Recherche et des Etudes de l'ONUDI.

La nouvelle méthode de fixation des plafonds de crédit: la programmation monétaire

114. Auparavant réalisée à travers l'appréciation des seuls besoins futurs des banques estimés par confrontation des emplois et des ressources de leurs bilans passés, la fixation du volume de refinancement accordé par la BEAC est, depuis septembre 1991, au Cameroun, et janvier 1992 dans les autres Etats, effectuée dans le cadre de l'exercice de programmation monétaire.

115. L'ancienne méthode des plafonds globaux comportait un certain nombre de faiblesses: (i) son caractère passif et statique car basé sur des paramètres de bilans passés; (ii) la non prise en compte d'autres facteurs de croissance plus importants tels que la croissance du PIB, l'inflation, les équilibres extérieurs et les finances publiques; (iii) l'impossibilité par cette méthode de déterminer des objectifs monétaires cohérents pour la Banque Centrale, qui puissent par ailleurs servir de référence pour les agents économiques dans l'établissement de leurs provisions.

116. En résumé, la programmation monétaire, qui s'est substituée à la procédure des plafonds globaux, permet d'établir la cohérence des objectifs et des décisions monétaires avec l'évolution prévisible du cadre macro-économique. Elle permet d'effectuer des projections des agrégats monétaires (avoirs extérieurs, crédit intérieur et masse monétaire) et de déterminer le montant maximum des concours de la BEAC (dit Refinancement Maximum) à partir des provisions préalablement établies du cadrage macro-économique.

La révision de la politique de crédit après la dévaluation du F.CFA et son intérêt pour le secteur manufacturier

117. Sous-tendue par une approche libérale, la révision de la politique du crédit de la BEAC comporte les trois volets essentiels suivants:

- la répartition du Refinancement Maximum et l'aménagement des règles de crédit;
- les procédures de refinancement des banques, dans le cadre du marché monétaire sous-régional;
- la gestion du coût du crédit.

118. Dans le système précédent, le plafond de refinancement par pays ou Refinancement Maximum, arrêté dans le cadre de l'exercice de programmation monétaire, était réparti par banque. Un tel système était par certains côtés arbitraire et ne favorisait pas la concurrence entre les établissements de crédit. Désormais avec l'avènement du marché monétaire à compter du 1er juillet 1994, le Refinancement Maximum n'est ni figé ni réparti par banque ou par nature de crédit, il se fait à travers le mécanisme des enchères en fonction des offres compétitives des banques. En favorisant ainsi la concurrence entre les établissements de crédit, ce système pourra contribuer à la baisse du taux débiteur de sortie.

119. Par ailleurs les limites individuelles de réescompte ont été supprimées et remplacées par le système des accords de classement qui permet, d'une part d'apprécier selon différents critères la qualité des signatures et celles des

crédits distribués par les établissements bancaires, et d'autre part de déterminer l'encours des créances bancaires susceptibles d'être admis au refinancement.

120. Il est enfin très important de souligner que les réformes introduites depuis le lancement du marché monétaire n'ont pas entraîné la suppression des avantages dont bénéficiaient les banques dans l'ancien système en matière de procédure simplifiée et de financement long.

121. Depuis le 1er juillet 1994, la BEAC n'utilise plus la technique de réescompte pour moduler ses interventions en fonction des objectifs monétaires et de crédit arrêtés par l'exercice de programmation monétaire. Elle a opté, depuis lors, pour l'utilisation des mécanismes de marché à travers lequel le taux d'intérêt joue un rôle de premier plan.

122. C'est dans ce contexte qu'a été créé le marché monétaire de la Zone BEAC; à vocation à la fois nationale et sous-régionale ce marché comporte deux compartiments:

- un compartiment interbancaire (niveau 1) sur lequel les banques s'échangent leurs excédents de trésorerie à des conditions libres en fonction de l'offre et de la demande; depuis son démarrage, le marché monétaire semble avoir connu un dynamisme tout à fait remarquable;

- un compartiment des interventions de la Banque Centrale (niveau 2) sur lequel celle-ci peut vendre de la monnaie centrale aux banques pour réguler le marché dans le sens de ses objectifs monétaires ou de crédit. Ces ventes se font essentiellement sous forme d'adjudications hebdomadaires.

123. Depuis le lancement du marché, les activités de ce dernier compartiment ont surtout été marquées par des achats d'argent aux banques à travers le mécanisme des dépôts spéciaux (prises en pension) du fait d'une forte amélioration des liquidités bancaires depuis la dévaluation du F.CFA (encours journalier moyen de 105 milliards), alors que les ventes ou injections ont rarement dépassé les 15 milliards.

124. En dehors des opérations précédentes, ce compartiment comporte un guichet spécial (guichet B) réservé au refinancement, à des conditions de taux relativement stables et à l'abri des variations du marché monétaire, des anciens et nouveaux crédits à moyen terme destinés au financement des investissements productifs.

125. Dispositif très critiqué par certains partenaires extérieurs, notamment par le FMI, comme une entorse au jeu du marché, le maintien d'une telle forme de rigidité dans le mécanisme général du marché monétaire est expliqué au niveau de la BEAC par une volonté de celle-ci de maintenir, au-delà de son rôle de régulation monétaire, son action de soutien au développement du secteur productif par des mécanismes de financement spécifiques.

126. Avec l'instauration du marché monétaire, la politique des taux d'intérêt de la BEAC a été simplifiée et libéralisée. Trois taux seulement régissent dorénavant les procédures de cession de la monnaie centrale au système bancaire. Il s'agit du taux des appels d'offres (TIAO), de celui des prises en pension (TIPP) et du taux des crédits à moyen terme. Il existe en outre un taux de pénalité (TP) pour les interventions au-delà du Refinancement Maximum.

127. Quant aux critiques des opérateurs concernant la cherté du crédit dans la zone d'émission. L'examen de la procédure de fixation des taux d'intérêt fait apparaître plusieurs facteurs qui déterminent le taux de sortie.

128. De manière générale, la fixation du taux d'intervention de la BEAC résulte d'une conciliation entre l'objectif de défense de la monnaie et celui d'appuyer l'évolution souhaitable des économies des pays de la zone d'émission. Dans cette optique, plus la position extérieure de la BEAC est bonne à travers la consolidation des réserves officielles, plus elle dispose de marges de manoeuvre pour détendre les taux et favoriser le financement de l'activité économique de la zone.

129. Depuis la dévaluation du FCFA et en raison de l'amélioration de la position des réserves officielles, le taux directeur de la BEAC (TIAO) a baissé de 14,0 % au 14 janvier 1994 à 8,5 % au 15 novembre 1994. Mais entre ce taux et le coût final du crédit TTC, d'autres éléments variables selon les pays tels que la marge et les commissions bancaires ainsi que la fiscalité nationale, interviennent pour maintenir le loyer de l'argent à des niveaux plus ou moins élevés.

130. Par exemple, à la date du 25 novembre 1994 le Cameroun était le pays qui détenait le record du coût élevé du crédit toutes taxes comprises. Cette situation s'explique par: les charges excessives d'exploitation du fait notamment de l'importance des provisions pour créances douteuses résultant de la mauvaise qualité du portefeuille des banques; l'absence de concurrence bancaire en raison d'une sorte de "cartellisation" des banques de la place; et la fiscalité excessive (voir les tableaux des deux pages suivantes).

131. A l'autre bout par contre, le Gabon présente le coût du crédit le plus bas de la zone BEAC. Cette performance s'explique principalement par une vive concurrence entre les banques et par une fiscalité légère et très favorable aux crédits d'investissement (voir les mêmes tableaux).

132. En conclusion, l'on doit souligner qu'à la suite de la dévaluation, la BEAC a effectivement réaménagé ses mécanismes d'intervention pour mieux soutenir le secteur manufacturier, notamment à travers le guichet B du marché monétaire. En outre, la baisse sensible des taux d'intérêt opérée par la BEAC depuis la dévaluation, de 14% en janvier 1994 à 8,5% en novembre 1994, vise incontestablement au renforcement de ce secteur qui est désormais au centre de la nouvelle stratégie de développement d'après-dévaluation. Cette stratégie est fondée sur le modèle sud-est asiatique qui donne la primauté à l'économie, et notamment à l'industrialisation, afin de capitaliser cette opération de réajustement monétaire.

Tableau: Structure du coût final du crédit à moyen terme au 15.01.1994
- crédits d'investissement -
 (en pourcentage)

Eléments	CAMEROUN	R.C.A.	CONGO	GABON	GUINEE EQ.	TCHAD
A. Taux directeur - TIAO (BEAC)	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00
B. Commission d'engagement (BEAC)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
C. Marge bancaire (Banques commerciales) (1)	5,33	5,58	3,49	2,73	6,50	2,20
D. Commission d'engagement (Banques commerciales)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
E. COUT DU CREDIT hors taxe (A+B+C+D)	19,83	20,08	17,99	17,23	21,00	16,70
F. Taxe sur la distribution du crédit (Pouvoirs publics)	1,00	1,00	--	--	--	2,00
F. Taxe sur le Chiffre d'affaires (TCA)/ICAI (Pouvoirs publics)	2,18	3,31	2,16	0,65 (2)	2,10	2,95
H. CHARGES FISCALES TOTALES (E+F)	3,18	4,31	2,16	0,65	2,10	4,95
I. COUT FINAL DU CREDIT toutes taxes comprises (E+H)	23,01	24,39	20,15	17,88	23,10	21,65

Source: Résultats de l'enquête menée par les services de la BEAC auprès des banques et de leurs clients.

- (1) Moyennes des marges bancaires pratiquées par les banques à fin août et septembre 1994; elles varient très peu dans le temps.
- (2) Montant tenant compte du fait que les crédits à moyen terme dont bénéficie Elf-Gabon ne sont pas soumis à la TCA.

Tableau: Structure du coût fin.1 du crédit à court terme au 25.11.1994
- découvert et crédits de campagne -
(en pourcentage)

Eléments	CAMEROUN	R.C.A	CONGO	GABON	GUINEE EQ.	TCHAD
A. Taux directeur - TIAO (BEAC)	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50
B. Marge bancaire (Banques commerciales) (1)	6,52	5,23	5,44	4,16	6,50	2,88
C. Commissions bancaires (Banques commerciales) (2)	--	--	--	--	--	--
D. COUT DU CREDIT hors taxe (A+B+C)	15,02	13,73	13,94	12,66	15,00	11,38
E. Taxe sur la distribution du crédit (Pouvoirs publics)	1,00	1,00	--	--	--	--
F. Taxe sur le Chiffre d'affaires (TCA)/ICAI (Pouvoirs publics)	2,48	1,37	1,67	1,52	1,50	2,00
G. CHARGES FISCALES TOTALES (E+F)	3,48	2,37	1,67	1,52	1,50	2,00
H. COUT FINAL DU CREDIT toutes taxes comprises (D+G)	18,50	16,10	15,61	14,18	16,50	13,38

Source: Documents internes de la BEAC et résultats de l'enquête menée par les services de la BEAC auprès des banques et de leurs clients.

- (1) Moyennes des marges bancaires pratiquées par les banques à fin août et septembre 1994 sur divers types de crédits à court terme; elles varient très peu dans le temps.
- (2) Les commissions bancaires, trop nombreuses, d'application complexe et non déclarées par les banques, n'ont pas été reprises ici. Elles se rapportent généralement à la tenue des comptes, aux mouvements débiteurs, au plus fort découvert, à la pénalité pour dépassement de plafond autorisé...etc.

133. Toutefois, ces efforts restent insuffisants au regard de l'importance et de la nature des ressources nécessaires au développement du secteur manufacturier, notamment les financements longs (capitaux à risque et crédits moyen et long termes). C'est pourquoi la Banque Centrale a reçu mission d'étudier les conditions de mise en place d'un système de financement à long terme des économies de la zone d'émission. Cette étude portera sur le renforcement des structures existantes telles que, entre autres, la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), la création d'autres institutions financières et surtout le lancement d'un marché financier sous-régional.

134. Il convient cependant de souligner que toutes ces mesures resteront sans effet si préalablement ne s'opèrent pas un assainissement de l'environnement macro-économique, à travers notamment la réduction des arriérés intérieurs et la diminution des déficits publics, et un progrès sensible dans le processus d'intégration afin d'élargir les débouchés des industries de la sous-région.

Chapitre 6

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

135. Ce chapitre réunit les recommandations faites par les participants en vue de traduire en termes concrets les principaux enseignements de l'atelier. Elles sont regroupées en trois sections qui correspondent aux thèmes des groupes de travail.

Recommandations concernant le comportement des entreprises manufacturières après la dévaluation

136. La situation résultant de la dévaluation du F.CFA a frappé de plein fouet les entreprises manufacturières de la sous-région. Celles-ci ont été obligées de tenter d'adapter leurs comportements à la nouvelle situation, ce sous différentes formes:

- restructurations;
- recherche de nouveaux partenaires;
- recherche de financements pour des opérations telles que le règlement des encours, le renouvellement des stocks et les investissements;
- pratique des politiques intégrées;
- résorption de la fraude;
- réhabilitation de certaines filières non compétitives avant la dévaluation;
- utilisation accrue des moyens de production et augmentation des capacités de production lorsque le marché le permet.

137. Onze mois après la dévaluation,

- le marché intérieur, principal cible du secteur manufacturier de la sous-région est considérablement contracté sous l'effet de la baisse du pouvoir d'achat des ménages;
- les entreprises à forte valeur ajoutée nationale et tournées vers le marché extérieur sont celles qui ont plus le plus bénéficié de cette décision;
- la survie des ces entreprises dépend essentiellement d'une stratégie de compétitivité et d'ouverture vers l'extérieur.

138. Il est ainsi recommandé aux entreprises de:

- se donner les moyens, au travers des unions patronales, de participer au dialogue des politiques économiques;
- redynamiser les structures des chambres de commerce et d'industrie afin de leur permettre de représenter effectivement les entrepreneurs et les entreprises de la sous-région, et d'avoir la vocation de remplir les tâches qui leurs sont confiées, à savoir:
 - la vulgarisation de l'information destinée aux opérateurs économiques;
 - la prospection des marchés;
 - la formation et le soutien aux entrepreneurs;
- mener une politique d'adaptation aux exigences du marché;
- assoir une politique d'innovation destinée à accroître la part des consommations intermédiaires de la sous-région;
- s'impliquer davantage dans la formation professionnelle par l'accueil de stagiaires de tout niveau;
- participer aux instances chargées de définir les programmes dans l'enseignement technique et supérieur;
- financer la valorisation de la recherche.

Recommandations concernant l'adaptation des politiques nationales après la dévaluation

139. Les points saillants des politiques nationales sont constitués par la réforme fiscal-douanière (RDF), le Code des investissements, la politique du crédit, la politique des exportations et l'intégration sous-régionale.

140. Après analyse de ces principaux points saillants, les préalables qui incombent à l'Etat, sans lesquels il serait illusoire, voir utopique, de prétendre à un épanouissement du secteur manufacturier et à sa compétitivité, sont les suivants:

- la mise en place effective d'un véritable Etat de droit où fonctionne un justice indépendante;
- l'existence d'une stabilité politique et la sécurité de personnes et des biens;
- l'élaboration d'un code de travail adapté aux exigences actuelles de l'économie de marché;
- le paiement de la dette intérieure de l'Etat, notamment les salaires des fonctionnaires, et la dette vis-à-vis des opérateurs économiques, pour relancer la consommation;

- l'amélioration des infrastructures de communications;
- la formation professionnelle et entrepreneuriale.

141. De nombreux pays africains ont adopté et développé au sein de leurs administrations chargées de l'industrie, l'approche de Gestion Stratégique du Développement Industriel (GSDI) développée par l'ONUDI depuis les années 1980. Considérant que cette approche est complémentaire à l'ajustement structurel encouragé par les institutions financières de Bretton Woods, qu'elle apporte à l'administration chargée de l'industrie une assistance en matière de formulation de stratégies, de politiques et d'incitations industrielles saines visant l'encouragement du secteur privé, qu'elle met en place un dispositif efficace d'informations industrielles et qu'elle est basée sur les principes de concertation entre les opérateurs économiques, il est recommandé:

- que les Etats africains soutiennent et poursuivent les efforts entrepris dans l'application de l'approche GSDI;
- que cette approche soit introduite dans les pays où elle ne l'est pas encore;
- que les Etats étudient avec l'ONUDI la possibilité d'adapter toujours mieux cette approche au contexte actuel de la dévaluation du F.CFA et de l'application de la RFD.

142. Les points saillants mentionnés ci-dessus appellent les recommandations suivantes à l'endroit des Etats:

En ce qui concerne la réforme fiscal-douanière:

- entreprendre l'approfondissement des études d'impact, tant au niveau des Etats qu'au niveau sous-régional, dans l'objectif de balayer les distorsions tarifaires et toutes les insuffisances fiscales et douanières observées (déductibilité de la TCA, taux inadéquats de la TEC, etc.);
- assurer la formation des agents des services de douanes et des impôts à l'application de la RFD;
- assurer une meilleure information sur les mécanismes de la TCA et notamment sur ceux de la déductibilité; cette information devrait comprendre la clarification et la mise à jour des textes ainsi que leur large diffusion;
- renforcer les administrations chargées d'appliquer la RFD en les dotant de moyens logistiques adéquats;
- exprimer clairement la volonté de l'Etat de voir la réforme s'appliquer et donner l'impulsion nécessaire à sa mise en oeuvre.

143. En ce qui concerne le Code des investissements:

- harmoniser et adapter les codes exigences de la RFD et de la dévaluation;

- prendre en compte dans les codes le souci de valorisation des ressources naturelles locales, tout en respectant les impératifs de compétitivité.

144. En ce qui concerne la politique de crédit:

- faire appliquer la déductivité de la TCA sur les frais financiers des entreprises manufacturières et supprimer la taxe sur les encours;

- redynamiser le secteur bancaire par la création et la relance des banques dont les ressources et les structures sont mieux adaptées au financement des investissements à moyen et long terme;

- mettre en place des mécanismes que permettent de mobiliser l'épargne locale.

145. En ce qui concerne la politique des exportations:

- garantir un bon fonctionnement des régimes économiques suspensifs de droits et taxes pour les intrants nécessaires à la fabrication des produits destinés à l'exportation;

- opérer des choix industriels sains et faire en sorte que l'Etat respecte les engagements pris vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis des opérateurs économiques afin d'inciter certains secteurs d'activités à exporter leur production;

- encourager la création des zones franches industrielles et des points francs pour stimuler l'exportation;

- mettre en place des structures d'appui aux exportations (financement, assurances, etc.).

Recommandations concernant la coopération industrielle sous-régionale dans le cadre de la deuxième DDIA

146. Les évolutions économiques au niveau mondial et la dévaluation du F.CFA viennent renforcer les besoins de coordination et d'harmonisation des politiques d'intégration. Afin de rendre effective la coopération des Etats au niveau sous-régional dans le secteur industriel, il est recommandé aux Etats d'organiser d'urgence un sommet de la CEEAC visant la réactivation de ses fonctions en tant qu'institution sous-régionale élargie de coordination.

147. Il leur est également demandé de:

- réaliser les infrastructures physiques de communication, de poursuivre et de généraliser la politique d'inter-connexion entamée dans le cadre des infrastructures énergétiques;

- appliquer effectivement la libre circulation des personnes et des biens;

- allouer les ressources budgétaires d'investissements à l'amélioration de l'environnement dans le sens du développement de l'industrie privée locale.

148. Il est recommandé au secteur privé d'accélérer la mise en vigueur du cadre de concertation des représentants de ce secteur, entre eux et avec les pouvoirs publics. Ce cadre favorisera la force de proposition et la poursuite du dialogue du secteur privé avec les instances régionales.

149. Il est demandé aux organisations internationales de financement et de développement d'octroyer leur soutien aux actions des Etats et du secteur privé par des programmes d'assistance à la mise en place et au développement d'un secteur manufacturier dynamique, en tenant compte notamment des préoccupations suivantes:

- le traitement de la dette extérieure dans des conditions favorables, en privilégiant les annulations ou les réductions des encours;
- le développement de la surveillance multilatérale pour le rapprochement des politiques monétaires et budgétaires;
- la négociation, dans le cadre de la mise en place de l'Organisation Mondiale du Commerce, du maintien de l'accès des produits de la région sur les marchés des pays industrialisés.

Chapitre 7

CONCLUSIONS: LES ENSEIGNEMENTS A TIRER DE L'ATELIER

150. A la lumière des développements précédents, trois principaux enseignements peuvent être tirés de cette semaine d'échanges et de réflexion sur le secteur manufacturier en Afrique centrale.

Exporter plus de valeur ajoutée

151. Onze mois après la dévaluation, les entreprises de la sous-région qui ont tiré le meilleur parti de la dévaluation sont celles qui ont une forte valeur ajoutée locale et/ou sont tournées vers les exportations. Le défi de l'industrie manufacturière de ces pays semble donc aujourd'hui de développer des produits à forte valeur ajoutée locale, substituables de manière compétitive aux importations, et de conquérir des parts du marché mondial.

152. Une nation ne peut durablement s'enrichir en restant confinée dans la production et l'exportation de matières premières à faible valeur ajoutée dans un environnement où les évolutions technologiques tendent à disqualifier l'avantage de la disponibilité de matières premières et de main-d'oeuvre bon marché par le développement de nouveaux matériaux de substitution et de technologies plus performantes, exigeant une main-d'oeuvre qualifiée.

153. Conquérir 1% du commerce mondial (36.860 millions de dollars en 1992) représente plus d'une fois et demi le PIB de la sous-région (environ 21.624 millions de dollars en 1992). Conquérir 0.5% du PIB des Etats-Unis représente 1,4 fois le PIB des pays membres de la Zone Franc dans la sous-région de l'Afrique centrale. Le PIB des Etats-Unis (5.920.199 millions de dollars) est environ 7.000 fois le chiffre d'affaires annuel du SYNDUSTRICAM (environ 870 millions de dollars).

154. La vigueur de la demande intérieure a été soutenue par l'accélération des dépenses publiques impulsées par la bonne tenue des cours des matières premières d'origine agricole ou minérale. Les perspectives de réédition d'une telle situation sont aujourd'hui plutôt sombres, le pouvoir d'achat des ménages étant de plus durablement compromis. L'étroitesse des marchés domestiques des différents pays de la sous-région renforce par ailleurs l'argument d'un accroissement des parts de marchés à l'exportation. En 1992 le montant des exportations mondiales de produits manufacturés s'élevait à 2.707 milliards de dollars, la part de l'Asie étant de 16% et celle de l'Afrique presque nulle. Si par une volonté délibérée de conquérir les marchés de l'exportation, les industries de la sous-région prenaient ne serait-ce que 0,1%, c'est à dire un pour mille de ce montant, cela représenterait 2,7 milliards de dollars, soit environ 1.354 milliards de F.CFA, plus de trois fois le chiffre d'affaires TTC du SYNDUSTRICAM.

155. De nombreux économistes expliquent la croissance économique remarquable des pays d'Asie de l'est par l'orientation de son industrie vers l'exportation. Bien que la différence des évolutions culturelles et historiques rendent peut-être difficile la transposition du modèle est-asiatique en Afrique, de nombreux enseignements peuvent en être tirés pour orienter une politique industrielle pour les pays africains.

156. Rien n'illustre mieux l'importance de cette comparaison que le fait que, dans les années soixante, la Corée du Sud avait un PNB par habitant identique à celui du Ghana (230 dollars), alors qu'aujourd'hui il est quinze fois plus important (6.790 dollars contre 450); tandis que le Ghana fait encore partie des pays les plus pauvres de monde, la Corée est en train de rejoindre le rang des économies à revenu élevé et a même pour ambition de devenir l'un des pays les plus riches de la terre. Que s'est-il passé?

157. Indépendamment des politiques économiques suivies, soit complètement libérales, soit sélectivement ou fonctionnellement interventionnistes, les autorités des pays d'Asie de l'est ont accordé la primauté à la croissance économique et à l'expansion commerciale.

158. Dans cette perspective, ces pays ont adopté une politique volontariste de promotion des exportations sous-tendue par un environnement institutionnel et physique incitatif caractérisé par des politiques macro-économiques performantes, le principe de la libre concurrence dans l'octroi d'incitations à l'exportation (crédits bonifiés, obtention de devises), des politiques commerciales plus libérales à travers la suppression des barrières quantitatives notamment, le développement d'un système financier solide et diversifié permettant de mettre à la disposition du secteur manufacturier des produits financiers plus adaptés à leurs besoins, une accumulation du capital humain grâce à la vulgarisation de l'éducation primaire et de la formation technique orientée vers l'acquisition et la maîtrise technologiques, l'existence de mécanismes de concertation entre les secteurs public et privé pour la définition des politiques et des priorités industrielles, la mise en oeuvre de politiques de soutien et d'encouragement du monde agricole qui ont permis des gains considérables dans la productivité et dans l'augmentation des volumes de production de l'agriculture, la construction d'infrastructures de communication performantes (routes, ports, aéroports, télécommunications).

Etre compétitif au niveau mondial

159. L'impératif de l'exportation sur les marchés internationaux exige des manufacturiers de la sous-région qu'ils fabriquent des produits concurrentiels à la fois sur le plan du prix et sur celui de la qualité.

160. Le diagramme ci-dessous illustre la complexité du problème de compétitivité d'une entreprise, d'une branche ou d'un sous-secteur industriel. Elle dépend, d'une part, de la capacité de l'entreprise, ou de la branche, ou du sous-secteur industriel, à maîtriser un certain nombre de facteurs-clés de succès propres à l'activité exercée, et d'autre part, de la capacité de l'environnement à fournir à l'entreprise ou à la branche d'activité un certain nombre de services ou d'intrants aux meilleures conditions.

161. Par exemple, certaines entreprises de la sous-région, bien que maîtrisant leur métier, sont pénalisées par l'inefficacité des services de télécommunications, la lenteur des services portuaires ou administratifs, la

cherté du loyer d'argent, l'absence de services de maintenance performants. Ces inefficiences se traduisent par des coûts supplémentaires qui affectent leur capacité concurrentielle face à des compétiteurs qui opèrent dans un environnement plus favorable.

Favoriser la coopération sous-régionale

162. Le principe de cette approche est dicté par les évolutions mondiales précédemment décrites et les exigences de la compétition économique internationale. Elle est confortée par différentes études sur les nations ou les régions industriellement compétitives, qui montrent qu'une sous-région ne peut être compétitive en tout, et que dans un contexte de limitation de ressources, elle devrait concentrer celles-ci dans les domaines où elle peut exceller, afin d'y développer une large gamme de produits et de services de haute qualité susceptibles d'être exportés vers les marchés les plus exigeants.

163. Aucun sous-secteur industriel ne peut être par ailleurs compétitif à l'échelle mondiale sans être appuyé par un marché important, et par un environnement institutionnel et une infrastructure efficace, capables de lui fournir à des conditions compétitives différents services, tels que transport, télécommunications, énergie, matières premières et produits intermédiaires, maintenance, ingénierie et technologie, recherche et développement, stabilité macro-économique et politique, services juridiques et fiscaux, services financiers, formation professionnelle, culture entrepreneuriale, etc.

Initier des actions concrètes de suivi

164. Les enseignements tirés de l'atelier, qui constituent davantage des orientations, devront faire l'objet d'un ensemble d'actions concrètes de suivi dans des domaines très variés, actions auxquelles les organisations internationales et bilatérales ainsi que l'ONUDI peuvent apporter leur soutien, pour que la dévaluation aboutisse aux résultats escomptés dans la relance des activités manufacturières des pays de la sous-région. Ces actions devraient notamment être les suivantes:

- simplification des réglementations fiscales et douanières;
- amélioration de l'efficacité du système bancaire;
- réforme du Code du Travail et des lois sociales;
- simplification des procédures et formalités administratives;
- réhabilitation de l'environnement physique et institutionnel;
- réorganisation des secteurs liés aux activités industrielles;
- mise en place de services de soutien aux entreprises industrielles dans des domaines tels que: la maintenance, l'acquisition de technologies, le contrôle de qualité, la normalisation;

- analyse des filières industrielles offrant des possibilités de croissance et pouvant devenir compétitives sur les marchés national, régional et international;

- mise à jour de l'inventaire des entreprises industrielles de la sous-région en vue de déterminer celles qui sont susceptibles de répondre positivement à la nouvelle structure de la demande de produits manufacturés causée par la redistribution des revenus après la dévaluation;

- établissement d'une carte de la sous-région indiquant les principaux centres de production industrielle et agricole, les principaux axes de communication et les centres urbains importants, afin de déterminer si les unités de production industrielle ont été implantées sur base de l'offre ou de la demande. Cette carte devra permettre aux décideurs du secteur industriel de mieux identifier les ouvertures de marchés, national, régional ou international, et de mieux définir leur stratégie industrielle;

- mise en route par les chambres de commerce et d'industrie et les associations professionnelles de campagnes de sensibilisation et de programmes promouvant la consommation de produits nationaux et sous-régionaux;

- élaboration et mise en oeuvre de programmes et de projets visant à l'amélioration de la qualité des produits et de l'emballage.

**Atelier Sous-Régional sur l'Impact de la Dévaluation
du Franc CFA sur le Secteur Manufacturier des Pays
de la Communauté Economique et Monétaire en Afrique
Brazzaville du 30 Novembre au 3 Décembre 1994**

LISTE DES PARTICIPANTS

CAMEROUN

Roger AYISSI

Directeur Adjoint des Prix et de la Protection du Consommateur
Ministère de l'Economie et des Finances

B.P. 501 Yaoundé

Tél : (237) 23 26 17 - Fax : (237) 22 35 69

Victor DEUMAGA

Chargé d'Etudes N° 1

Chambre de Commerce d'Industrie et des Mines

B.P. 4011 Douala

Tél : 42 67 87 - Fax : 42 55 96

Ernest KE

Directeur Administratif et Financier

PRINTPAK

B.P. 1105

Tél : (237) 39 07 47/39 07 52 - Fax : (237) 39 09 75

Jacqueline KOA

Chargé d'Etudes Assistant N° 2

Ministère du Développement Industriel et Commercial

MINDIC/Division de la Coopération YAOUNDE CAMEROUN

Tél : (237) 23 34 35 - Fax : (237) 22 27 04

CONGO

Vianney BELINGA-EKORO M'VONDO

Directeur des Etudes et de la Planification

Ministère du Développement Industriel et de l'Energie

B.P. 2117 Brazzaville

Jacques FUMEY

Secrétaire Général UNICONGO

B.P. 42 Brazzaville

Tél : (242) 83 05 51 - Fax : (242) 83 68 16

Alexandre GANDOU
Responsable Exploitation
Union Congolaise des Banques
B.P. 147 Brazzaville

Barthelémy KOUezo
Chef de Service des Analyses Monétaires B.E.A.C
B.P.126 Brazzaville
Tél : (242) 83 28 14 - Fax : (242) 83 63 42

Barthelémy MOUELE
Inspecteur des Impôts
Direction Générale des Impôts
B.P. 180 Brazzaville
Tél. (242) 83 31 66

GABON

Fabien MBENG EKOREZOK
Conseiller du Ministre
Ministère Commerce et Industrie
B.P. 237 Libreville
Tél : (241) 72 10 99

Claude MEFE M'ONDO
Président Patronat Gabonais
B.P. 1075
Tél. 76 26 68 - Fax : 77 20 00

Magloire M'BA-ELLE
Directeur de la Réglementation, du Contrôle et de la Normalisation
Industriels
Ministère du Commerce et de l'Industrie
B.P. 237 Libreville
Tél. 76 38 97 - Fax : 72 49 93.

GUINEE EQUATORIALE

Rosendo ELA BABI
Président Coop. MEI
Ccop. MEI
B.P. 262 Los ANGELES
Tél. 2228 et 2734

Ela Kung GENARO
Chef de Service (PMI/PME)
Ministère de l'Industrie et PME/PMI
B.P. 717 MALABO - GUINEE EQUATORIALE
Tél. 2592

Gustavo OYONO MESENG
 J. Sce Rapprochement
 B. MERIDIEN BIAO-G.E
 B.P. 686 MALABO (B. NORTE)
 Tél. 2887 - Fax : 3366

Angue Eyené LAUREANO
 Chef de Service d'Agriculture et d'Industrie
 Administrativo Camara de Comercio
 B.P. 51
 Tél. 2343

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Robert AMEDI
 Directeur Général Adjoint SODECA
 Syndicat National Patronat Centrafricain
 B.P. 74 R.C.A
 Tél. 61 59 66 - Fax 61 49 25

Paulin DAMANY
 Chargé de Mission
 Huilerie Savonnerie Centrafrique
 B.P. 1020 Bangui
 Tél. 61 58 54 - Fax : 61 68 11

Faustin Ange KOYASSE
 Chargé de Mission
 Ministère des Finances
 B.P. 912 Bangui
 Tél. (236) 61 53 60 - Fax : (236) 61 63 98

Philippe SIBIRO
 Chargé de Mission
 Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
 B.P. 1988 Bangui
 Tél. 61 20 84

TCHAD

BEKJOUTOU TAINGAM
 Assistant Technique du Commerce
 (Chambre de Commerce)
 B.P. 458 Tél 51 21 79 - fax (235) 51 27 33

Djibangar GUERINGUE
 Chef de Service
 Ministère de l'Economie et du Tourisme
 B.P. 424 NDJAMENA
 Tél. (235) 51 27 33 - Fax (235) 51 27 33

Bindjaki BIDJERE
Directeur des Finances Extérieures
Ministère des Finances et de l'Informatique
B.P. 144 Ndjamena
Tél. 51 30 24 Fax 51 49 08

ZAIRE

NGANDU KALONDA BUJIRU
Directeur Principal
Banque du Zaïre
B.P. 2697 Kinshasa
Tél. 44469

Athanase MATENDA-KYELU
Directeur ANEZA
B.P. 7247 Kinshasa
Tél. 22286/40236

ORGANISMES INTERNATIONAUX, SOUS-REGIONAUX ET BILATERAUX

Pierre DEMBA
Economiste Industriel
CEA B.P. 3005 Addis Abeba
Tél. 71 09 05 - Fax 51 44 16

Lev KOMLEV
Economiste Principal
CNUCED/UNCTAD
Tél. 412 29 07 58 94 - Fax 412 29 07 00 57

Pierre-Yves MAURICE
Conseiller Principal
PNUD
B.P. 475 Brazzaville
Tél. 83 76 90 - Fax : 83 09 82

Alphonse NKOUKA
Chargé des Programmes
PNUD
B.P. 2155 Brazzaville
Tél. 83 76 88 - Fax : 83 39 87

Carlos Alberto BONFIM
Directeur Commerce et des Douanes A.I.
CEEAC B.P. 2112 Libreville

Rigobert Roger ANDELY
Adjoint au Directeur de la Recherche
BEAC B.P. 1917 Yaoundé
Tél. 23 12 39 - Fax : 23 33 29

Thomas POUMANGUE
Chef de Service Crédits
BEAC Congo B.P. 126 Brazzaville
Tél 83 28 14 - Fax 83 63 42

Marc MABONZO
Chef de Division des Etudes Macro-Economiques BDEAC
B.P. 1177 Brazzaville
Tél. 83 01 26 - Fax : 83 02 66

Gabriel Gaëtan CUEREZE BANGA
Sous-Directeur des Opérations BDEAC
B.P. 1177 Brazzaville
Tél. 83 01 26 - Fax : 83 02 66

Mahamat ADOUM GOCK
Chef de Service du Commerce
U.D.E.A.C
B.P. 969 Bangui
Tél. 61 57 44

Laurent KOCINSKI
Chargé d'Etudes
Caisse Française de Développement
B.P. 96 Brazzaville
Tél. 83 03 20 - Fax 83 55 28

Dylan GIRAUD-PEILLUD
Assistant Economiste
Mission Française de Coopération
Ambassade de France
Tél. 83 05 81

Diana HUBBARD
Economiste
Service d'Appui et de Suivi
Division de l'Elaboration des Stratégies par Pays et des Programmes
ONU DI B.P. 300
A-1400 Vienne Autriche
Tél. 21 13 1/36 52 - Fax 23 74 01

Gilles STEVENS
Senior Industrial Development Officer
Service des Etudes et Recherches
Division de la Communication et de la Recherche
ONU DI B.P. 300
A-1400 Vienne Autriche
Tél. 21 13 1/36 90 - Fax 23 09 327
Télex 136612 UNO A

Pierre Apeti DANSOU
Directeur de l'ONUDI pour les pays de l'UDEAC
B.P. 836
Yaoundé Cameroun
Tél. 23 73 16 - Fax 22 43 69

CONSULTANTS

Gérard CHAMBAS
Maitre de Conférences ONUDI
CERDI Clermont Ferrand
Tél. 73 43 12 13 - Fax 74 43 12 28

Christian EKOKA
Consultant ONUDI
B.P. 8999 Yaoundé
Tél. (237) 23 07 21 - Fax (237) 23 07 26

Anne-Marie GEURJON
Maitre de Conférences ONUDI
CERDI Clermont Ferrand
Tél. 73 43 12 13 - Fax 74 43 12 28

Olivier VALLEE
Consultant ONUDI
Tél. 42 26 56 59

OBSERVATEURS

Antoine DZATINI
Conseiller Administratif
Ministère du Développement Industriel et de l'Energie
B.P.2117 Brazzaville
Tél. 83 69 53 - Fax : 83 43 36

KAKOULA KADY
Président
Chambre de Commerce, d'Industrie et de l'Agriculture
Tél. 83 10 89

Joseph MOUDZINGOULA
Directeur Général de l'Industrie
Ministère du Développement Industriel et de l'Energie
B.P. 211 Brazzaville
Tél. 83 69 53

Joseph Franky MOUTOU-KANGO
Maitre-Assistant
Centre de Recherches et d'Etudes en Monnaie, Banques et Finances
B.P. 9158 Brazzaville
Tél. 82 07 87

Anselme MANDELLO
Directeur Général Adjoint
Société des Ciments du Congo (SOCICO)
B.P. 14510 Brazzaville
Tél. 83 02 50/78 26

Antoine OLENGOBA
Attaché Economique
Ministère des Finances et du Budget
68 Rue Assiénié Talangai Brazzaville
Tél. 83 74 28

**PRESENTATIONS
DES DELEGATIONS
NATIONALES**

- 2a. Les effets de la dévaluation du F.CFA sur le secteur manufacturier au Cameroun; cas de la société PRINTPAK
- 2b. Les effets de la dévaluation du F.CFA sur le secteur manufacturier au Congo
- 2c. Les effets de la dévaluation du F.CFA sur le secteur manufacturier au Gabon
- 2d. Les effets de la dévaluation du F.CFA sur le secteur manufacturier en Guinée Equatoriale
- 2e. Les effets de la dévaluation du F.CFA sur le secteur manufacturier en République Centrafricaine; cas de la société HUSACA
- 2f. Les effets de la dévaluation du F.CFA sur le secteur manufacturier au Tchad

LES EFFETS DE LA DEVALUATION DU FRANC CFA SUR LE SECTEUR MANUFACTURIER AU CAMEROUN

La dévaluation du F.CFA, qui a été décidée en complément des différentes mesures d'ajustement structurel, pour la relance de l'économie des 14 pays membres de la Zone Franc, apparaît aujourd'hui, onze mois après la réunion de Dakar, loin des objectifs visés.

Au Cameroun, la dévaluation a accentué l'instabilité économique et sociale dans un grand nombre de secteurs. Le secteur manufacturier, au vu des statistiques, semble être aujourd'hui l'un des plus durement frappés. Il était pourtant présenté comme le plus grand bénéficiaire de la dévaluation grâce à la compétitivité des produits fabriqués localement par rapport à ceux d'importation, l'accroissement de la consommation intérieure de ces produits suite à cette compétitivité, l'accroissement des recettes d'exportation consécutif à l'amélioration des prix des produits y relatifs, la création d'emplois nouveaux découlant de la redynamisation des investissements, conséquence de l'amélioration des coûts de facteurs locaux.

Le point à ce jour des effets de cette dévaluation pourra se faire par:

- l'identification des sous-secteurs les plus touchés;
- l'examen des mesures/actions prises par les autorités, des résultats desdites mesures/actions, et du niveau de concertation entre les autorités et le secteur manufacturier dans la prise de ces mesures;
- l'état du secteur manufacturier aujourd'hui et ses perspectives.

A. SOUS-SECTEURS MANUFACTURIERS LES PLUS TOUCHES

Le Syndicat des Industriels du Cameroun, appelé SYNDUSTRICAM classe ses adhérents dans cinq grands secteurs qui sont:

- I. Secteur Alimentaire avec deux sous-secteurs: agro-alimentaire et industrie alimentaire.
- II. Secteur Biens de consommation avec trois sous-secteurs: boissons et tabac; textile et confection; chaussures et cuir.
- III. Secteur Biens intermédiaires avec pour sous-secteurs: papier, imprimerie et emballage; plastique et caoutchouc; chimie; divers.
- IV. Secteur Ciment, Métallurgie avec pour sous-secteurs: transformation des métaux; ciment.
- V. Secteur Biens de capital.

Chaque trimestre, le SYNDUSTRICAM publie les statistiques sur les performances de chacun de ces secteurs qui sont comparées à celles du trimestre précédent d'une part, et du même trimestre de l'année antérieure d'autre part; ce qui permet d'apprécier l'évolution du secteur manufacturier pour la période sous revue.

Les statistiques pour la période 01/01/94 - 30/06/94 montrent que tous les secteurs d'activités ont vu leur chiffre d'affaires global, (intérieur et exportation) toutes taxes comprises progresser d'au moins 35% comparé à la période 01/07/93 - 31/12/93, à l'exception du secteur "Biens de consommation" qui n'a enregistré que 29,6%. Sur le plan intérieur ce secteur a connu une évolution du chiffre d'affaires de 9,9% malgré une augmentation de prix de 43%. On en conclut que les activités à l'intérieur du pays ont baissé d'environ 33%.

Par contre on a enregistré un bond spectaculaire de 226% du chiffre d'affaires sur les marchés d'exportation, toutes destinations confondues. Les exportations vers l'UDEAC ont connu un accroissement de 24,8% au cours de la période. On voit apparaître les premiers signes de l'accroissement des exportations qui ne peuvent pas cependant compenser pour le moment la contraction de la demande intérieure.

L'augmentation des prix, suite à la dévaluation du F.CFA et à l'entrée en vigueur de la réforme fiscal-douanière, intervenues après la réduction drastique des salaires des fonctionnaires, semble être à l'origine de la sensible baisse du chiffre d'affaires au niveau intérieur.

B. MESURES/ACTIONS PRISES PAR LES AUTORITES

Ces mesures prises conséquemment à la dévaluation ont été peu nombreuses car le Cameroun a opté pour une approche néolibérale. Elles ont surtout concerné la lutte contre la flambée des prix et les pénuries artificielles consécutives aux anticipations des opérateurs économiques suite à la dévaluation. En effet la stratégie adoptée par le Ministère du Développement Industriel et Commercial pour gérer cette situation a consisté à laisser jouer la vérité des prix tout en les encadrant; car l'instauration d'un blocage des prix aurait eu un effet limité à la période du blocage et aurait nécessité de la part du gouvernement des compensations non seulement des encours, mais également de toutes les commandes réalisées au cours de la période de blocage.

L'encadrement des prix ci-dessus mentionné a consisté à réinstaurer par Arrêté N° 3 du 14 Janvier 1994 du Ministre du Développement Industriel et Commercial, pour une période limitée à six mois, le contrôle des prix de tous les produits et services.

Ce contrôle qui était purement dissuasif a été limité une semaine plus tard par l'Arrêté N° 12 du 21 Janvier 1994 du Ministère du Développement Industriel et Commercial à sept produits de première nécessité (sucre, riz, farine, pain, produits pharmaceutiques, livres et manuels scolaires, huile de palme) pour tenir compte de l'engagement pris par le gouvernement dans le cadre du PAS.

En plus de ces mesures relatives au contrôle des prix, le gouvernement a, par Ordonnance N° 94/006 du 16 février 1994 suspendu tous les droits et taxes sur les produits de premières nécessité pour six mois à l'effet de baisser les prix à la consommation desdits produits.

Les autres mesures prises par les autorités et ayant un effet sur le secteur manufacturier sont:

- le relèvement des taux de base débiteurs de la BEAC faisant ressortir un taux final de 27 à 28% au niveau des banques primaires;
- la décision de la Direction des Douanes, malgré les dispositions de l'Article 23 du Code des Douanes de rectifier d'office la valeur de toutes les déclarations provisoires en cours, doublant du même coup le montant des droits et taxes dues pour les importations; cette mesure a heureusement été annulée par la suite;
- la réévaluation du montant des encours des clients par les banques, qui a rendu inopérantes les lignes de crédit mises à leur disposition;
- la création par la CFD le 4/2/94 d'une facilité exceptionnelle de financement à court terme aux entreprises opérant dans les pays de la Zone Franc. Le montant de cette facilité est de 300 millions de FF pour les 14 pays concernés.

C. RESULTATS DES MESURES/ACTIONS PRISES

Les mesures destinées à juguler l'inflation par le contrôle des prix ont eu un effet relatif, l'augmentation modérée des prix constatée au cours des six mois après la dévaluation évaluée 35 % étant beaucoup plus imputée au faible niveau du pouvoir d'achat des ménages.

Cependant en ce qui concerne le secteur manufacturier, la mise en application de la réforme fiscal-douanière par la publication de l'Ordonnance N° 94/001 rendant exécutoire la TCA, le droit d'accise et le Tarif Extérieur Commun a eu comme effet le second renchérissement des prix après la hausse due à la dévaluation, ce qui accentue le rétrécissement de la demande intérieure déjà frappée durement par la perte du pouvoir d'achat du consommateur. Les statistiques du SYNDUSTRICAM illustrent ceci à souhait. Pour le premier semestre 1994, le chiffre d'affaires intérieur hors taxes des adhérents de ce syndicat est de 137.556 Millions F.CFA contre 106.862 F.CFA pour le second semestre 1993, soit un accroissement de 28,7% malgré une augmentation de prix de 46% en moyenne. Le SYNDUSTRICAM conclut que le volume de ventes à l'intérieur du pays a baissé de 16,4% au cours du premier semestre 1994.

Pour le second semestre 1994, seuls 30% des adhérents du SYNDUSTRICAM prévoient une activité normale. Cette situation résulterait non seulement des effets de l'Ordonnance 94/001 et de la baisse du pouvoir d'achat des ménages, mais également des mesures prises par le gouvernement pour le compte de l'exercice en cours qui contribuent également à la hausse des prix à la consommation:

- généralisation de l'application de la TCA et du passage de son taux de 12.5 à 15%;
- levée des régimes fiscaux privilégiés dont bénéficiaient certaines entreprises;
- annulation de l'Ordonnance 94/006 suspendant les droits et taxes sur les produits de première nécessité.

Le relèvement du taux débiteur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) de 27 à 28% a rendu presque impossible le recours au crédit pour la plupart des entreprises et arrêté l'investissement. Ce taux est considéré comme suicidaire par le SYNDUSTRICAM.

La facilité exceptionnelle décidée par la CFD n'a en rien résolu le problème des encours des entreprises manufacturières. Les conditions sont draconiennes et ont presque exclu les entreprises purement camerounaises.

La réforme fiscal-douanière est entrée en application sans étude d'impact préalable. Les quatre taux de droits de douane ne sont pas favorables à la production locale, ils avantagent plutôt les produits importés dans certains secteurs. Il n'y a pas eu réellement de concertation entre le gouvernement et le secteur manufacturier.

En effet, au cours de l'unique réunion convoquée par le Ministère du Développement Industriel et Commercial le 17 janvier 1994 pour trouver des solutions aux problèmes posés à l'économie camerounaise par la dévaluation, le problème des encours avait été abordé. Ceux-ci, d'après l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun étaient évalués à 55 milliards de F.CFA au 12 janvier 1994 pour l'ensemble des opérateurs économiques. Le SYNDUSTRICAM estimait à 25 milliards de F.CFA le montant des encours de ses adhérents.

En réaction au problème ainsi posé, le gouvernement a indiqué que cette affaire concernait les banques et leurs clients. Le SYNDUSTRICAM, après cette réunion a exprimé sa déception en adressant au gouvernement un Mémoire dans lequel il tire une sonnette d'alarme sur le problème crucial des entreprises industrielles:

- à court terme, les commandes reçues et non encore payées ont eu leur valeur immédiatement doublée, mettant les industriels dans l'incapacité de payer;
- à moyen et long terme, tous les crédits extérieurs sur les équipements sont passés du simple au double;
- le privilège du trésor accordé à la société chargée de recouvrement des créances de l'Etat, risque d'accélérer les faillites des entreprises manufacturières.

Le SYNDUSTRICAM, estime qu'il n'a pas été suffisamment associé pour faire des recommandations pour la réussite de la dévaluation.

D. ETAT DU SECTEUR MANUFACTURIER ONZE MOIS APRES LA DEVALUATION ET PERSPECTIVES FUTURES.

Onze mois après la dévaluation le problème des encours reste entier. La plupart des industriels ont perdu toutes les facilités qu'elles avaient avant la dévaluation avec leurs fournisseurs étrangers. Les fournisseurs extérieurs à cause des encours, ont perdu confiance en leurs partenaires locaux. Le résultat de cette situation est que les commandes s'effectuent en petites quantités parce que les importateurs doivent payer comptant.

La plupart des entreprises industrielles importent au moins 80% de leurs matières premières et leurs équipements de l'étranger, ce qui implique actuellement le doublement du prix CAF et par ricochet de leurs produits finis. Ce phénomène ne permet de mettre des produits compétitifs ni sur le marché national, ni sur le marché international.

Le SYNDUSTRICAM annonce que les exportations de ses adhérents sont passées de 28.202 millions au second semestre 1993 à 61.947 millions au premier semestre 1994, soit un accroissement de 119,6%; ceci semble être le résultat du change, et non un accroissement subit des commandes extérieures.

D'ailleurs, près de 90% des produits finis fabriqués au Cameroun sont destinés au marché national. Ces considérations font perdre l'espoir que le Cameroun a placé en la dévaluation quant à l'accroissement de l'entrée des devises. Même les entreprises manufacturières qui transforment les produits locaux sont confrontées à des problèmes nouveaux. Elles achètent les matières premières qu'elles utilisent au prix du marché international, donc en devises. Ces prix ont doublé. Il s'agit de: pétrole brut, coton, café, cacao, sucre, bois.

Le relèvement du taux d'intérêt limite la capacité d'emprunt des entreprises, d'où l'inhabilité de certaines à satisfaire les commandes reçues. Les coûts de facteurs (matières premières, eau, énergie, taxes) ont subi des hausses sensibles suite à la dévaluation au moment même où la demande intérieure était en chute libre du fait de la baisse continue du pouvoir d'achat.

L'arrêt des crédits fournisseurs et l'absence de crédits à long terme, empêchent le renouvellement de l'outil de production et obligent les usines à fonctionner pour la plupart à moins de 50% de leur capacité.

Les perspectives ne sont pas très reluisantes pour la plupart des entreprises à cause de la non actualisation de la réforme fiscal-douanière aux conditions nouvelles posées par la dévaluation.

L'entrée en vigueur de la réforme rend caduc les avantages jadis octroyés aux entreprises par le Code des investissements, notamment en ce qui concerne les droits de douane, la Taxe sur le Chiffre d'Affaires à l'importation.

Bien que la réforme prévoit une surtaxe sur certains produits importés dans le but de protéger certaines industries, il faut noter que le tissu industriel camerounais est faible et vulnérable à la concurrence étrangère. Non seulement les intrants sont souvent plus chers à l'intérieur, mais également les entreprises sont de petite taille et demandent donc des

investissements nouveaux et importants pour se mettre à la hauteur de leurs concurrents étrangers. Les équipements sont tous importés, donc exigent des financements extérieurs qui sont actuellement rares. Très peu d'entreprises disposent de liquidités pour faire face à leur besoin de financement.

Les exportations de produits manufacturés représentent une très faible partie de nos exportations globales; les gains sur les exportations des produits de base sont incapables de compenser les pertes sur les importations de machines, de pièces de rechange et des matières premières nécessaires au maintien de la production à grande échelle.

La reprise de la demande intérieure s'avère une nécessité pour le maintien de l'activité industrielle. Il est hautement souhaité que l'Etat relève le pouvoir d'achat des fonctionnaires et règle rapidement la dette intérieure pour relancer la consommation.

La fiscalité actuelle n'est pas adaptée au contexte socio-économique du moment. Il y a lieu que les pouvoirs publics revisent celle-ci dans le sens de l'allègement pour réinstaurer la compétitivité des entreprises industrielles.

CAS PRATIQUE DU CAMEROUN

PRINTPAK S.A.

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

L'entreprise PRINTPAK est la première manufacture des boîtes pliantes et d'emballages imprimés en rouleaux dans la sous-région UDEAC, créée en 1989 et opérationnelle depuis le début de l'année 1992. Cette initiative dont l'actionnariat est à 65% camerounais et à 35% étranger a bénéficié pour sa réalisation du concours de deux partenaires financiers dont la C.D.C. (Britannique) et la F.M.O. (Pays Bas) et de l'assistance technique d'un partenaire espagnol L.A. ROMERO. Le projet a été réalisé avec un investissement initial de trois milliards de F.CFA (avant dévaluation), dont 1,5 milliard d'emprunts en devise.

Les avantages et les objectifs de ce projet sont entre autres les suivants:

- l'intégration en amont de l'industrie manufacturière;
- l'introduction d'une technologie ultra-moderne au Cameroun dans la fabrication d'emballages;
- la création d'emplois de qualité;
- la formation des camerounais aux méthodes et techniques de gestion de production et de maintenance d'équipements sophistiqués;
- l'exercice d'une activité locale génératrice de haute valeur ajoutée;
- la contribution à l'économie de devises par la réduction du volume et de la valeur des emballages pliés essentiellement importés jusqu'à la création de PRINTPAK;
- la rentrée de devises par l'exportation d'une partie de la production.

Nous citerons pour conclure notre présentation, cette observation du PNUD qui souligne, si besoin était, l'importance de l'existence dans le tissu industriel camerounais et de la sous-région, d'une structure de fabrication d'emballages répondant aux normes internationales:

"Le développement relativement réduit du secteur de l'emballage et de matériaux d'emballage en Afrique est un obstacle important à la croissance de l'agriculture, à l'industrialisation et à la promotion des exportations. On réalise très mal le rôle essentiel que joue l'emballage pour l'ouverture ou le développement des marchés locaux ou internationaux. Les problèmes relatifs au développement du secteur de l'emballage et des matériaux d'emballage doivent donc être considérés comme hautement prioritaires".

II. IMPACT DE LA DEVALUATION SUR LES ACTIVITES

L'unité de production PRINTPAK est donc opérationnelle depuis le début de l'année 1992, soit 2 ans d'exploitation au moment où survient la dévaluation du F.CFA. Nous entrons donc dans le début de la phase de remboursement des emprunts en devises. Pendant cette période de démarrage, l'accent est mis sur l'optimisation de l'outil de production pour atteindre le seuil de rentabilité et l'exploitation a été bénéficiaire avant imputation des frais financiers liés aux emprunts et amortissements.

Les promoteurs de ce projet, bien que convaincus du potentiel du marché local ont compris que le salut de l'industrie africaine se trouve dans sa capacité à exporter sa production, ce qui justifie leurs choix technologiques audacieux garantissant la compétitivité des produits sur le marché en terme de rapport qualité/prix.

En janvier 1994 lorsque survient la dévaluation du F.CFA, PRINTPAK a déjà axé ses efforts de commercialisation sur la conquête des marchés d'exportation en raison de l'essoufflement du marché local, dû entre autres à la contrebande qui frappe de plein fouet ses principaux clients du secteur tabac, et l'accentuation de la pression fiscale sur ses clients suite à la mise en application de la réforme fiscal-douanière au Cameroun dès le début de l'année 1994.

La période qui suit immédiatement la dévaluation est surtout marquée, au niveau du secteur manufacturier par:

- un manque d'information des opérateurs économiques;
- un désordre dans les mesures d'accompagnement.

La dévaluation du F.CFA dans le cas de PRINTPAK se manifeste immédiatement par le constat de devoir prendre immédiatement en compte une immense perte de change, d'ailleurs supérieure au chiffre d'affaires escompté sur l'exercice, ainsi que les pertes sur facturation, les commandes passées devant être honorées et l'Etat ayant en outre réintroduit le contrôle des prix.

Cette mesure sera de courte durée, mais en attendant de convenir de nouveaux prix, les livraisons contractuelles effectuées en janvier 1994 se soldent par des pertes sèches irrécupérables de plus de 60 millions de F.CFA. Pour notre entreprise qui importe près de 70 % des intrants consommés, ces pertes résultent de la commercialisation des produits transformés, dont les matières premières n'avaient pas encore été payées. Il convient de préciser que nos importations de matières premières sont essentiellement financées par des lettres de crédit documentaires.

Les engagements courants (échéances de lettres de crédit en cours) remplissent à une vitesse vertigineuse les lignes de crédit les rendant inopérantes et nous mettant au seuil de la paralysie. Parallèlement nous devons faire face au service de notre dette en devises sur les emprunts consentis par nos partenaires. Ce service qui a doublé n'est pas supportable par nos lignes de crédit autorisées par les banquiers et non réaménagées en conséquence, les perspectives immédiates ne s'y prêtant d'ailleurs pas.

Une des premières mesures d'accompagnement de la dévaluation étant le relèvement du taux de base débiteur de la Zone BEAC, cette décision rend le coût de l'argent prohibitif, ce qui alourdit davantage les frais financiers. En plus nous devons supporter les frais financiers supplémentaires générés par les besoins additionnels de trésorerie. Les augmentations des prix convenues avec les clients vers la fin du mois de janvier entraînent plutôt une baisse de la consommation en raison d'un pouvoir d'achat très fortement entamé, ce qui explique les baisses de volume enregistrées à ce jour.

Pour le cas de PRINTPAK, malgré une augmentation du chiffre d'affaires de plus de 45%, à la clôture de l'exercice fiscal au 30 juin 1994, nous enregistrons une baisse de volume des ventes de 18%.

Pour ce qui est des difficultés, il convient de signaler que le dispositif de compensation mis en place par la Caisse Française de Développement (CFD) pour permettre aux entreprises de régénérer leur fonds de roulement ne nous est pas accessible, et ceci en raison des conditions excessives; en effet l'une des conditions pour bénéficier de ce fonds est que la banque de l'entreprise consente un effort du même ordre que la CFD au taux du marché.

Au Cameroun la mise en application de la réforme fiscal-douanière quelques jours après la dévaluation ne favorise pas non plus la compétitivité des entreprises en raison de la suppression de certains avantages du Code des investissements qui accompagnent la réforme, notamment l'instauration du paiement, en plus du taux prévu au TEC (Tarif Extérieur Commun) de la taxe d'inspection et de vérification des marchandises et des taxes informatiques.

Ces taxes qui existaient avant la réforme étaient comprises dans le droit minimum de 15% sur les matières premières. Leur maintien pèse de près de 3% sur la valeur FOB des intrants importés. En outre le taux de TEC sur les matières premières est lui-même pénalisant car pour un taux minimum de 15% avant dévaluation, les entreprises industrielles supportent 10% après dévaluation sur une base réévaluée, ce qui fait 5 points de plus que les taux supportés avant dévaluation. La dévaluation du F.CFA et la mise en application de la réforme ont entraîné dans notre cas, une augmentation des coûts de plus de 45%.

Tous ces phénomènes, qui amplifient les coûts de revient sont bien entendu une entrave à la compétitivité. Notre entreprise ne peut pas raisonnablement répercuter sur ses clients tous les effets de la dévaluation et de la réforme fiscal-douanière, en raison du faible différentiel entre le taux du TEC supporté par l'emballage importé comme bien intermédiaire (20%) et le taux de TEC supporté par les matières premières (10%).

C'est le cas de déplorer les freins à la compétitivité, et notamment l'effet sur les prix offerts à l'exportation du maintien de taxes, qui rendent illusoire les effets positifs attendus de la dévaluation pour les entreprises à vocation exportatrice comme la nôtre. En fin d'exercice fiscal, notre entreprise est confrontée à un résultat d'exploitation négatif consécutif aux pertes de change colossales enregistrées sur nos emprunts en devises et aux amortissements alourdis par la réévaluation de nos immobilisations, alors que pour notre deuxième exercice d'activité les prévisions hors effets de la

dévaluation nous permettaient d'escompter un bénéfice. Les pertes liées à ce changement de parité nous contraignent d'ailleurs de présenter à notre conseil d'administration un plan de restructuration financière, faisant appel à de nouveaux efforts des actionnaires.

En résumé, l'impact de la dévaluation du F.CFA se traduit sur les activités de notre entreprise par:

- des pertes sèches sur les produits transformés et commercialisés avant la dévaluation, mais fabriqués à partir de matières qui n'avaient pas encore été payées;
- les difficultés de trésorerie résultant des besoins surdimensionnés dans un contexte où les banques sont réticentes à réaménager automatiquement les lignes anciennement mises à notre disposition;
- la réticence même de nos partenaires financiers à apporter les concours supplémentaires, nécessaires qui sont devenus moins onéreux;
- l'augmentation des charges et surtout des charges financières qui compromettent la compétitivité de nos produits pourtant bien acceptés sur les marchés d'exportation que nous avons prospectés;
- la baisse régulière des volumes de nos produits sur le marché local.

En un mot le constat est un désajustement trop important du flux de recettes par rapport aux flux de dépenses. Ce qui met en cause notre solvabilité. Notre entreprise qui s'est dotée d'une technologie de pointe, met sur le marché des produits répondant aux normes internationales et bien acceptés. Elle est armée pour tirer profit de la dévaluation, mais à condition que les autorités mettent en place un véritable dispositif d'incitation à exporter des produits manufacturés.

Dans ces mesures nous proposons:

- la révision de la réforme fiscal-douanière;
- la suppression de toutes les taxes à l'exportation;
- la mise en place d'une véritable législation économique.

Les autorités doivent également étudier la mise en place de véritables lignes de financement des opérations d'exportation à des taux raisonnables.

LES EFFETS DE LA DEVALUATION DU FRANC CFA SUR LE SECTEUR MANUFACTURIER AU CONGO

INTRODUCTION

La décision de dévaluer le F.CFA de 50% par rapport au franc français intervenue le 12 janvier 1994, a poussé les Etats africains membres de la Zone Franc à introduire de profonds changements dans leurs stratégies économiques, avec l'espoir d'une relance économique, dans un avenir plus ou moins proche, porteuse de la croissance dont ils ont tant besoin.

Onze mois après cette décision, il est intéressant de faire le point sur l'impact d'une telle décision sur l'économie de la Communauté Economique Monétaire en Afrique Centrale (CEMAC) en général et du Congo en particulier.

La présente communication sur le secteur manufacturier au Congo comprendra les points suivants:

- identification des sous-secteurs les plus touchés;
- principales mesures prises par les autorités;
- évaluation des mesures;
- concertation entre les autorités et le secteur manufacturier;
- situation actuelle du secteur manufacturier et perspectives.

A. IDENTIFICATION DES SOUS-SECTEURS LES PLUS TOUCHES

La stratégie d'import substitution appliquée au Congo depuis des décennies a favorisé l'implantation d'unités industrielles disparates et non intégrées dont la quasi-totalité des intrants est importée. Suite à la dévaluation du F.CFA, la structure des coûts de production a été modifiée et les effets sont ressentis de façon différenciée selon les débouchés:

- I. Marché local (le plus touché): boulangeries; brasseries et boissons; cigarettes; imprimerie; fabrique de cahiers; fabrique de peinture.
- II. Marché régional (touché dans une proportion moindre): agro-industrie; cartouches; industrie métallique; gaz industriel.
- III. Marché international (presque pas touché): scierie-placage.

En conclusion les sous-secteurs les plus touchés sont les suivants: agro-alimentaire, boissons et tabacs; imprimerie-papiers; industrie chimique; industrie métallique, mécanique légère et électrique; industrie du bois.

B. PRINCIPALES MESURES PRISES

Les principales mesures prises par les autorités pour juguler les effets pervers de la dévaluation et pour en maximiser les effets positifs potentiels, n'ont pas toujours produits les effets escomptés et se résument brièvement de la manière suivante:

I. Sens positif

- Réduction de la pression fiscale. L'application anticipée du Programme Régional de Réforme (PRR) dans son volet réforme fiscal-douanière a réduit de manière significative les droits et taxes, en termes de taux de prélèvement pour élargir la matière imposable (l'assiette) avec suppression de fait des régimes privilégiés et d'exceptions, tels les taux réduits et les exonérations. Désormais les taux d'importation varient de 5 à 30% de la valeur du Coût d'Assurance Fret (CAF). Cette mesure se voudrait déflationniste et anti-fraude douanière au profit du Trésor.
- Maintien des salaires à leur niveau d'avant-dévaluation.
- Blocage des prix de loyer professionnel.
- Homologation concertée des prix.

A titre d'exemple, voici quelques cas de pourcentage d'augmentation des prix.

i) Aluminium du Congo (ALU-CONGO)

Principales matières premières importées: acier (de l'Europe et d'Asie); aluminium (du Cameroun); emballage (du Cameroun). Taux d'augmentation de prix sollicité (et obtenu): 56%.

ii) Société Congolaise de Gaz Industriels (SCGI)

Principales matières premières importées d'Europe: chlorure de calcium; carbure de calcium; acétone; soude caustique; hydrosulfite de soude; potasse caustique. Taux moyen d'augmentation de prix sollicité et accordé: 34%.

iii) Plastiques du Congo (PLASCO)

Principales matières premières importées de France, du Portugal et de l'Afrique du Sud: PVC; cartons ondulés; colles; polyéthylène; agrafes; étiquettes; bouchons; capsules. Taux d'augmentation de prix sollicité: 50%; obtenu: 40%.

iv) Craie Auguste

Principale matière première importée: plâtre. Taux d'augmentation de prix sollicité et obtenu: 50%.

v) Usine de cahiers (USICA)

Principales matières premières importées d'Europe: papier écriture; encre; agrafes; fil en coton; alcool; papier carton; colle à papier. Taux d'augmentation de prix sollicité et accordé: 50%.

II. Sens négatif

- Suppression des subventions d'équilibre qui se traduit par un relèvement des prix par les entreprises concernées.
- Relèvement du taux de fiscalité intérieure et suppression des exonérations et taxes. Il s'agit d'une mesure qui accroît en fait les charges des entreprises, d'où une hausse des prix de marché des biens produits.
- Fixation et contrôle des prix de marché de la quasi-totalité des biens, notamment ceux de première nécessité.

Un petit sondage effectué par UNICONGO auprès de ses adhérents fait ressortir les résultats suivants quant aux conséquences observées sur les activités économiques: à la question "Quel est votre avis sur la dévaluation par rapport à notre production"?

- positif	7%]		
- plutôt positif	15%]	Total	22%
- plutôt négatif			22%
- trop tôt pour se prononcer			56%

A la question "Quel est votre avis sur les mesures d'accompagnement prises par l'Etat"?

Semblent-elles perceptibles?	oui	18%
	non	82%

C. EVALUATION DES MESURES

En général, les mesures n'ont pas atteint leurs objectifs en faveur du secteur manufacturier pour plusieurs raisons:

- en ce qui concerne la mise en application de la réforme fiscal-douanière, il est nécessaire que des mesures adéquates soient prises, faute de quoi, elle entraînerait à brève échéance la disparition de ce qui reste encore comme industrie au Congo;
- le secteur informel existant est très important, ce qui conduit à l'application des prix en dessous de ceux homologués;
- le pouvoir d'achat a fortement baissé suite au retard de versement des salaires aux fonctionnaires qui constituent le plus gros lot des revenus versés;
- les prix des services et de certains biens sont demeurés élevés (eau, électricité, téléphone, transport ferroviaire, etc...);

- l'irrégularité du transport ferroviaire;
- le système bancaire n'a pas joué son rôle d'instrument de crédit (dysfonctionnement BCC, BNDC, BIDC).

Cependant, quelques mesures ont permis de maîtriser les coûts de facteurs. Il s'agit notamment de:

- la trêve sociale et le blocage des salaires à leur niveau d'avant la dévaluation;
- la hausse limitée de certaines consommations intermédiaires telles que les services publics dont la hausse des prix a été fixée à 20% (téléphone, électricité, eau).

D. CONCERTATION ENTRE LES AUTORITES ET LE SECTEUR MANUFACTURIER

Les concertations avaient pour objet la maîtrise de l'inflation suite à la décision de dévaluer et se sont tenues à différents niveaux:

- le Comité de Pilotage sur la Dévaluation composé des représentants de l'administration, des entreprises et des partenaires sociaux;
- différentes rencontres entre les opérateurs économiques et certains membres du gouvernement;
- rencontre à Pointe-Noire, à la Foire Nationale, entre le Premier Ministre et le secteur privé.

Ces rencontres ont permis de maintenir les variations des prix à des niveaux raisonnables pour les produits manufacturiers. Mais l'application anticipée du PRR (son volet fiscal-douanier), mesure non concertée a créé des difficultés supplémentaires pour le secteur manufacturier. L'absence de coordination entre les mesures prises au niveau de la direction générale des douanes et celles retenues par la direction générale des impôts dans l'application du PRR a aggravé les difficultés du secteur.

En somme, l'application du PRR pose davantage de problèmes au secteur manufacturier que la dévaluation.

E. SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR MANUFACTURIER ET PERSPECTIVES

1. Situation actuelle

Onze mois après la dévaluation le constat suivant peut être fait sur le secteur:

- les industries souffrent beaucoup plus de l'application brutale, parfois incohérente et partielle du PRR que de la dévaluation;
- la réduction des écarts des taux de droits de douanes entre les intrants et produits finis, la classification de certains intrants en

produits finis, la suppression brutale des régimes privilégiés, la non récupération de la TCA sur les biens d'équipements, constituent autant d'éléments qui mettent les industries en péril:

- les impacts de la dévaluation sont très contrastés selon les sous-secteurs manufacturiers; cependant, on note une forte hausse des coûts de production;
- les revendications salariales commencent à s'exprimer et risquent de peser sur la compétitivité des activités locales au point de réduire à néant les effets positifs de la dévaluation. Ce danger va devenir croissant en l'absence des directives formelles de la part du gouvernement;
- les sociétés du secteur manufacturier ne sont pas capables de définir des perspectives du fait de la trop forte variation des budgets de l'ordre de 20%;
- les premiers signes observés sont la tendance au désinvestissement en raison du coût élevé des équipements productifs presque tous importés.

2. Perspectives

On se demande si la conjoncture 1995 ne va pas être plus dure qu'en 1994, en raison des incertitudes sur l'évolution du taux de l'inflation. En définitive, le secteur industriel ne se porte pas bien; la contribution du Produit Intérieur Brut (PIB) n'est que de 7%; la baisse de la productivité trouve ses raisons dans la vétusté des équipements mais aussi dans les problèmes de communications, de télécommunications, le coût élevé de l'énergie.

Onze mois seulement après la dévaluation, il faut être très prudent dans l'évaluation de ses effets. Il faut souligner qu'une dévaluation en général peut avoir dans le court terme, l'effet inverse de celui attendu à long terme.

CONCLUSIONS

Les difficultés rencontrées par le secteur manufacturier après la dévaluation et l'application du PRR ont mis en évidence la nécessité de:

- valoriser les matières premières locales en mobilisant toutes les ressources disponibles (humain, matériel, financier);
- promouvoir la production des biens destinés à l'exportation;
- favoriser les échanges sous-régionale et régionale en tenant compte de la complémentarité des économies basées sur les avantages comparatifs;
- associer le secteur privé manufacturier à toutes les actions qui visent la promotion du secteur.

LES EFFETS DE LA DEVALUATION DU FRANC CFA SUR LE SECTEUR MANUFACTURIER AU GABON

INTRODUCTION

De l'avis des décideurs, la dévaluation intervenue visait deux objectifs fondamentaux:

- restaurer la compétitivité des économies africaines de la Zone Franc, notamment grâce à la redynamisation de leurs activités d'exportations;
- élargir la base de la consommation par une meilleure redistribution des revenus.

Dix mois après cette mesure, nous pouvons faire quelques observations et tirer des enseignements qui malheureusement nous laissent sceptiques, voir préoccupés quant à la réalisation de ces objectifs. Notre présentation se conformera au schéma proposé par l'aide-mémoire du présent atelier.

A. SOUS-SECTEURS MANUFACTURIERS EXAMINES

Le secteur manufacturier gabonais est peu diversifié; il couvre quelques entreprises dans les sous-secteurs bois et ameublement, industries chimiques, industries de transformation de métaux et de matériaux de construction, industries textiles. Mais pour l'essentiel, il est organisé autour des activités agro-alimentaires dont on connaît la primauté dans le schéma de consommation de nos populations. C'est donc à ce sous-secteur, orienté essentiellement vers la satisfaction des besoins domestiques que nous nous sommes intéressés prioritairement.

I. LE SOUS-SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

Les industries qui le composent sont:

- La SMAG: elle produit de la farine à partir du blé importé et approvisionne les boulangeries du pays. Elle offre également des oeufs sur le marché. La dévaluation a entraîné un accroissement de 40% du prix de kg de farine et de 20% du prix de l'oeuf.
- La SIAEB: elle approvisionne le marché local en poulets, découpés de poulet et en oeufs. Le prix de vente du kg de poulet du fait de la dévaluation a augmenté de 40%, ce qui a entraîné une réduction de la demande de 30%. La dévaluation a fragilisé davantage la compétitivité de ces deux firmes déjà ébranlées par les dispositions de la réforme fiscal-douanière et par le respect des mesures associées aux PAS (suppression des régimes privilégiés du Code des investissements).

- AGROGABON: elle est productrice d'huile de palme brute, d'oléine, de savon de ménage et de stéarine. Jusqu'en 1993 la production était en accroissement constant, pour la satisfaction d'un marché domestique et extérieur demandeur. A l'issue de la dévaluation, les coûts ont augmenté de 30% pour les savons et de 35% pour les huiles. Pour leur part les prix au consommateur final ont augmenté respectivement de 30% pour les huiles et de 25% pour les savons. Pour l'heure la demande continue d'augmenter car environ 20% du marché domestique est encore inexploré.

- SOBRAGA-SOVINGAB: la dévaluation s'est traduit par un relèvement du prix des produits dans les proportions suivantes: regab + 30%; castel + 31%; coca-cola et fanta + 17%; orangina + 39%; vin rouge + 29%. La concurrence avec les boissons importées, déjà vive avant la dévaluation s'est aggravée au détriment de la production locale. A cela, il faut ajouter les effets néfastes inhérents à la substitution progressive de la consommation de ces produits par des boissons traditionnelles (vin de palme, de maïs, de canne à sucre). Le chiffre d'affaires, en augmentation de 10% en moyenne de février à juillet, marque en termes réels une régression à telle enseigne que la filiale Nord de la SOBRAGA (à Oyem) est menacée de fermeture.

II. LES INDUSTRIES DU BOIS ET D'AMEUBLEMENT

Comme la plupart des produits d'exportation non traditionnels, les industries du secteur bois ont bénéficié d'un effet de levier significatif. Le changement de parité a presque multiplié par deux les recettes issues de l'exportation.

On a pu observer l'émergence de nouveaux forestiers et une reprise dans le commerce de véhicules lourds et pièces détachées destinés aux forestiers. Les PME/PMI du secteur bois se situent principalement dans la catégorie bénéficiaires des permis temporaires d'exploitation dont la superficie varie entre 15.000 et 100.000 ha. Cette envolée doit toutefois être tempérée car elle concerne peu les coupes familiales dont les promoteurs ne disposent pas de trésorerie suffisante pour s'équiper en engins dont les prix ont flambé.

B. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

1ère mesure: le blocage des prix. La décision de blocage des prix a été prise peu de temps après la dévaluation car la nouvelle a créé un dérapage des prix de certains produits de lère nécessité. Elle visait à limiter l'inflation et à préserver le pouvoir d'achat des consommateurs. La mesure adoptée sans grande concertation préalable avec les opérateurs, a fait par la suite l'objet de négociations sectorielles dans son application. En dépit de cela, on a observé de très grandes variations des prix (jusqu'à 100 %) notamment sur les produits (surtout les denrées alimentaires) en provenance d'Europe, que l'accroissement des produits originaires de l'UDEAC (surtout du Cameroun) a permis d'atténuer. Le taux d'inflation est autour de 40%.

2ème mesure: libéralisation des importations. Sous la pression conjuguée de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International et de quelques importateurs locaux, les importations de certains produits jusque-là

non autorisées (par contingentement ou par prohibition) ont été libéralisées. Il y a moins de rupture sur le marché, mais les entreprises ont du se réajuster sur le plan des effectifs pour préserver en partie leurs marges.

3ème mesure: réaménagement du taux directeur de crédit. Au plan monétaire le taux directeur de la banque centrale est passé de 11,5% au 30 décembre 1993, à 14% au lendemain de la dévaluation. Cette mesure a freiné l'accès au crédit pour les PME/PMI dépourvues d'épargne et déjà peu secourues financièrement par les banques commerciales. Le taux a été ramené à 10,5% à la mi-septembre avec des effets non encore perceptibles. Le Gabon a instauré un Taux de Base Bancaire (TBB) qui servira à déterminer le coût du crédit.

C. LES PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS POUR LE SECTEUR MANUFACTURIER

On peut s'attendre à des situations variables:

- Les firmes ciblant le marché intérieur et en concurrence avec des importateurs des produits subventionnés à l'importation (les produits laitiers ou à base de lait originaires de l'Union Européenne) supporteront difficilement la concurrence. Il leur faut soit une surtaxation temporaire, soit la certitude de la vérité des prix d'origine des produits européens.

- Les entreprises à vocation exportatrice, mais ne disposant pas d'une capacité de production à la mesure de leurs aspirations sont elles aussi en péril. Toutefois pour quelque unes d'entre elles, la dévaluation peut constituer, à moyen terme, un levier pour leur expansion. Elle leur a en effet permis un rééquilibrage de leurs prix de revient comparativement à ceux des produits concurrents importés d'Europe ou même de la sous-région. C'est le cas pour Agro-Gabon. Ces firmes ont toutefois besoin de réaliser des investissements supplémentaires (extension des chaînes de production en remplacement des équipements atteints par l'obsolescence, amélioration de la connaissance de marchés cibles). La caution des pouvoirs publics (pour les sociétés sous-tutelle) et les concours (financiers, en formation des hommes) des institutions financières et organismes de promotion leur sont à cet égard indispensables.

- Le risque d'amplification des activités informelles est réel; depuis la dévaluation, les activités parallèles ont connu un essor particulier, en réponse à la baisse du pouvoir d'achat (25%) et à la rareté de certains biens. Au regard du manque à gagner fiscal et de la précarité d'emploi liés à l'activité informelle, il importe de s'employer à les freiner par:

- L'identification des activités informelles qui présentent des opportunités d'affaires notamment à l'exportation, et qui pourraient être rationalisées grâce au concours d'organismes spécialisés tels que l'ONUDI et le Centre du Commerce International (CCI).

- La promotion de ces projets grâce à la formation et à l'information de leurs promoteurs ainsi que des responsables d'organismes publics de promotion industrielle et commerciale.

- Les échanges communautaires se développeront. La dévaluation être un motif et un moyen de stimulation des échanges sous-régionaux. La proximité géographique, l'unicité de la monnaie ou la faible variation du cours entre le F.CFA et les autres monnaies de la sous-région, le vécu commun des difficultés nées ou amplifiées par la dévaluation, rendent possible cet accroissement des échanges. Les études initiées par la CEEAC (à actualiser), les banques de données de l'ONUUDI et du CCI, la création et le fonctionnement de l'organisation interprofessionnelle de l'Afrique centrale, permettront aux différents clients et fournisseurs de mieux préciser les domaines et les conditions d'exécution de ces échanges.

LES EFFETS DE LA DEVALUATION DU FRANC CFA SUR LE SECTEUR MANUFACTURIER EN GUINEE EQUATORIALE

INTRODUCTION

La Guinée Equatoriale est située dans la partie occidentale du continent africain, dans le golfe de Guinée. Elle couvre 28.051 km² et se compose d'une partie continentale (26.000 km²) et d'une partie insulaire (2.051 km²), avec des caractéristiques très différentes. C'est un pays d'économie libérale, doté de ressources naturelles, agricoles, forestières, halieutiques et pétrolières considérables. Comparé aux autres pays au sud du Sahel, la Guinée Equatoriale avait au moment de son indépendance (1968), un niveau de vie par habitant plus élevé, une structure économique solide et un secteur manufacturier en activité. Les exportations s'élevaient à 31 millions de dollars US. 40.000 tonnes de cacao, 1.800 tonnes de café et 260.000 mètres cubes de bois étaient exportés.

La population s'élevait en 1992 à environ 364.880 habitants, avec un taux de croissance démographique annuel de 2,4%. L'économie du pays dépend essentiellement des produits traditionnels d'exportation (bois, cacao et café), avec une structure rudimentaire et une dégradation des termes de l'échange. Ceci implique que le développement du pays repose sur une base fragile fortement dépendante de facteurs extérieurs. L'existence d'une seule institution financière limite l'expansion du crédit dans les secteurs productifs.

Pendant plus d'une décennie après l'indépendance, le pays a vécu une telle période d'instabilité politique et socio-économique, que l'infrastructure physique ainsi que les ressources humaines ont été dévastées. Cette instabilité a provoqué un exode massif des citoyens qualifiés et des résidents étrangers, de sorte que l'unique activité économique significative qui subsiste est la culture du cacao sur l'île de Bioko. En 1976, l'exode de la main d'oeuvre nationale et étrangère (quelques 20.000 personnes travaillant dans le secteur du cacao) a intensifié la désintégration de l'économie et provoqué un isolement complet du pays. L'activité économique s'est dès lors concentré sur l'agriculture de subsistance.

Quand en 1979 le gouvernement actuel prit le pouvoir, le pays était au bord de la banqueroute, avec des déséquilibres intérieurs et extérieurs considérables. En 1980, la valeur des exportations avait chuté de 13 millions de dollars US. On n'exportait plus que 5.442 tonnes de cacao, 16.000 mètres cubes de bois et plus de café. Les produits alimentaires devaient être importés pour combler le déficit provoqué par la détérioration des systèmes de production et de commercialisation.

Pendant les années 1980-84, le gouvernement a mis en oeuvre un programme de reconstitution économique. Quand ce programme fut achevé, le gouvernement adopta de nouvelles politiques économiques expansionnistes, lesquelles provoquèrent en 1984 de fortes pressions sur les prix, ainsi qu'une détérioration continue de l'infrastructure de base.

A partir de 1985, le gouvernement a tenté de modifier radicalement cette tendance, en adoptant un programme économique pour insuffler plus de dynamisme à l'économie de libre-échange. Un des éléments essentiels du programme fut l'adhésion de la Guinée Equatoriale aux institutions régionales de l'UDEAC et de la BEAC, qui entraîna la conversion de la monnaie en F.CFA. De même, on adopta des mesures pour stimuler la production locale en éliminant les restrictions légales et les mesures réglementant l'activité économique, ce qui entraîna des relations plus adéquates entre les coûts et les prix.

Durant 1985 et 1986, la production n'augmenta pas comme prévu, d'où l'intensification des déséquilibres fiscaux et externes, ainsi qu'une crise aiguë de liquidité dans le système bancaire national. Durant les années 1986-1987, les autorités ont adopté des mesures destinées à éliminer les obstacles structurels au développement de la production, en édictant en particulier des mesures fiscales en faveur du secteur privé.

Avant la dévaluation du F.CFA, la Guinée Equatoriale avait signé en 1988 le premier programme d'ajustement structurel avec le FMI et la Banque Mondiale, toujours en vigueur jusqu'à présent.

A. IDENTIFICATION DES SOUS-SECTEURS LES PLUS TOUCHES

A part quelques unités de manufacture du bois, matière première par excellence dans le pays, et une usine savonnerie à Bata, toutes les autres unités de manufacture ont été complètement abandonnées lors des troubles de la première décennie de l'indépendance de la Guinée Equatoriale, aujourd'hui vieille de 26 ans.

Depuis 1979, le gouvernement a fait de nombreux efforts de réhabilitation de quelques-unes de ces installations, notamment une usine de briques à Bata et une autre de farine de blé à Malabo. Malgré la volonté des investisseurs et des opérateurs économiques nationaux, la grave crise que traverse actuellement le pays a rendu ces efforts stériles.

Un autre secteur, tout aussi important, est celui constitué par les petites entreprises manufacturières appartenant à des nationaux. Ceux-ci ont alerté le gouvernement en 1990 sur la nécessité de doter le pays d'un secteur industriel à partir du potentiel autochtone, dans le but d'atteindre à moyen terme une autosuffisance en produits manufacturés que le pays est contraint d'importer massivement.

B. MESURES/ACTIONS (A COURT ET LONG TERME) PRISES PAR LES AUTORITES

Le gouvernement, conscient de ses responsabilités et tenant compte des changements socio-économiques survenus dans le pays avant et après la dévaluation, a pris, en vue d'assurer un meilleur fonctionnement du secteur manufacturier, les mesures et actions suivantes:

- diversification des recettes à l'exportation;
- rédaction d'un manuel pour la préparation, le suivi et l'évaluation des projets industriels;
- création d'une loi sur les associations coopératives;
- mise en exécution d'un programme pour la restructuration et la privatisation des entreprises para-étatiques;
- amélioration du projet de production de biens manufacturés commercialisables;
- mise en place des mécanismes de promotion du secteur privé et de l'investissement dans ce secteur en vue de réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur;
- révision du code des investissements accordant des régimes préférentiels;
- changement de la politique sur les taux d'intérêt et sur le prix de la main d'oeuvre en vue d'améliorer la compétitivité du pays;
- rédaction au Ministère de l'Industrie de la loi concernant les PME;
- renforcement du cadre légal du secteur privé;
- à la demande des entrepreneurs du secteur privé, publication d'une réglementation des taux d'impositions réglant les prix au consommateur (réduction à 45% du taux de tribulation effective total en termes de taux d'importation);
- développement de l'infrastructure et de la logistique rurale de commercialisation.

C. RESULTATS DES MESURES/ACTIONS PRISES (RAISONS DE LA REUSSITE OU DE L'ECHEC DES MESURES)

Le secteur manufacturier rencontre une multitude de difficultés à cause du manque total d'instituts bancaires et financiers pouvant aider et soutenir les entrepreneurs, tant dans l'élaboration de leurs projets, que dans leur exécution. Il existe une seule banque (MERIDIEN BIAO), sans aucune vocation d'aide et/ou promotion au secteur manufacturier.

Vu ces lacunes administratives, techniques et économiques aggravées par la dévaluation du F.CFA, il est évident que le secteur manufacturier de la Guinée Equatoriale a un besoin considérable d'assistance conjoncturelle importante de la part du gouvernement et des organismes de coopération bilatéraux et multilatéraux comme l'ONUDI, la Banque Mondiale, les coopérations française et espagnole, le FMI, la BAD, etc. pour la réussite des mesures d'accompagnement prises pour le gouvernement suite à la dévaluation du F.CFA.

D. LE NIVEAU DE CONCERTATION ENTRE LES AUTORITES ET LE SECTEUR MANUFACTURIER

Après la dévaluation du F.CFA, les opérateurs économiques ont peu réagi à cause du manque dans le pays d'une infrastructure manufacturière de base. Le Ministère de l'Economie a convoqué les entrepreneurs pour les informer avec précision du contenu ainsi comme des raisons qui ont entraîné la dévaluation. A cette occasion, le gouvernement et les opérateurs économiques ont fait un examen des avantages et des inconvénients de la dévaluation. Le Ministère a constaté une augmentation de 30% des articles manufacturés importés, ce qui a causé jusqu'à présent une instabilité de prix dans le pays.

La chambre de commerce, en jouant son rôle d'intermédiaire entre le secteur privé et le gouvernement, a par ailleurs également convoqué les entrepreneurs en attirant une fois de plus leur attention sur les conséquences de la nouvelle situation créée par la dévaluation.

E. COMPORTEMENT DU SECTEUR ONZE MOIS APRES LA DEVALUATION ET LES PERSPECTIVES FUTURES

Si avant la dévaluation du F.CFA, le secteur manufacturier se plaignait déjà du manque total d'appui des organismes internationaux et du gouvernement en vue de faciliter son développement et sa promotion, onze mois après, les craintes de tous (gouvernement, population et secteur manufacturier) sont confirmées.

La Guinée Equatoriale est, dans la sous-région, la plus grande importatrice de produits manufacturés, par rapport à ses exportations. Le F.CFA ayant chuté de 50% par rapport au FF, les prix des importations ont augmenté dans la même mesure. Tout cela se traduit, évidemment, par d'énormes difficultés en fourniture et approvisionnement en matières premières qui sont importées dans leur presque totalité.

A en juger par certains indicateurs comme par exemple le PIB, les recettes d'exportation et les recettes fiscales, la contribution du secteur manufacturier au développement économique de la Guinée Equatoriale, comparée à d'autres secteurs, reste très marginale. Parmi les contraintes majeures qui bloquent l'essor de ce secteur, il faut souligner la faiblesse des capacités d'expertise et d'études de pré-investissement au niveau du Ministère de l'Industrie et des PME/PMI.

Si on ajoute à tout cela les difficultés existant avant la dévaluation, notamment le manque d'appui financier et de crédit de la part des banques, des institutions financières et des organismes internationaux qui devraient permettre au gouvernement d'élaborer des programmes de développement du secteur manufacturier et des PME, on peut facilement se rendre compte de la situation du secteur manufacturier de la Guinée Equatoriale. A cause de toutes ces circonstances, tout à fait négatives, on constate un manque significatif d'évolution des techniques et des technologies dans toutes les PME/PMI du secteur manufacturier.

Dans le contexte de la politique d'appui à l'initiative privée, l'ONUDI devrait approfondir les politiques industrielles de la Guinée Equatoriale pour améliorer et résoudre les difficultés et contraintes actuelles qui limitent le développement des PME/PMI en général et le secteur manufacturier en particulier. Les structures en place du Ministère de l'Industrie sont non seulement dépourvues d'un minimum d'appui logistique, mais aussi de cadres techniques expérimentés pour promouvoir ou évaluer les études de pré-investissement, garantissant la qualité des projets prioritaires devant contribuer au développement du secteur.

**LES EFFETS DE LA DEVALUATION DU FRANC CFA
SUR LE SECTEUR MANUFACTURIER EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

A. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'année 1993 a marqué la fin de la longue crise socio-économique qui a débuté en 1990, et qui s'est caractérisée par la lutte du peuple centrafricain (travailleurs du secteur public et du secteur privé, étudiants, agriculteurs, diverses associations, etc...) pour la démocratie et une meilleure condition de vie.

Ces quatre années de crise généralisée ont mis l'économie de la République Centrafricaine dans un état de délabrement sans précédent. En effet, en 1993 tous les indicateurs économiques monétaires et financiers sont passés au rouge.

- Le PIB est tombé de 394,1 milliards en 1990, à 371 milliards en 1993;
- La croissance économique est descendue en dessous de zéro. Aucun secteur n'a été épargné;
- Les recettes budgétaires plafonnées à 24 milliards ont atteint leur niveau le plus bas des années;
- Les exportations du bois ont baissé de 26% entre 1992 et 1993 passant de 84.308 m³ à 62.576 m³;
- Les exportations du café et du coton ont considérablement régressé en volume et en valeur du fait de la chute des cours mondiaux et de l'abandon des plantations.

Le changement politique intervenu en octobre 1993 en République Centrafricaine (avec l'élection de Son Excellence Ange PATASSE à la magistrature suprême de l'Etat) combiné avec les effets positifs de la dévaluation du F.CFA, semblent donner un souffle nouveau à l'économie de la République Centrafricaine. La reprise des activités dans certains secteurs de l'économie nationale semble se dessiner.

L'augmentation des ressources des agriculteurs, suite à la dévaluation (le prix du kg du café aux agriculteurs est passé de 40 à 120 F.CFA, celui du coton de première qualité passe de 90 à 120 F.CFA), le paiement régulier des salaires dans la Fonction Publique, la reprise des travaux dans le secteur Bâtiment et des Travaux Publics, la négociation et la conclusion des accords avec nos principaux bailleurs de fonds sont autant de facteurs qui poussent à l'optimisme quant à l'évolution de la situation économique dans notre pays. Mais le secteur manufacturier reste en retrait par rapport à ce mouvement d'ensemble.

B. SITUATION DU SECTEUR MANUFACTURIER CENTRAFRICAIN

Au lendemain de la dévaluation, intervenue le 12 janvier dernier, la République Centrafricaine s'est retrouvée avec un secteur manufacturier en quasi cessation d'activités.

Les sociétaires et autres milieux d'affaires centrafricains étaient plongés dans un désarroi total, un climat d'incertitude et attendent avec amertume, plus de détails et de précisions sur les mesures d'accompagnement promises par les bailleurs de fonds. Ils attendent également d'être fixés sur la manière dont ces mesures devraient être mises en application.

Certaines unités de transformation ne pouvant s'approvisionner en matières premières, en produits intermédiaires et en pièces de rechange, ont interrompu leurs activités à cause du doublement du prix de revient de ces produits, empêchant ainsi ces unités de fonctionner et de produire à pleine capacité.

Quant aux unités en voie de création, elles ont des difficultés à s'installer à cause de la dévaluation qui a rendu la situation intenable.

C. SOUS-SECTEURS MANUFACTURIERS TOUCHES

Tous les sous-secteurs en République Centrafricaine ont été touchés par les effets de la dévaluation, 95% des intrants étant importés de l'extérieur. Il s'agit des sous-secteurs suivants: alimentation; matériaux de construction; cycles et cyclomoteurs; chimie (cosmétique). L'ensemble des industries opèrent sur le marché local. Deux seulement exportent une partie de leur production (cigarettes, cycles et cyclomoteurs).

Le changement de parité du F.CFA s'est traduit par:

- la hausse des coûts de production (importations de 95% des matières premières, énergie, services etc...);
- l'alourdissement de l'endettement extérieur (comptes fournisseurs, remboursement d'emprunt);
- des pertes de change;
- un déséquilibre de gestion;
- une réduction de la capacité d'emprunt;
- la détérioration du pouvoir d'achat.

Les produits issus de notre secteur manufacturier destinés à l'exportation ou à la consommation locale sont faiblement valorisés, donc moins compétitifs, du fait des facteurs suivants:

- coût de production élevé;
- faible taux rentabilité des entreprises locales;

- absence quasi-totale des entreprises concurrentes au niveau local;
- coût élevé du transport des équipements, des matières premières, des produits intermédiaires ou produits semi-finis importés, des pièces de rechange;
- absence quasi-totale de savoir-faire performant (main d'oeuvre qualifiée).

La situation du secteur manufacturier de la République Centrafricaine est très préoccupante, car ce secteur peu diversifié dans son ensemble est particulièrement touché par les effets pervers de la dévaluation du F.CFA. Les produits fabriqués localement coûtent plus chers que ceux importés, tels que: savon de ménage, huiles végétales etc..., en raison d'une part des causes évoquées plus haut, et d'autre part, du dumping et d'autres pratiques anticoncurrentielles entretenues par certains opérateurs économiques.

D. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures gouvernementales prises à court terme ont consisté tout d'abord à mettre sous surveillance les prix des produits manufacturés du fait des structures de prix dont certains éléments ne sont pas justifiés.

Des rencontres par filière entre le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat et les opérateurs économiques ont été organisées pour déterminer les prix de revient des produits fabriqués localement. Les mesures de contrôle de change ont été également prises. L'abaissement des taux d'impôts et de douanes consécutif à la mise en oeuvre de la réforme fiscalodouanière sur les produits est devenu effectif dès le mois d'avril 1994. Cette mesure a certainement joué sur le taux d'inflation qui est à l'heure actuelle de 35%.

La mise sous surveillance des prix a plutôt favorisé la pénurie et encouragé le développement du commerce informel ou clandestin.

Outre certains problèmes rencontrés dans l'application de la réforme fiscalodouanière, le gouvernement reste préoccupé par l'application d'autres mesures à savoir:

- la réévaluation défiscalisée des actifs des entreprises pour équilibrer les bilans et rétablir les capacités d'emprunts;
- la révision et l'adoption des conditions bancaires (niveau et taux) pour couvrir les besoins de financement dus à la nouvelle parité;
- l'incitation au retour des capitaux.

Les mesures d'accompagnement promises par les bailleurs de fonds n'ont visé essentiellement que les finances publiques. La seule mesure d'accompagnement initiée par la CFD pour le secteur privé fut la mise en place d'un fonds special qui n'a pas entièrement répondu aux attentes des opérateurs économiques, en raison des conditions d'accès inadaptées aux besoins des entreprises industrielles.

E. SITUATION DU SECTEUR MANUFACTURIER ONZE MOIS APRES LE CHANGEMENT DE PARITE DU F.CFA

D'une manière générale, la dévaluation du F.CFA a eu des effets difficiles à gérer par le secteur manufacturier.

Dans le secteur des services publics (eau, électricité), l'insuffisance du réajustement des tarifs a créé un déséquilibre structurel inquiétant. Cela s'explique par le fait que le secteur de service est un secteur sensible, et le réajustement des tarifs face à un pouvoir d'achat faible, engendrerait des remous sociaux.

En ce qui concerne les autres secteurs, il est trop tôt pour apprécier les pleins effets de la dévaluation, qui, conjugués avec la mise en application du Programme Régional de Réforme, se feront pleinement sentir en 1995 de manière positive pour le secteur manufacturier.

Dans le cas de la brasserie et du tabac, la situation en 1994 est satisfaisante, en raison du paiement régulier des salaires de fonctionnaires qui a relancé la consommation. L'espoir réside dans la relance du secteur agricole dont les revenus devraient permettre de soutenir la consommation.

A l'heure actuelle le bois redevenu porteur au niveau international autorise tous les espoirs quant à sa transformation et à son exportation.

En ce qui concerne les perspectives à court et moyen termes, elles vont porter sur:

- une réglementation saine et incitative du secteur en général, et manufacturier en particulier;
- l'allègement des pressions fiscales du fait de l'application de la réforme fiscal-douanière permettra aux entreprises manufacturières de se développer et de réaliser des investissements additionnels;
- la mise en place d'une ligne de crédit APEX dans le cadre du Programme d'Assistance et de Réhabilitation des Entreprises Privées (PARDEP) financé par la Banque Mondiale permettra une relance des activités, si les taux d'intérêts appliqués étaient plus modérés;
- la redynamisation du secteur bancaire pour la création et la relance des banques de développement dont les ressources et les structures sont mieux adaptées aux financements des investissements à moyen et long termes.

CAS PRATIQUE RCA

SOCIETE HUSACA

INTRODUCTION GENERALE

Depuis le mois de janvier 1994, la problématique de la dévaluation du F.CFA est devenue la panacée universelle. En fait, la République Centrafricaine qui vivait déjà depuis deux ans les effets d'une crise économique sans précédent subissait un choc aux conséquences encore imprévisibles à ce jour et dont les contours ainsi que les effets ne seront entièrement cernés aux fins de trouver des solutions adéquates, qu'à partir de 1995.

Est-il besoin de rappeler davantage les maux qui ont gangrené l'activité économique dans la plupart des Etats de la Zone Franc et singulièrement la République Centrafricaine:

- chute des cours des matières premières (principalement des cultures de rente, coton et café). D'où dépérissement de l'activité générale dans l'arrière pays;
- non-paiement des bourses des étudiants;
- arriérés chroniques des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat;
- gabegies et malversations financières de tous ordres;
- fraudes économiques ayant pour conséquences fâcheuses une baisse sensible du taux de recouvrement des recettes fiscalo-douanières, auto-entretenu par une corruption massive largement encouragée par le non-paiement des salaires;
- effritement de l'autorité de l'Etat placé dans une position de démission totale;
- évasion monétaire.

Autant de facteurs objectifs ne pouvant que sécréter une série de conflits socio-politiques graves (grèves et manifestations de violence) restés insolubles deux années durant jusqu'à l'avènement du changement intervenu en République Centrafricaine.

C'est dans ce contexte précis d'agitation et d'insécurité que la plupart des entreprises du secteur manufacturier ont été littéralement frappées par le choc de la dévaluation du F.CFA.

Le complexe agro-alimentaire HUSACA, en dépit de sa position de carrefour de l'agro-industrie centrafricaine, n'a hélas pas échappé à la règle.

PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Privatisée suite au protocole d'accord signé en août 1987 entre le gouvernement Centrafricain et Monsieur Ali Abdallah, actionnaire majoritaire du Groupe Abdallah et Franco-suisse, HUSACA, ex-Société d'Etat SICPAD devenue société anonyme au capital de 500 millions de F.CFA, a racheté cet important complexe agro-industriel qui dispose de trois principales unités de production: l'huilerie, la savonnerie et la minoterie.

La nouvelle société n'exploite, comme son nom l'indique, que deux de ces trois unités de production, à savoir: l'huilerie et la savonnerie dont les activités après réhabilitation ont démarré en juillet 1988, il y a aujourd'hui six ans.

L'huilerie: malheureusement, l'huilerie dans son fonctionnement actuel est confrontée à d'incessantes ruptures de stock qui pénalisent son équilibre. Ce dysfonctionnement résulte de l'insuffisance de production d'arachide et de sésame ainsi que des grains de coton produits par SOCOCA.

La savonnerie: par contre, on assiste à une exploitation optimale de l'unité de savonnerie malgré de fréquentes ruptures de stock d'huile de palme brute venant de CENTRAPALM, ce qui oblige la société à s'approvisionner pour le complément de la capacité de ses besoins de consommation dans les pays voisins, notamment au Zaïre.

Par ailleurs, tout récemment, dans un souci de régulation du marché national, afin d'éviter les incessantes ruptures de stock en huile raffinée, des négociations porteuses d'espoir ont été ouvertes avec la société COTON-TCHAD pour l'approvisionnement de la société HUSACA en huile brute qui sera raffinée avant sa mise en bouteille. Cette nouvelle stratégie conçue à dessein par la direction générale de la société HUSACA a pour but de pallier aux fréquentes ruptures de stock de grains de coton occasionnées par l'insuffisance de production annuelle de la SOCOCA.

HUSACA, dans sa structure actuelle, emploie en permanence un effectif variant entre 150 à 200 personnes. Avec la restructuration qui suivra, le démarrage des trois nouveaux projets, outre la provenderie (c'est-à-dire la fabrication des aliments de bétail), il y a également: le projet de fractionnement ou raffinage de l'huile de palme, le projet de maïserie et le projet pour l'implantation de l'unité de lessive et détergent.

Avec tous ces projets nouveaux, le complexe agro-industriel HUSACA utilisera un effectif beaucoup plus important.

CARACTERISTIQUES DES UNITES DE PRODUCTION

Production du savon de ménage (en tonnes)

1989	2.470
1990	3.480
1991	3.200
1992	2.640
1993	2.220
1994 (1er semestre)	1.020

Consommation d'huile de palme brute (en tonnes)

Année	Total	CENTRAPALM	Etranger
1990	2.610m	598.282	2.011.718
1991	2.400m	-	-
1992	1.980m	892.150	1.087.850
1993	1.650m	1.463.447	186.553
1994, 1er semestre	592.600m	592.600	-

L'huilerie

Production de l'huile de coton
(amande exprimée en tonne huile produite en litre)

1989-1990: production d'huile de colza importée
1991-1992: pas d'huile. La SOCADA, société d'Etat est privatisée et rachetée par la CFDT portant désormais le sigle SOCOCA (Société Centrafricaine)

Année	Amandes de coton	Huile de coton brute	Huile raffinée
1993	605,980 t	119.000 litres	89.800 litres
1994	701,700 t	101.450 litres	83.100 litres

Au demeurant, il convient de souligner que HUSACA a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 7.544.378.475 F.CFA dans la période de:

1989	1.571.444.338 F.CFA
1990	1.650.142.885 F.CFA
1991	1.568.980.235 F.CFA
1992	1.270.430.912 F.CFA
1993	985.353.981 F.CFA
1994, 1er semestre	498.026.124 F.CFA

LA DEVALUATION ET SES EFFETS SPECIFIQUES SUR LA SOCIETE

La dévaluation du F.CFA est un véritable coup dur pour la société. Elle a non seulement divisé son chiffre d'affaires par deux, mais en plus elle a augmenté les dettes privées octroyées par la Caisse Française de Développement (CFD) du simple au double, rendant ainsi impossible l'apurement de la créance CFD inscrite en ses livres et qui se présente de manière suivante:

- 200 millions F.CFA envers la Méridien BIAO-CENTRAFRIQUE avant dévaluation;
- 90 millions F.CFA envers l'UBAC avant dévaluation.

Ce qui, après dévaluation, fait un total de 580 millions F.CFA à payer à la CFD au lieu de 290 millions de F.CFA.

Où donc trouver cette importante somme d'argent alors que les chiffres d'affaires de la société n'ont subi aucune amélioration; bien au contraire ils ont été divisés par deux. Il faut également considérer le fait que les prix des produits fabriqués localement par HUSACA n'ont subi eux aussi aucune amélioration, sinon que des réajustements infimes de l'ordre de 5 à 15%.

A cela, il faut ajouter le poids des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat qui accusent des arriérés considérables, sans oublier le fait que paradoxalement, la plupart des opérateurs économiques préfèrent persévérer dans le secteur informel favorisant ainsi la fraude, afin d'éviter les charges onéreuses imposées aux entreprises du secteur formel (taxes et droits de douane, impôts etc.).

C'est pourquoi, la société HUSACA se trouve présentement dans l'impossibilité financière de "payer double" une dette contractée dans les conditions les plus régulières. Par ailleurs, HUSACA ne comprend pas pourquoi on veut lui faire endosser toute seule la responsabilité inhérente aux effets de la dévaluation du F.CFA. Quel serait alors le rôle joué par les banques centrafricaines à cet effet?

Ainsi, dans l'hypothèse de l'aboutissement d'une solution avantageuse en faveur de HUSACA, il serait souhaitable que les responsabilités soient partagées d'une manière équitable entre elle et les banques créancières, ce qui lui permettra de réajuster son déséquilibre financier engendré par la dévaluation, puisque le Fonds Spécial de Développement mis en place par la Caisse Française de Développement (CFD) pour aider les entreprises centrafricaines à surmonter leurs difficultés conjoncturelles est resté inopérant.

Malheureusement, nous nous trouvons présentement contraints à la triste réalité de changer 1 FF contre 100 F.CFA soit un réajustement de 100%, ce qui est considérable. Au regard de cette nouvelle donnée, quelles sont objectivement les conséquences de cette perturbation monétaire pour les sociétés industrielles centrafricaines en général et plus particulièrement pour le complexe agro-alimentaire HUSACA.

Le cas HUSACA, il importe de la souligner, est intéressant à plus d'un titre. Nous analyserons le phénomène sur deux plans:

- au plan de la macro-économie (rapports HUSACA et ses partenaires traditionnels - paysans - Centrapalm et la SOCOCA);
- au plan de la micro-économie (rapports entre HUSACA et la CFD liés par un endettement devenu contentieux).

Au plan de la macro-économie

La baisse sensible du pouvoir d'achat et du niveau de vie des paysans de l'arrière-pays s'est expliquée ces dernières années par la chute vertigineuse des cours des cultures de rente (coton-café) sur le marché mondial jusqu'en fin 1993. Bien heureusement il y a eu une amélioration

sensible des cours de ces matières premières avec des incidences très favorables sur l'activité économique générale. Cette tendance devra se poursuivre cette année 94-95.

Pour se faire, le gouvernement devrait, par souci d'efficacité dans le cadre de la politique d'autosuffisance alimentaire, maintenir ses efforts dans la relance des cultures vivrières, principalement les oléagineux (arachide-sésame) et le maïs et soutenir également la relance de la culture du café et du coton dont le cours connaît aujourd'hui une nette amélioration.

HUSACA, véritable pôle de développement et carrefour des industries agro-alimentaires de la République Centrafricaine, constitue indéniablement le seul débouché pour la transformation des matières premières produites localement, principalement pour l'huile de palme, les grains de coton, l'arachide, le sésame et le maïs.

Il devient donc urgent, au regard des considérations qui précèdent, d'inciter le gouvernement dans cette phase historique de changement des mentalités et des comportements de l'opérateur économique africain, à soutenir la société HUSACA dans la recherche des crédits de campagne auprès des banques locales (UBAC, BIAO, BPMC à travers la BEAC).

Ces crédits de campagne serviront à racheter dans les mains des paysans du maïs, des arachides et du sésame sans oublier bientôt l'huile de palme. Une telle initiative constitue à l'évidence une garantie financière susceptible d'encourager le paysan à produire davantage. De quoi, en toute logique, contribuer de manière significative à l'amélioration de son pouvoir d'achat et de son niveau de vie.

COLLABORATION DANS LA FILIERE HUILE DE PALME (HUSACA - CENTRAPALM)

Les effets de la dévaluation du F.CFA seront également perceptibles dans la filière huile de palme où HUSACA et CENTRAPALM sont intimement liées. Ces deux industries agro-alimentaires, solidaires dans leur fonctionnement améliorent d'une manière toujours croissante leur collaboration.

Ainsi, depuis bientôt trois ans, HUSACA rachète de grosses quantités de matières premières dont elle a besoin à CENTRAPALM, de quoi permettre justement à CENTRAPALM de rééquilibrer sa gestion et de réajuster son coût de production naguère excessif.

Bientôt, avec la réalisation du projet de fractionnement de l'huile de palme brute, CENTRAPALM sera en mesure de doubler sa production et HUSACA de produire une plus grande quantité d'huile raffinée et de savon de ménage. De quoi couvrir les besoins du marché national.

COLLABORATION HUSACA - SOCOCA

Naguère l'ex-SOCADA devenue SOCOCA subissait de lourdes pertes de fonctionnement du fait qu'elle jetait les grains de coton qu'elle produisait avant de les brûler. Depuis quelques temps, avec la gestion ABDALLAH, HUSACA rachète l'intégration de la production de SOCOCA en grains de coton pour leur

transformation en huile raffinée, ce qui permet aujourd'hui à la SOCOCA d'améliorer son équilibre financier, d'accroître sa production et d'intégrer dans son compte d'exploitation la valorisation d'une matière première qui, auparavant, était négligée.

Précisons que la valorisation des amandes de coton a permis à HUSACA d'abandonner progressivement l'importation de l'huile brute de colza, en raison de toutes les difficultés liées au problème d'importation depuis les ports européens jusqu'en République Centrafricaine enclavée.

L'huile de table dérivée des amandes de coton est de meilleure qualité et vendue sur le marché à un prix compétitif, ce qui réduit la dépendance de la société vis-à-vis de l'extérieur.

Au plan de la micro-économie

La réalisation de ces deux projets agro-alimentaires fort utiles pour le consommateur et les ménages centrafricains justifie pleinement l'urgente nécessité pour le gouvernement de soutenir HUSACA dans ses efforts de renégociation du crédit CFD pour l'obtention d'une éventuelle annulation ou réduction du solde, en raison des effets drastiques de la dévaluation du F.CFA. Une telle démarche, si elle pouvait aboutir, permettra à la société d'assainir sa gestion, de redynamiser ses activités afin d'assurer son plein essor.

Ces deux projets concernent la création de la maïserie centrafricaine par la reconversion de l'ex-minoterie SICPAD d'une part, et le fractionnement de l'huile brute de palme d'autre part.

LA MAISERIE

La non-utilisation de la minoterie de l'ex-société d'Etat SICPAD par HUSACA résulte du fait que la farine produite localement à base de blé en provenance de France coûtait plus chère que la farine importée

9.500 f prix farine importée;
12.500 f prix farine SICPAD en 1983 il y a 12 ans.

C'est pourquoi, une étude avait été faite en vue de reconvertir cet outil industriel en maïserie pour la valorisation locale du maïs afin de transformer les habitudes alimentaires des ménages.

Avec la dévaluation du F.CFA, le sac de farine importée coûte aujourd'hui 18.000 F.CFA influant sur le prix et la qualité du pain alors qu'avec la maïserie, le sac de farine composée (farine de blé + farine de maïs) offrira un prix qui ne pourra excéder 9.000 F.CFA soit sensiblement la moitié. Quoi de plus socialement réjouissant et économiquement utile.

Ainsi donc, la maïserie couvrira trois grands secteurs dont le marché est certain.

(a) La boulangerie

pour la fabrication du pain avec la farine composée (rentrant pour 30% dans la fabrication du pain);

- (b) La provenderie pour la fabrication des aliments de bétail (l'aviculture principalement);
- (c) Le gritz et l'amidon blanc pour les brasseries.

Coût du projet: 600 millions de F.CFA de besoin de financement en raison de la bonne conservation de l'outil industriel initial.

Il ne s'agira en fait que de la remise en état par un complément d'équipement industriel. A ce jour le dossier entièrement élaboré est prêt et l'ONUDI s'y intéresse pour avoir retenu le projet. Une mission ONUDI et PNUD s'est rendu à HUSACA prendre contact avec la société.

PROJET DE FRACTIONNEMENT

La transformation de l'huile brute de palme en huile raffinée est un procédé qui, s'il a déjà été expérimenté de manière largement satisfaisante dans certains pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique, n'est resté en fait qu'au stade de projet pour notre pays. Mais c'est un projet à court terme dont l'importance et l'intérêt économique pour CENTRA^PALM et le complexe agro-industriel HUSACA sont indéniables.

il n'échappe en effet à personne, surtout pas aux consommateurs et commerçants de la place, que l'huile brute de palme ne servait jusqu'à présent que pour la fabrication du savon de ménage, avec toutes les pertes que cela occasionne habituellement.

L'huile raffinée communément appelée huile de table découle, quant à elle, de la transformation d'un certain nombre de matières premières essentielles. Il s'agit principalement, pour ce qui est de la République Centrafricaine, de l'arachide, du sésame et des amandes de coton comme matières premières. En plus du prix relativement élevé de ces matières premières dont l'approvisionnement, au plan industriel, suppose d'importants moyens financiers, il se pose également et surtout deux problèmes supplémentaires fondamentaux:

- (1) taux de rendement insuffisant;
- (2) difficultés d'approvisionnement du fait d'incessantes ruptures de stocks justifiées par un recul progressif de la culture de ces matières premières dans l'arrière-pays.

Au demeurant, depuis bientôt deux ans, la pénétration excessive des produits concurrents en provenance des pays voisins (cas du savon de ménage en provenance du Cameroun) vendus sur le marché national à des prix compétitifs, a sensiblement désorganisé les circuits de distribution de HUSACA en violation des instructions présidentielles en date du 12 mai 1987 sur la protection des industries de la filière huile de palme.

La réforme fiscal-douanière en perspective dans l'UDEAC, loin de laisser indifférente la direction générale de la société HUSACA l'a incitée à reconsidérer sa politique commerciale outrepassant les mesures protectionnistes, fort du principe du libéralisme économique prôné par la Banque Mondiale sur la base de l'équation qualité-prix. D'où son alignement

sur le principe selon lequel "pour mieux se protéger, il faut vendre au meilleur prix, des produits de meilleure qualité."

Pour ce faire, il fallait recourir à un procédé incontournable dans la conjoncture économique actuelle, à savoir: la fractionnement de l'huile de palme brute. Ce procédé rentable à suffisance permet, pour une quantité donnée d'huile brute de palme, de produire du savon de ménage et de l'huile raffinée avec le minimum de perte possible à meilleur prix et meilleure qualité, avec un taux de rendement nettement supérieur autant pour l'huilerie que pour la savonnerie.

Coût du projet: 450 Millions de F.CFA.

Société de droit centrafricain regroupant en son sein 98% de pères de famille centrafricains, HUSACA envisage par ailleurs l'installation d'une unité de fabrication de lessive et de détergent dont les investissements s'élèvent à 200 Millions de F.CFA environ.

Ainsi, HUSACA s'engage à réaliser courant 1995 deux grands nouveaux projets agro-alimentaires:

- un projet de maïserie pour un montant de 600 millions de F.CFA;
- un projet de fractionnement pour un montant de 450 millions de F.CFA,

soit 1.050.000.000 de F.CFA auxquels s'ajoute un troisième projet concernant la lessive et détergent pour un montant de 200 millions de F.CFA, soit un total de 1.250.000.000 F.CFA environ.

L'accroissement en effectif du personnel se décompose ainsi qu'il suit:

- Maïserie: 50 personnes supplémentaires;
- Fractionnement: 30 personnes supplémentaires, soit un accroissement global de 90 personnes supplémentaires, dont les charges sociales rapportent à l'Etat, au titre du paiement des charges salariales (OCSS, ONIFOP, ONMO, CDS) 138.952.489 F.CFA de gain annuel.

Ainsi, comme nous l'avons démontré tout au long de cette étude, HUSACA est l'une des rares sociétés qui, en période de crise aggravée par le récent phénomène de réajustement monétaire, envisage le montage de nombreux projets agro-industriels rentables, performants et socialement utiles au développement économique national, du fait de l'accroissement en effectif du personnel et à la stabilité des prix des produits qu'elle se propose de mettre sur le marché afin de ne pas déséquilibrer le pouvoir d'achat et le niveau de vie du centrafricain moyen.

Avec la situation de crise généralisée largement évoquée, aggravée par le phénomène de la dévaluation du F.CFA décidée lors du dernier sommet des Chefs d'Etat africains réunis à Dakar, les engagements bancaires contractés par toutes les sociétés commerciales et industrielles comme la nôtre auront du mal à être respectées.

LES EFFETS DE LA DEVALUATION DU FRANC CFA SUR LE SECTEUR MANUFACTURIER AU TCHAD

INTRODUCTION

Le Tchad, à la fin des hostilités de 1979-1982, s'est engagé dans un effort de reconstruction, et à l'instar des autres pays de la Zone Franc, a adopté une série de programmes d'ajustement structurel avec l'appui des institutions de Bretton-Woods. Dans l'ensemble, les programmes engagés ont été couronnés d'échec.

Le 11 janvier 1994, les Chefs d'Etat des pays africains de la Zone Franc ont décidé de dévaluer le F.CFA de 50 % par rapport au franc français. Cet acte est une reconnaissance explicite des limites des politiques d'ajustement internes entreprises dans ladite Zone.

Théoriquement, la dévaluation devrait permettre à la fois la relance de certains secteurs de l'économie et jeter les bases d'un développement durable à visage humain. Mais il faut reconnaître que le phénomène revêt des aspects complexes. C'est pourquoi, il est tout indiqué de fixer ses méthodes de gestion.

Le Tchad ne dispose pas d'une base économique diversifiée pour profiter des effets positifs de la dévaluation. Son économie est tributaire d'un seul produit d'exportation, le coton. Le bétail étant exporté sur pied sur le marché nigérian ne fait pas procurer au pays des devises. La gomme arabique fait son entrée dans la gamme des produits d'exportation. Il est donc indispensable à moyen et long terme de diversifier cette base économique sans quoi la croissance sera compromise à brève échéance.

A. LE SECTEUR INDUSTRIEL

Le secteur industriel du Tchad comprend en ce moment cinq grandes entreprises qui dominent l'économie et une dizaine d'entreprises moyennes.

Sous-secteur agricole

- CotonTchad. La société dispose de six usines qui égrènent en moyenne 12.000 tonnes de coton. Elle produit donc en moyenne 50.000 tonnes de coton fibre exportés dans leur quasi-totalité. En aval, elle produit de l'huile, du savon de ménage et de tourteaux pour la consommation locale.
- La Manufacture des Cigarettes du Tchad (MCT) qui s'occupe de la culture du tabac et de la fabrication des cigarettes.
- La Société Nationale Sucrière du Tchad. La SOMASUT est une société agro-industrielle qui s'occupe de l'exploitation des cannes à sucre et de sa transformation en sucre granulé et carreaux. Sa production est orientée vers le marché local.

Sous-secteur alimentaire

- Les Boissons et Glacières du Tchad. La BGT fabrique en moyenne 28.000 hectolitres/an de boissons et glacières (coca-fanta ; etc...).
- Les Brasseries du Logone. La BDL est la seule société du Tchad qui produit de la bière (Gala).
- Les boulangeries qui sont généralement des PME jouent un grand rôle dans l'économie nationale.

Sous-secteur énergétique

- La Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité (STEE) est la seule société au Tchad qui produit de l'eau et l'électricité.

Sous-secteur pharmaceutique

- La Société Industrielle de Produits Pharmaceutiques du Tchad. Nouvellement créée, la SIPPT a pour objet de fabriquer quelques produits pharmaceutiques : le glucose, les comprimés de chloroquine, de l'aspirine et du sel de réhydratation orale.
- Le Laboratoire de Farcha produit des vaccins au détail.

Sous-secteur production de matériel

- La Société Industrielle de Matériels Agricoles du Tchad. La SIMAT produit en moyenne 25.000 charrettes, 6.000 charrues et de nombreux autres matériels agricoles.
- La Cyclo-Tchad assure le montage de bicyclettes, motocyclettes et de pousse-pousses à bras.
- La Société de Fabrication des Tôles est une société nouvellement créée dont l'objet est la fabrication des tôles.

B. LES MESURES ET ACTIONS PRISES PAR LES AUTORITES SUITE A LA DEVALUATION

Au lendemain de la dévaluation du F. CFA, le Tchad comme la plupart des Etats africains de la Zone Franc a pris des mesures d'urgence suivantes:

- La création d'une commission interministérielle chargée du suivi des effets de la dévaluation. Cette commission regroupe l'ensemble des responsables de l'administration socio-économique et a pour attribution d'analyser, de contrôler et de proposer des mesures. Elle est assistée d'une sous-commission technique.
- La création d'une commission chargée de la négociation avec le FMI et la Banque Mondiale sur les effets de la dévaluation du F.CFA.

I. Les mesures prises à court terme.

A l'issue des rencontres avec un certain nombre des opérateurs économiques, le gouvernement a arrêté dans un premier temps les mesures conservatoires ci-après:

- Le blocage de prix par décret des produits de grande consommation à savoir sucre, produits pharmaceutiques, eau et électricité, riz, farine, huile, savon, viande, lait, gaz, pétrole lampant.
- La suspension des taxes et droits perçus sur la fiscalité pétrolière en faveur de la Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité.
- Le renforcement de la brigade de contrôle économique par les unités de police et de la gendarmerie.
- La mise à la disposition de l'Office National Céréaliier (ONC) de stocks de céréales (riz et farine) par le gouvernement dans le but de stabiliser les prix sur le marché.
- Avec le groupement des pétroliers, il a été arrêté le prix à la pompe tel que présenté ci-après: super: 390 F/l; gasoil: 370 F/l; pétrole lampant: 260 F/l. Cette révision de la fiscalité pétrolière a occasionnée une perte de 6 milliards de recette de l'Etat.
- Pour la Société Nationale Sucrière du Tchad, une augmentation de prix de 10 % accompagnée d'une subvention de 1,334 milliard de F.CFA (défiscalisation).
- Le prix de l'eau est bloqué pour toute l'année 1994 mais une subvention de 100 millions de F.CFA est accordée quant, à l'électricité, le tarif a augmenté de 20% sur tous les usages confondus.
- Les prix de médicaments essentiels (génériques) sont maintenus au même niveau qu'avant la dévaluation. Une subvention de 2,5 milliards est accordée à la Centrale des Produits Pharmaceutiques.
- Quant à la Société Cotonnière du Tchad, le gouvernement a jugé inopportun l'augmentation des prix de l'huile et du savon puisqu'on estime que l'excédent de la vente des fibres peut compenser la perte résultante de ces deux produits. Par ailleurs, il a été révisé en hausse le prix au producteur de coton de 90 F/kg par la campagne 93/94 à 120 F CFA/kg pour la campagne 94/95.

II. Les mesures à moyen et long terme

- Poursuivre les efforts d'ajustement structurel.
- Développer et diversifier les filières exportatrices, en mettant notamment l'accent sur la gomme arabique, la viande, les cuirs et peaux.
- Accélérer l'exploitation du pétrole tchadien.

- Développer les PME/PMI en vue de la substitution aux importations, en particulier dans le domaine de la production de matériaux de construction, la production locale d'emballages, la production des produits pharmaceutiques.

C. RESULTATS DES MESURES/ACTIONS PRISES

Il est extrêmement difficile d'affirmer que les mesures et actions prises par le gouvernement soient en elles une bonne ou mauvaise opération pour l'économie du Tchad. Toutefois on peut affirmer que son échec ou sa réussite dépendent énormément de la structure de l'économie et des politiques d'accompagnement mises en oeuvre, à savoir:

- les échecs du gel des prix de produits de première nécessité qui n'ont pas été respectés du fait de la non-maîtrise de l'appareil commercial dominé par le secteur informel et de la recrudescence de la fraude.
- Le retard de versement de subventions par les bailleurs de fonds.
- La défaillance de l'administration publique.

Les réussites concernent beaucoup plus la filière Coton qui connaît un dédoublement du prix de coton exprimé en monnaie nationale.

D. ETAT DU SECTEUR MANUFACTURIER ONZE MOIS APRES LA DEVALUATION ET PERSPECTIVES FUTURES

Il est très important de rappeler que le tissu industriel tchadien est très limité. La plupart des entreprises produisent pour la consommation locale. La dévaluation qui apparaît comme une mesure de redressement économique ne peut être profitable que si le pays vend plus qu'il n'achète à l'étranger. Or pour l'instant il n'existe au Tchad qu'une seule entreprise dont la production est vendue sur le marché international; il s'agit de la CotonTchad. Bien qu'une étude n'a pas encore été réalisée pour apprécier l'impact de la dévaluation sur le secteur manufacturier, nous pouvons affirmer en ce qui concerne la Société Cotonnière du Tchad une amélioration de son déficit d'exploitation.

En ce qui concerne les autres entreprises dont la production est orientée vers le marché local, il est à affirmer que la dévaluation se traduit par le dédoublement des postes relatifs aux intrants, aux pièces détachées, aux matières consommées et aux emballages. Ceci veut dire qu'elles sont obligées d'acheter deux fois plus cher à l'importation, ce qui logiquement les conduit à une situation difficile de trésorerie puisqu'elles sont tenues de répercuter ces charges supplémentaires sur le prix de revient de leurs produits, qui de facto deviennent très chers et moins compétitifs.

Il apparaît que les mécanismes de transmission monétaire classiques qui justifient une dévaluation n'aient pas beaucoup de chance de jouer fortement à court et moyen terme sur l'économie tchadienne en l'absence d'une aide extérieure massive pendant les trois années à venir. Le temps que les infrastructures nécessaires soient mises en place, que l'administration se réorganise et que la restructuration et la diversification de l'appareil productif aient lieu.

De ce fait, les mesures à prendre par le gouvernement pour ramener la confiance à tous les niveaux, la sécurité et la stabilité des institutions sont cruciales pour le succès de la dévaluation.

Aussi, l'intégration sous-régionale et la coopération qu'elle suppose au niveau de la production, constituent la voie d'avenir qui permettra de créer un vaste marché et d'assurer la compétitivité des entreprises.

Aujourd'hui, le succès ou l'échec de la dévaluation est entre les mains du gouvernement dont la volonté politique et la capacité administrative sont déterminantes.

PRESENTATIONS

DES DELEGATIONS

DES ORGANISATIONS

SOUS-REGIONALES

- 3a. Les effets combinés du Programme de Réformes Régionales (PRR) et de la dévaluation du F.CFA sur le secteur manufacturier de la sous-région (présentation de l'UDEAC)
- 3b. La coopération entre la CEEAC et la CEMAC (présentation de la CEEAC)

**LES EFFETS COMBINES DU PROGRAMME DE REFORMES REGIONALES (PRR)
ET DE LA DEVALUATION DU FRANC CFA SUR LE SECTEUR
MANUFACTURIER DE LA SOUS-REGION
(présentation de l'UDEAC)**

Le secrétariat général de l'UDEAC se félicite de la tenue de cet atelier, consacré au secteur manufacturier, car en fait l'intégration économique telle qu'elle est mise en oeuvre dans le cadre de l'UDEAC n'est plus ou moins qu'une tentative de création d'un marché régional intégré indispensable au développement industriel; c'est donc une stratégie de développement industriel.

Pourquoi alors le développement industriel? C'est que historiquement, l'industrie s'est avérée être le moteur du développement économique des nations. En effet l'industrialisation, qui est la mécanisation des activités humaines, accroît la productivité du travail pour la création des richesses nécessaires à la satisfaction des besoins humains, c'est-à-dire d'une société donnée. C'est un peu en ce sens la finalité des activités humaines et le sens du développement économique et social tant recherché.

Suite à la dévaluation du F.CFA intervenue dans les pays de l'UDEAC, le secrétariat général s'est préoccupé de la nécessité d'évaluer l'impact de celle-ci sur le Programme Régional des Réformes adopté en 1993 et dont l'application par les Etats concernés devrait s'échelonner entre le début de 1993 et au plus tard en 1995. Normalement après la mise en place de la réforme, le Secrétaire Général devait naturellement procéder à l'évaluation de ses résultats notamment sur les entreprises après un laps de temps.

Il faut dire ici, que la réforme a été initiée en raison des échecs des PAS nationaux et comme une espèce de programme commun d'ajustement structurel régional avec comme objectif majeur la recherche de la restauration de la compétitivité des économies sous-régionales aussi bien entre elles qu'à l'égard du reste du monde.

Nous sommes obligés en effet de nous adapter au nouveau contexte international dominé par le libéralisme économique et la concurrence accrue à l'image des nouveaux accords du GATT ou sinon nous serons marginalisés au risque de disparaître à terme. Il faut préciser que la réforme a été initiée par le Secrétaire Général de l'UDEAC depuis 1991 et disons le, imposé par les bailleurs de fonds tels que le FMI et la Banque Mondiale, comme étant une condition pour la poursuite de la coopération économique avec eux.

De nombreux séminaires ont été organisés à l'intention des Etats avec la participation des opérateurs économiques pour l'élaboration de la réforme. Par exemple les incohérences dans la classification des produits que certains participants ont relevé ici, ne sont en fait que des compromis entre les Etats au cours des discussions où les intérêts des Etats étaient en jeu. Exemple du classement d'un produit comme la viande qui est produit dans certains Etats et importés dans d'autres; comment le classer? à la catégorie une ou à la catégorie quatre?

Bref, c'est pour souligner les enjeux. Toujours est-il que la réforme prévoit des possibilités d'évaluation à mi-parcours et des ajustements nécessaires dans la classification des produits, comme pour les taux appliqués aux instruments fiscalo-douaniers. Pour conclure sur chapitre, le secrétariat général est satisfait de constater que les interventions des différents experts de l'atelier sur la question, ont reconnu le bien fondé de la réforme même si l'application a été précipitée et qu'il existe des problèmes au niveau des différentes administrations concernées.

Le secrétariat général a été également mis devant le fait accompli de la dévaluation et donc en même temps de l'application accélérée de la réforme dans les Etats.

Ceci étant, pour l'évaluation de l'impact de la dévaluation du F.CFA sur la réforme, qui devait se faire en même temps que l'évaluation de la réforme elle-même, il a fallu rechercher un financement qui n'a pu se concrétiser qu'au début du mois d'octobre dernier grâce au concours de la Caisse Française de Développement (CFD).

C'est donc vers le 15 octobre que deux séries d'études ont été lancées; l'une concernant l'impact macro-économique de la dévaluation sur la réforme UDEAC et notamment sur l'aspect recettes des Etats et l'équilibre macro-économique et l'autre, sur l'impact micro-économique de la dévaluation sur le Programme Régional des Réformes (PRR), c'est à dire, l'impact au niveau des entreprises et notamment les entreprises industrielles.

Les rapports de ces deux études devaient parvenir au secrétariat général au plus tard à la fin du mois de novembre 1994 pour être présentés à la réunion de l'UDEAC à Yaoundé. Malheureusement ces études ne sont pas disponibles pour le présent atelier.

Toutefois s'il faut donner des indications on peut dire d'ores et déjà, que l'impact de la dévaluation a été l'accélération de la mise en place de la réforme par les Etats d'une part, et l'application des taux divergents en matière fiscalo-douanière suivant les Etats, d'autre part; ce qui a débouché sur la mise en cause de l'harmonisation des taux qui est un des principes essentiels de la réforme, notamment pour ce qui concerne le volet fiscalo-douanier. D'ailleurs, un des objectifs des études d'impact évoquées plus haut, est précisément de déterminer de nouveaux taux qui soient harmonisés et compatibles avec les intérêts des Etats.

En ce qui concerne les effets du PRR sur le secteur manufacturier, il convient de rappeler brièvement l'objet de la réforme et les conditions de son élaboration. Le PRR comporte essentiellement un volet fiscalo-douanier et un volet transport en transit. La réforme vise les objectifs suivants:

- sur le plan douanier,

- la simplification de la taxation. En effet, avant la réforme, le Tarif Extérieur Commun comprenait quatre rubriques: le droit de douane proprement dit, le droit d'entrée, la taxe sur le chiffre d'affaires et la taxe complémentaire, éventuellement

complétés des taxes additionnelles (taxe de péréquation par exemple). Désormais le Tarif Extérieur Commun ne comprend que le droit de douane. A ce droit de porte, s'ajoutent des taxes intérieures telles que la TCA, les accises et éventuellement la surtaxe temporaire;

- la réduction des taux globaux des droits de douane, le taux maximum des droits de douane étant d'environ 75%, contre plus de 200% précédemment;

- l'élargissement de l'assiette par la suppression des systèmes d'exonération;

- la simplification de classification des produits en quatre catégories, dont la catégorie 1 est taxée à 5%, la deuxième à 10%, la troisième à 20% et la quatrième à 30%.

- Sur le plan fiscal,

- l'harmonisation fiscale par la suppression de la discrimination entre les entreprises agréées aux régimes fiscaux privilégiés, taxe unique, taxe intérieure à la production, etc...; désormais toutes les opérations économiques sont soumises au paiement de la seule Taxe sur le Chiffre d'Affaires (TCA);

- l'amélioration des recettes fiscales grâce au paiement à la porte de la TCA, qui va améliorer le recouvrement dû par les entreprises de production;

- le remplacement de la taxe unique dans le pays de consommation par un Tarif Préférentiel Généralisé (TPG) dont le taux est fixé à 20% du taux Tarif Extérieur Commun (TEC). Il est à noter que le taux du TPG est amené à disparaître au bout de cinq ans.

- Sur le plan transport,

- l'amélioration des procédures et du suivi du transport inter-Etats par l'adoption d'un certain nombre de mesures dans le cadre du TIPAC (Transport Inter-Etats des pays d'Afrique Centrale).

En ce qui concerne la stratégie d'élaboration de la réforme comme on l'a dit, la procédure initiée par le secrétariat général de l'UDEAC sous l'égide de la Banque Mondiale et l'Union Européenne, a consisté à associer les différents Etats ainsi que les opérateurs économiques dans les séminaires-ateliers qui ont débouché sur des laborieux compromis prenant en compte les préoccupations d'accroissement des recettes fiscales des Etats, tout en sauvegardant la viabilité des différents tissus industriels de la sous-région.

C'est l'exemple entre autres des fastidieuses négociations relatives au classement des produits en quatre catégories; c'est également l'affirmation du principe selon lequel la nouvelle pression fiscale induite par la réforme sur les entreprises ne devrait pas excéder celle qui prévalait avant la réforme. C'est enfin les dispositions relatives à la clause de sauvegarde.

Sur le plan économique, la réforme consacre la libéralisation économique pour l'ouverture plus marquée des économies vers l'extérieur au moyen de l'abaissement de la protection douanière; cela expose donc les entreprises sous-régionales à la concurrence extérieure avec l'hypothèse qu'elles fassent des efforts pour devenir plus compétitives rendant ainsi les économies sous-régionales plus performantes et mieux intégrées au niveau international.

Malheureusement il est à craindre que l'impact de la dévaluation du F.CFA soit de nature à perturber, voire annuler les effets escomptés par la réforme en ramenant en quelque sorte les entreprises de la sous-région à la case départ. En tout état de cause, les études d'impact entreprises nous permettront d'être fixé sur la question.

COOPERATION ENTRE LA CEEAC ET LA CEMAC
(présentation de la CEEAC)

Il a été demandé à la CEEAC de présenter un exposé sur la coopération entre la CEEAC et la CEMAC. Je débordrai ces limites en étendant ma réflexion à la coopération entre les 3 OIG : CEMAC/CEPGL/CEEAC qui opèrent dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Le cadre de ma contribution étant ainsi précisé, constatons que l'économie mondiale est confrontée depuis quelques années à une profonde récession. Le secteur manufacturier, du fait de la surproduction, est le plus touché par la contraction de la demande qui en est la conséquence.

Mais si dans les pays industrialisés la crise dans ce secteur est conjoncturelle, dans les pays non industrialisés, notamment en Afrique, et particulièrement dans notre sous-région, elle est structurelle et à la fois exogène et endogène. Cela résulte d'une part de la situation de notre continent, qui a été le plus durablement colonisé et d'autre part, des choix industriels opérés par les Etats africains après les indépendances.

En tant que continent le plus durablement colonisé, l'Afrique et la sous-région en particulier, a hérité d'une économie mal structurée conçue en fonction des marchés des pays industrialisés dits du nord, pays colonisateurs avec lesquels des liens privilégiés ont été maintenus encore à ce jour. Une sorte de division de travail inique a ainsi été instauré, limitant les colonisés au simple rôle de fournisseurs de matières premières aux industries des pays industrialisés et d'exécutoires aux produits manufacturés de ceux-ci.

Il ne faut pas non plus sous-estimer la responsabilité des Etats africains eux-mêmes dans la crise que connaît le secteur manufacturier dans la sous-région. En effet après les indépendances, face à la situation héritée, les Etats de notre sous-région ont estimé nécessaire de prendre des décisions urgentes pour développer leur secteur manufacturier en vue non seulement de le rendre économiquement plus autonome, mais aussi pour glaner des devises dont ils avaient désormais besoin pour leur développement.

Leurs stratégies ont été alors mises en place consistant d'une part, en la poursuite de l'industrialisation au plan national, et d'autre part au plan sous-régional, dans le cadre d'une intégration économique. Au plan national furent privilégiées des industries de substitution et celles de pointe qui n'ont cependant pas produit les résultats escomptés car trop coûteuses et souvent non justifiées. Au plan régional, les égoïsmes nationaux, le manque de solidarité, l'étroitesse relative des marchés n'ont pas permis l'essor d'un vrai secteur manufacturier dans la sous-région.

Il convient de remarquer également que la multiplicité des groupements régionaux n'a pas facilité l'industrialisation de la sous-région. Elle a plutôt contribué à accentuer son échec en favorisant un travail dans une sorte de vase clos: ainsi donc, l'UDEAC, comprenant six Etats à savoir : Congo, Cameroun, Centrafrique, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad, pour une population de l'ordre de 23 Millions d'habitants, a mis en place une politique régionale d'industrialisation couvrant les six Etats sus-cités. Conçue avec beaucoup d'enthousiasme, cette politique a conduit pourtant à un échec manifeste. Les Etats membres n'ayant fait preuve ni de souplesse, ni d'engagement à fond pour son aboutissement, les égoïsmes nationaux et le manque de solidarité ayant prévalu sur l'intérêt régional.

La CEPGL, comprend trois Etats à savoir: le Zaïre le Rwanda et le Burundi, pour une population estimée à environ 48 millions d'habitants. Malgré l'importance relative de son marché, peu de réalisations sont à mettre à son actif.

Il y a enfin la CEEAC qui comprend en plus des Etats de l'UDEAC et de la CEPGL, Sao Tomé et Príncipe et éventuellement l'Angola, qui a annoncé son adhésion à la CEEAC lors du sommet de Bujumbura en Mai 1992. Cet ensemble a une population de plus de 70 millions d'habitants. Il convient de souligner que grâce au nombre des Etats membres et à la dimension de sa population, la CEEAC se présente comme le marché le plus représentatif et le plus important de l'Afrique centrale.

Toutefois, compte tenu de sa relative jeunesse, aucun programme d'industrialisation n'a encore été initié. Des études ont cependant été menées dans le cadre de l'assistance multisectorielle du PNUD et de l'ONUDI à la CEEAC, qui détermineront la stratégie à mettre en place. Elles ont abouti à l'identification des filières pour lesquelles la sous-région dispose d'avantages comparatifs certains et à proposer un schéma directeur d'industrialisation que la prochaine conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement devrait adopter.

La multiplicité des OIG d'intégration dans la sous-région avec des objectifs plus ou moins similaires a jusqu'à présent pesé négativement sur leur efficacité respective. L'un des causes des problèmes que rencontre en effet l'intégration en Afrique centrale est justement l'existence de ces nombreuses organisations. Pour les trois dont il vient d'être question, elles sont caractérisées par la multiplicité de traités, la divergence dans leurs stratégies, alors que leurs objectifs sont convergents. Le temps qui nous est imparti ne nous permet pas de donner des détails à ce sujet. Constatons simplement l'existence de trois traités avec des institutions différentes, des doubles emplois et des doubles charges. Quant aux stratégies suivies, il y en a trois différentes: l'intégration des espaces physiques, l'intégration des productions, l'intégration des marchés. Harmoniser ces différentes approches et réduire les dépenses de fonctionnement est devenu un impératif incontournable.

Par le passé cette coopération s'est manifestée de façon informelle, mais suite aux instructions des Chefs d'Etat et de gouvernement, et aux propositions des bailleurs de fonds, la coopération sous-régionale en matière d'intégration a pris une nouvelle dimension, surtout à partir de la mise en place du projet d'assistance multisectorielle du PNUD à la CEEAC.

Compte tenu de la diminution des ressources que la communauté internationale mettait à la disposition de la sous-région, un consensus s'était dégagé entre les trois OIG pour que les programmes d'intégration ne devaient pas souffrir gravement de cette diminution. Elles ont donc accepté d'harmoniser leurs programmes en tenant compte du fait que des objectifs centraux de la sous-région devraient revenir à la CEEAC et ceux spécifiques seraient de la responsabilité de chaque sous-groupement en fonction de son avancement et de ses performances sur le terrain. Fort de cette expérience, en avril 1992 lors de la préparation du 5^e cycle de programmation du PNUD un accord a été établi entre les trois OIG consistant à élaborer un programme commun d'intégration confiant le rôle de chef de file, donc de planificateur, à la CEEAC.

Pourquoi attribuer ce rôle à la CEEAC? Deux explications s'imposent.

Premièrement: Il a fallu ne pas perdre de vue le contexte de la naissance de la CEEAC. Cette organisation, née à la suite du Plan d'Action et de l'Acte Final de Lagos, est de ce fait, l'un des piliers de la future Communauté Economique Africaine, au même titre que les quatre autres sous-régions d'intégration d'Afrique (CEDEAO-UMA-ZEP et SADC). C'est dire que c'est en fait sur la CEEAC que repose l'avenir de l'intégration africaine, du moins pour la sous-région centrale.

En deuxième lieu, c'est la logique de l'efficacité, de la rationalité et partant de la rentabilité et enfin du succès. Avec le marché le plus important de la sous-région comprenant des potentialités énormes en ressources naturelles et humaines, regroupant des sensibilités diverses, la CEEAC reste sur le plan de l'économie d'échelle et de la compétitivité le pari de la sous-région.

C'est pourquoi, dans la répartition des rôles entre les trois OIG, lors des différentes réunions tripartites, soutenues par les organisations internationales et les bailleurs de fonds, la CEEAC s'est vu confier la planification des secteurs prioritaires, tels que les transports et communications, les industries de base, la stratégie de sécurité alimentaire ainsi que l'intégration des marchés pour toute l'Afrique centrale. L'UDEAC et la CEPGL devraient quant à eux intervenir dans l'exécution des projets spécifiques.

Les documents y relatifs ont été élaborés avec le concours du PNUD. Mais entre-temps l'UDEAC s'est lancée dans un programme de réformes fiscalodouanières qui a conduit à la création de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Qu'en est-il de la coopération CEEAC/CEMAC? A l'heure actuelle on ne peut pas encore évoquer cette coopération CEEAC/CEMAC. D'abord il convient de souligner que la CEEAC n'a jamais été associée aux préparatifs de création de cette nouvelle organisation, ni encore saisie officiellement de sa création. Cependant des informations officielles glanées ça et là nous permettent de croire et d'espérer que la CEMAC devra inscrire dans ses activités les programmes et les projets initiés par l'UDEAC.

Dans ce cas la coopération entre nos deux organisations devra s'inscrire dans le cadre de la décision pertinente des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC qui a institutionnalisé la tripartite UDEAC, CEPGL et CEEAC. Il convient toutefois de tenir compte de cette nouvelle situation, dans un souci d'efficacité et de rationalité, et entreprendre des réflexions profondes pouvant aboutir à la révision des traités de ces trois organisations pour les rendre plus adaptés aux réalités actuelles, qui sont celles de privilégier l'intégration, d'impliquer la société civile et les opérateurs économiques à la prise des décisions communautaires, à la nécessité d'exécuter les décisions relatives à l'intégration, pour faire aboutir le plus rapidement les objectifs à la lumière de ceux inscrits dans le traité d'Abuja qui institue la Communauté Economique Africaine.

S'il y a un vœu qu'il convient de formuler ce serait que les Etats de la sous-région prennent conscience du retard dans l'intégration qu'il sont en train d'accuser par rapport aux autres sous-régions. En ne donnant pas les moyens qu'il faut aux organisations sous-régionales, en n'exécutant pas les décisions qu'ils prennent souverainement, l'Afrique centrale risque de perdre beaucoup de la part de la communauté internationale et de devenir le parent pauvre de l'Afrique, malgré ses immenses potentialités, lors de la formation du grand marché commun africain.

Serons nous capables de jeter les bases d'un développement équilibré et auto-entretenu dans tous les domaines de l'activité économique et sociale et contribuer par là au progrès et au développement africain? C'est en tout cas l'espoir des générations futures qui frappent déjà aux portes de l'Afrique centrale.